



Agriculture et  
Agroalimentaire Canada

Agriculture and  
Agri-Food Canada

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2007-2009

# Progresser ensemble



[www.agr.gc.ca](http://www.agr.gc.ca)

Canada 

Pour obtenir des exemplaires additionnels de cette publication  
ou pour demander un exemplaire sur support de substitution,  
veuillez communiquer avec :

Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Tél. (sans frais) : 1-800-635-7943 (au Canada et aux États-Unis)  
Tél. (appels locaux) : 613-941-5995  
ATS : 1-800-465-7735  
Télé. (sans frais) : 1-800-565-7757 (au Canada et aux États-Unis)  
Télé. (envois locaux) : 613-954-5779  
Courriel : [publications@tpsgc.gc.ca](mailto:publications@tpsgc.gc.ca)  
Site Web : [www.publications.gc.ca](http://www.publications.gc.ca)

Cette publication peut être reproduite sans autorisation dans  
la mesure où la source est indiquée en entier.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2006

N° de catalogue A22-166/2007F  
ISBN 0-662-72897-1  
N° AAC 10185F

Also available in English under the title : *Sustainable Development  
Strategy - Sustainable Agriculture - Making progress together*



100 % de matières recyclées après consommation

## **Message du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre responsable de la Commission canadienne du blé**

---

À titre de ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et de ministre responsable de la Commission canadienne du blé (CCB), j'ai le plaisir de vous présenter la quatrième Stratégie de développement durable (SDD) du Ministère. Ce rapport constitue une étape importante du renouvellement de notre engagement face au développement durable.

La quatrième SDD d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) est axée sur l'amélioration de l'intégration des trois piliers du développement durable, à savoir les objectifs économiques, environnementaux et sociaux. Au moyen de différentes initiatives, AAC tentera de consolider les liens entre ces trois piliers en vue d'assurer une approche uniforme au développement durable. Notre quatrième SDD permettra de mettre en évidence la mise en œuvre continue du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) et d'illustrer la façon dont le Ministère intègre le développement durable dans la prise de ses décisions. La SDD aidera également à jeter les bases pour la prochaine politique agricole et la prochaine génération des programmes agricoles.

Le mandat d'Agriculture et Agroalimentaire Canada reconnaît l'importance de l'agriculture durable, dont le but est non seulement d'aider l'industrie à prospérer sur le plan économique mais également de valoriser et de protéger l'environnement ainsi que la santé et le bien-être des Canadiens et des Canadiennes.

J'envisage avec optimisme l'avenir de notre industrie, ainsi que sa capacité à évoluer et à tirer profit des nouvelles technologies et à conquérir les marchés émergents. Nous continuerons à collaborer avec l'industrie et les autres intervenants en vue d'accélérer l'adoption de pratiques saines pour l'environnement qui entraînent la production d'aliments salubres et sains et de produits non alimentaires novateurs pour les consommateurs.



**Chuck Strahl**  
Ministre de l'Agriculture et Agroalimentaire

# Table des matières

---

<b>1. Introduction</b>	<b>.1</b>
Production agricole et agroalimentaire durable	.1
Profil du Ministère	.2
Nouvelle vision de la production agricole et agroalimentaire durable d’AAC	.2
Changements par rapport aux stratégies de développement durable antérieures	.3
Collaboration horizontale	.8
Appui envers les engagements du Canada sur la scène internationale	.9
Contenu du présent rapport	.10
<b>2. Examen des enjeux</b>	<b>.12</b>
<b>3. Contribution d’AAC au développement durable</b>	<b>.22</b>
Durabilité économique	.22
Durabilité écologique	.26
Durabilité sociale	.29
Leçons retenues	.30
Misons sur les progrès	.31
<b>4. Intégration accrue</b>	<b>.32</b>
Nature inclusive du Cadre stratégique pour l’agriculture	.32
Initiatives visant l’intégration	.33
Résumé	.43
<b>5. Écologisation des opérations d’AAC</b>	<b>.44</b>
Contexte fédéral	.44
Actifs d’AAC	.44
Progrès accomplis dans le cadre de la SDD III et leçons retenues	.45
Priorités de la présente SDD	.46
Résultats, cibles et indicateurs de rendement	.46
<b>6. Mesure du rendement et reddition de comptes</b>	<b>.53</b>
Aperçu des modèles logiques du CSA	.55
Modèle logique pour les initiatives visant l’intégration	.66
<b>7. Conclusion</b>	<b>.84</b>
<b>Annexes</b>	<b>.86</b>
A) Élaboration de la stratégie	.89
B) Progrès du Ministère en ce qui concerne la SDD III	.82
C) Progrès des engagements pris au titre de la SDD III relativement à l’écologisation des opérations d’AAC	.126
D) Consultations	.131

# 1. Introduction

---

**Le développement durable intègre les facteurs environnementaux, économiques et sociaux de façon à répondre aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre ceux des générations futures. Dans le contexte de la production agricole et agroalimentaire au Canada, le développement durable désigne une façon de produire, transformer et distribuer des produits agricoles tout en respectant l'environnement, ainsi qu'en soutenant et en améliorant la grande qualité de vie dont jouissent et continueront de jouir les Canadiens et Canadiennes.**

## **Production agricole et agroalimentaire durable**

Du point de vue de l'environnement, une production agricole et agroalimentaire durable repose sur l'utilisation durable des ressources naturelles, comme le sol, l'air, l'eau et les ressources génétiques; la protection de la qualité du sol, de l'eau et de l'air; la conservation de la riche biodiversité qui caractérise les terres agricoles et le vaste éventail de cultures agricoles et d'animaux. Le développement économique se traduit par des exploitations agricoles rentables et des familles agricoles capables d'assurer leur subsistance, par des entreprises agroalimentaires prospères et par une contribution fiable et considérable à l'économie canadienne. Le progrès social concerne divers aspects de la vie en milieu rural, comme la participation des jeunes à l'agriculture, l'organisation collective, la diversité de l'emploi, la qualité de vie, l'éducation et la

formation. Ce volet reconnaît également l'importance des collectivités rurales au tissu social du Canada.

L'agriculture en soi, qui dépend des ressources naturelles comme la terre et l'eau, exige l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement. Depuis la grande sécheresse des années 30, période durant laquelle l'Administration du rétablissement agricole des Prairies a aidé les agriculteurs de cette région à protéger leurs terres agricoles et leurs réserves d'eau, et à traverser la Grande Crise, le gouvernement du Canada fait la promotion de la durabilité environnementale, économique et sociale de l'agriculture canadienne. Suivant l'évolution du concept du développement durable au cours des trois dernières décennies, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a misé sur l'expérience acquise et est devenu un chef de file mondial en matière d'élaboration

et de mise en œuvre de pratiques de gestion bénéfiques en agriculture, y compris des méthodes culturales de conservation du sol. Compte tenu de l'importance accrue accordée au développement durable depuis que les ministères fédéraux sont tenus d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de développement durable (SDD) tous les trois ans, AAC a poursuivi sur sa lancée en mettant ce concept en pratique et en intégrant les trois piliers du développement rural dans ses opérations.

## Profil du Ministère

### Mandat d'AAC

Agriculture et Agroalimentaire Canada est responsable de tous les dossiers fédéraux liés à l'agriculture et aux produits qui en découlent, notamment le soutien de la production agricole, du secteur de la transformation et du commerce. Le Ministère fournit des renseignements, effectue de la recherche et met au point de nouvelles technologies, en plus de mettre en œuvre des politiques et des programmes, de manière à atteindre trois grands objectifs : assurer la sécurité du système alimentaire, protéger la santé de l'environnement et gérer l'innovation propice à la croissance. Le Ministère coordonne également les activités fédérales liées au développement des collectivités rurales et des coopératives, et s'emploie à améliorer la qualité de vie des citoyens habitant dans les régions rurales du Canada.

### Cadre stratégique pour l'agriculture

Au cours des dernières années, un important outil a permis à AAC d'améliorer sa compréhension et son application de la notion de développement durable : le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA). En effet, le CSA a été lancé en 2002 afin que le secteur de la production agricole et agroalimentaire du Canada puisse délaisser la gestion de crises au profit d'une approche privilégiant la stabilité, la productivité et la

compétitivité. Le Cadre a établi les principes régissant les mesures concernant les volets Environnement, Salubrité et qualité des aliments, Renouveau, Science et innovation et Gestion des risques de l'entreprise. Il favorise également le développement de nouveaux marchés au titre du volet Marchés et commerce international. Le CSA, qui repose sur une approche globale et intégrée visant la croissance et la prospérité à long terme, est devenu le noyau de la troisième stratégie de développement durable d'AAC.

### Structure de gestion d'AAC

La création du CSA a appelé la mise en place au Ministère d'un cadre de gestion plus évolutif et souple. AAC a donc subi d'importants changements au cours des trois dernières années. À la suite d'une restructuration des ressources et structures ministérielles, des équipes horizontales ont été mises sur pied pour chacun des volets du CSA susmentionnés. Cette démarche permet à des équipes multidisciplinaires de contribuer à l'atteinte de résultats stratégiques généraux et favorise la collaboration et le travail d'équipe. Les équipes horizontales peuvent compter sur le soutien de plusieurs équipes habilitantes pour mener à bien leurs tâches.

## Nouvelle vision de la production agricole et agroalimentaire durable d'AAC

Dans le but de favoriser l'adoption de pratiques durables dans toutes les sphères du secteur agricole et agroalimentaire, et de permettre au Canada de devenir un chef de file mondial en matière de développement durable, AAC a élaboré une nouvelle vision de l'agriculture durable (*voir l'encadré à la page 7*).

## Changements par rapport aux stratégies de développement durable antérieures

La durabilité de l'environnement était au cœur de la première stratégie de développement durable d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Sa deuxième stratégie mettait toujours l'accent sur les initiatives environnementales, mais cherchait à établir des liens avec la durabilité sociale et économique. La troisième exposait les trois piliers du développement durable et faisait ressortir les différents chevauchements.

Au moyen de la présente stratégie, AAC souhaite intégrer encore davantage les trois piliers du développement durable. On s'attardera davantage aux politiques, programmes et activités qui favorisent davantage l'intégration des activités du Ministère et le renforcement des liens entre les questions économiques, environnementales et sociales. Le chapitre 4 porte exclusivement sur cette nouvelle orientation : on y décrit les initiatives ministérielles qui contribuent à une

intégration accrue des trois piliers. Cette évolution des façons de penser et des démarches est à l'image du développement durable en soi – il s'agit en effet d'un processus lent et itératif que l'on améliore constamment en fonction des nouvelles connaissances et de l'expérience acquises.

### Rôle et pertinence de la présente stratégie

Tout comme pour la troisième stratégie de développement durable d'AAC, le CSA constitue le noyau de la présente stratégie, du moins jusqu'à ce qu'il soit remplacé par la prochaine politique agricole. L'intégration du CSA et de la SDD du Ministère fait du développement durable un objectif ministériel, réduisant ainsi le chevauchement des tâches et simplifiant les exigences en matière de reddition de comptes et de production de rapports. De nouvelles mesures stratégiques devraient accélérer les travaux menés aux termes du CSA, notamment la Stratégie pour la science et l'innovation annoncée en 2006, et permettre ainsi l'atteinte des divers objectifs énoncés dans la présente SDD.



## À l'appui des priorités fédérales

En vue de l'élaboration de la quatrième série de stratégies de développement durable, les ministères ont collaboré afin d'améliorer la coordination et d'assurer la continuité des stratégies en établissant un ensemble commun de buts en matière de développement durable. Ces buts comprennent trois objectifs touchant la qualité de l'environnement – eau saine, air pur et réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ces buts comportent également trois objectifs en matière de gestion du développement durable – viabilité des collectivités, développement durable et utilisation des ressources naturelles, et gérance liée au développement durable. Les ministères adoptent également une approche commune concernant l'écologisation des activités gouvernementales. Agriculture et Agroalimentaire Canada appuie ces priorités et contribue aux buts à long terme du gouvernement du Canada en matière de développement durable de différentes façons, décrites ci-après.

### Eau saine

***But à long terme du gouvernement fédéral : Veiller à ce que l'eau soit saine et salubre pour les gens et pour les écosystèmes marins et d'eau douce***

Il faut une eau de qualité acceptable pour cultiver les produits agricoles, abreuver le bétail, nettoyer les bâtiments et la machinerie agricoles, et répondre aux besoins domestiques. C'est également nécessaire pour la transformation des aliments et le nettoyage de l'équipement utilisé à cette fin. Le secteur agricole peut contribuer à la détérioration de la qualité de l'eau, principalement en raison des sédiments, des éléments nutritifs (particulièrement l'azote et le phosphore), des pesticides, des bactéries et des sels provenant des terres agricoles. Cependant, il peut aussi améliorer la qualité de l'eau, notamment en protégeant et en remettant en état les terres fragiles et en améliorant les pratiques de gestion. AAC a participé à l'élaboration de nombreuses pratiques de gestion bénéfiques à la ferme qui limitent l'introduction

de contaminants issus des activités agricoles dans les eaux souterraines et les eaux de surface.

Pour mieux gérer ces problèmes, AAC dresse un nouveau plan stratégique de gestion de l'eau conformément aux principes de la gestion intégrée des ressources en eau, dont le gouvernement fédéral fait la promotion. Le Ministère appuie également l'utilisation accrue d'outils permettant de suivre les progrès réalisés par le Canada en vue de protéger les ressources en eau, comme le nouvel Indice canadien de la durabilité des ressources hydriques et les indicateurs de la qualité de l'eau établis dans le cadre du Programme national d'analyse et de rapport en matière de santé agroenvironnementale. Le gouvernement fédéral joue un rôle clé en diffusant des données scientifiques qui permettent la prise de décisions éclairées, et AAC aide le gouvernement à assumer ce rôle en matière de gestion de l'eau en administrant le Service national d'information sur les terres et les eaux.

### Air pur

***But à long terme du gouvernement fédéral : Veiller à ce que l'air soit pur pour les gens et les écosystèmes***

Agriculture et Agroalimentaire Canada contribue aux efforts du gouvernement fédéral pour assainir l'air en menant des projets de recherche et en favorisant l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques qui, entre autres, permettent de réduire





les émissions d'ammoniac d'origine agricole, de contrôler les odeurs nauséabondes issues des activités d'élevage du bétail, et de limiter l'introduction dans l'atmosphère de particules provenant d'activités agricoles comme le labour. Deux nouveaux indicateurs agroenvironnementaux concernant les émissions d'ammoniac et les particules sont en cours d'élaboration dans le cadre du Programme national d'analyse et de rapport en matière de santé agroenvironnementale. Ces indicateurs permettront de mesurer et d'évaluer les efforts déployés par le secteur pour assainir l'air au Canada.

### **Réduction des émissions de gaz à effet de serre**

#### **But à long terme du gouvernement fédéral : Réduire les émissions de gaz à effet de serre**

Afin de contribuer au but du gouvernement fédéral de réduire les émissions de gaz à effet de serre, Agriculture et Agroalimentaire Canada met tout en œuvre pour concevoir de nouvelles pratiques agricoles permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'origine agricole et d'accroître la séquestration de carbone dans la biomasse et les sols. Environ 7,2 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre au Canada découlent de la production agricole (excluant l'utilisation de combustibles fossiles). En 2003, le total de ces émissions était d'environ 24 p. 100 plus élevé par rapport aux niveaux de 1990. En revanche, les émissions nettes de gaz à effet de serre ont diminué de 4,4 p. 100 entre 1981 et 2001. Le Ministère a également réduit ses propres émissions de gaz à effet de serre en améliorant la gestion de ses bâtiments et de son parc automobile. Parallèlement, il examine des méthodes prometteuses pour aider le secteur agricole à s'adapter aux changements climatiques. Le Ministère effectue également des travaux de recherche sur la bioénergie, les biocarburants et la biotechnologie industrielle, et en fait la promotion dans le cadre du Réseau canadien d'innovation dans la biomasse (*voir l'encadré*). Finalement, il prend part aux activités

## **Réseau canadien d'innovation dans la biomasse**

**Le Réseau canadien d'innovation dans la biomasse a été mis sur pied pour faciliter la réalisation de travaux concertés de recherche et de développement entre les gouvernements, le secteur et le milieu universitaire dans le domaine de la bio-innovation (bioénergie, biocarburants et biotechnologie industrielle). Les percées dans ce domaine visent à réduire la consommation de combustibles fossiles, de réduire, directement ou indirectement, les émissions de gaz à effet de serre, et de stimuler le développement au Canada d'une bio-économie.**

**Agriculture et Agroalimentaire Canada participe aux activités du réseau en menant des recherches sur l'utilisation des cultures agricoles et des résidus végétaux pour la fabrication de biocarburants (comme l'éthanol et le biodiésel) et de bioproduits. Le Ministère met également au point un outil de système d'information géographique (SIG) qui modélise la quantité et la qualité de la biomasse ainsi que l'énergie et de l'eau qui y sont associées; les infrastructures de transports seront disponibles pour l'utilisation efficace et durable des ressources de la biomasse. Cet outil sera lié à des techniques de télédétection de manière à fournir une capacité de prédiction de la disponibilité de la biomasse à l'échelle régionale.**

internationales sur les changements climatiques en nommant des représentants au sein du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

## **Viabilité des collectivités**

***But à long terme du gouvernement fédéral : Faire en sorte que les collectivités profitent d'une économie prospère, d'une société dynamique et équitable et d'un environnement sain pour les générations d'aujourd'hui et de demain***

Le Secrétariat rural d'Agriculture et Agroalimentaire Canada est chargé de coordonner les efforts déployés par le gouvernement fédéral pour créer des collectivités rurales et éloignées solides et dynamiques, en partenariat avec les membres de ces collectivités. Le Secrétariat dirige et coordonne les activités du gouvernement fédéral par l'intermédiaire du Partenariat rural canadien, comme le décrit le chapitre 4. Les intervenants des régions rurales peuvent faire participer le gouvernement fédéral et communiquer à celui-ci leurs points de vue grâce au Dialogue rural. Ils peuvent également obtenir de l'information sur les services qui leur sont offerts au moyen du Service canadien de l'information rurale. Le Secrétariat rural est chargé d'administrer ces deux programmes.

## **Développement durable et utilisation de nos ressources naturelles**

***But à long terme du gouvernement fédéral : Assurer le développement durable et une utilisation judicieuse des ressources naturelles***

Agriculture et Agroalimentaire Canada mène des projets de recherche visant à acquérir des connaissances et à mettre au point des technologies qui nous permettront de réduire au maximum les répercussions de la production agricole sur les ressources naturelles (sol, air, eau et biodiversité), tout en maintenant la durabilité globale du secteur. AAC est déterminé à protéger les espèces en péril et à conserver l'habitat faunique sur les terres qu'il exploite. On a élaboré un indicateur agroenvironnemental pour évaluer la disponibilité faunique sur les terres agricoles. Deux autres indicateurs, en cours d'élaboration, permettront l'évaluation des espèces exotiques

envahissantes et de la biodiversité du sol sur les terres agricoles. On étudie et encourage également l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques des milieux naturels et semi-naturels sur les terres agricoles, notamment les terres à bois, les zones riveraines et les pâturages indigènes. Le Ministère encourage aussi l'adoption de pratiques d'utilisation des terres respectueuses de l'environnement dans le cadre du Programme de pâturages communautaires et du Programme de couverture végétale du Canada, qui vise à faciliter la conversion des terres écologiquement sensibles en couvert végétal permanent.

Un autre projet stimulant en cours à AAC est la reconnaissance des avantages agroenvironnementaux et l'utilisation d'une méthode d'évaluation économique des répercussions agroenvironnementales visant à attribuer une valeur économique à la biodiversité et au capital naturel des terres agricoles. En fournissant de l'information sur la conservation des terres agricoles et des ressources naturelles, AAC participe au Réseau canadien d'information sur la biodiversité et exécute le Service national d'information sur les terres et les eaux ainsi que le Programme national d'analyse et de rapport en matière de santé agroenvironnementale.

## **Gérance liée au développement durable**

***But à long terme du gouvernement fédéral : Renforcer le processus décisionnel et la gérance à l'appui du développement durable***

Agriculture et Agroalimentaire Canada continue de remplir son mandat au titre du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA); d'ailleurs, l'élaboration de la prochaine politique agricole est déjà entamée. Le Ministère contribue à la prise de décisions sur le développement durable en procédant à l'évaluation environnementale stratégique exigée conformément à la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*,

et aux lois fédérales comme la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. L'utilisation d'un questionnaire sur le développement durable pour évaluer les projets de politiques et de programmes ministériels permet de déterminer la contribution potentielle de ceux-ci au

développement durable. AAC rend régulièrement compte de ses activités en matière de développement durable par le truchement de son Rapport ministériel sur le rendement et de son Rapport sur les plans et priorités, qu'il présente chaque année.

## Vision d'AAC de l'agriculture durable

**Les trois piliers du développement durable font partie intégrante de la politique agroalimentaire canadienne depuis la mise en place du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) en 2003. Le Ministère s'emploie à élaborer une nouvelle politique agroalimentaire d'ici 2008. Cette prochaine politique continuera d'intégrer les objectifs économiques du secteur aux préoccupations d'ordres social et environnemental.**

**Au moment de la présentation de la quatrième SDD, la vision du cadre stratégique comprend les éléments suivants :**

- **Les industries du secteur agricole et agroalimentaire canadien adopteront de nouvelles façons de penser et d'agir de manière à suivre l'évolution des marchés nationaux et internationaux et à maintenir leur compétitivité.**
- **Les individus et les entreprises acquerront les compétences et adopteront les technologies et les structures de gestion leur permettant de saisir de nouveaux débouchés.**
- **Les entreprises investiront dans la recherche, mettront au point des procédés et des produits innovateurs et les amélioreront afin d'influer sur les demandes du marché et d'y répondre, établiront de nouveaux partenariats, tant au sein du secteur qu'en aval de celui-ci, afin de créer de nouvelles synergies et d'exploiter de nouvelles gammes de produits alimentaires et non alimentaires.**
- **Agriculture et Agroalimentaire Canada aidera le secteur à réaliser la vision en élaborant des politiques et des programmes pertinents, en élargissant la base de connaissances et en diffusant l'information, et en investissant dans la recherche et la technologie, tout en reconnaissant les particularités régionales et en favorisant la viabilité des collectivités rurales du Canada.**
- **Le Canada sera reconnu à l'échelle mondiale comme fournisseur d'aliments sûrs de grande qualité et de produits agricoles non traditionnels de qualité supérieure.**
- **Le Canada jouira également d'une excellente réputation grâce à ses pratiques, ses produits et ses procédés innovateurs, à son leadership sur le plan de la conservation des ressources naturelles et de la protection de l'environnement, et à sa grande contribution au bien-être de la société canadienne et de ses partenaires mondiaux.**

Au moyen de leur stratégie de développement durable, les ministères fédéraux cherchent également à appliquer les principes de développement durable dans le cadre de leurs activités. Le Bureau de l'écologisation des opérations gouvernementales du Canada a établi trois priorités pangouvernementales en matière d'écologisation des activités – énergie dans les immeubles, véhicules (écologisation du parc automobile) et écologisation des achats – dans le document d'orientation intitulé *Écologisation des opérations gouvernementales : Document d'orientation à l'intention des organismes qui élaborent des stratégies de développement durable* (de 2007 à 2009). Agriculture et Agroalimentaire Canada tient compte de ces priorités et décrit au chapitre 5 un certain nombre d'activités en cours à l'échelle du Ministère, qu'il s'agisse de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des déchets, de la conservation des ressources naturelles ou de l'adoption de mesures antipollution.

## Collaboration horizontale

Les ministères fédéraux peuvent chacun contribuer de façon importante aux efforts déployés par le gouvernement du Canada pour promouvoir le développement durable. Ils peuvent également collaborer entre eux afin de créer une plus grande synergie en vue d'atteindre les buts et résultats fixés concernant le développement durable. AAC collabore ainsi de façon horizontale avec d'autres ministères afin d'atteindre plusieurs objectifs prioritaires du gouvernement fédéral en matière de développement durable.

Par exemple, le Ministère :

- collabore avec les autres ministères fédéraux voués aux ressources naturelles, soit Environnement Canada, Pêches et Océans Canada, Santé Canada et Ressources naturelles Canada, et exécute des volets clés du Cadre stratégique pour l'agriculture de concert avec d'autres ministères, notamment avec Santé

Canada dans le cadre des initiatives touchant les pesticides, et avec Environnement Canada pour ce qui est de l'établissement de normes et de balises agroenvironnementales;

- fait avancer la Stratégie canadienne de la biodiversité et met en œuvre la *Loi sur les espèces en péril* lorsque celles-ci visent des terres administrées par le Ministère;
- collabore avec d'autres ministères dans le cadre d'initiatives fédérales concernant les changements climatiques et contribue aux travaux de recherche sur l'énergie et les gaz à effet de serre dans le cadre du Programme de recherche et de développement énergétiques, qui est administré par Ressources naturelles Canada;
- réunit, par l'intermédiaire du Réseau de développement rural, établi par le Secrétariat rural, des responsables des politiques et de la recherche de quelque 20 ministères fédéraux afin d'accroître la collaboration à l'échelle du gouvernement dans le cadre des efforts déployés pour assurer la viabilité des collectivités rurales;
- fait partie de plusieurs groupes de travail interministériels, comme le Comité interministériel sur les coopératives et les groupes de travail fédéraux-provinciaux-territoriaux sur les biens et services écologiques;
- collabore avec Environnement Canada, Pêches et Océans Canada et d'autres ministères fédéraux et provinciaux à la mise en œuvre du Plan d'action des Grands Lacs et du Plan d'action Saint-Laurent;
- participe aux activités du Groupe du Système mondial des systèmes d'observation de la Terre de concert avec l'Agence spatiale canadienne et d'autres ministères fédéraux;
- collabore avec le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada dans le cadre du Programme d'ententes de partenariat de recherche;
- est membre du réseau Partenaires fédéraux en transfert de technologie;

- contribue à un réseau interministériel sur la science et la technologie à l'échelle internationale, qui est dirigé par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

## Appui envers les engagements du Canada sur la scène internationale

Le Canada a été l'un des 178 pays à adopter *Action 21*, le plan d'action sur le développement durable dressé à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue à Rio de Janeiro, en 1992. Depuis, le Canada a participé activement à l'élaboration d'un programme de développement durable à l'échelle internationale, notamment les objectifs de développement du millénaire et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg (élaboré lors du Sommet mondial de 2002 sur le développement durable). Agriculture et Agroalimentaire Canada joue un rôle clé en aidant le Canada à respecter les engagements qu'il a pris aux termes de ces accords concernant l'agriculture et le développement rural durables, tant à l'échelle nationale qu'internationale, et à participer aux efforts de développement à l'étranger.

Agriculture et Agroalimentaire Canada mène des travaux qui visent :

- à protéger la biodiversité sur les terres agricoles, contribuant ainsi aux engagements du Canada aux termes de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique;
- à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à séquestrer le carbone dans les sols des terres agricoles, faisant ainsi progresser les efforts déployés par le Canada aux termes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;
- à composer avec les effets de la sécheresse sur l'agriculture, soutenant ainsi la contribution



du Canada aux termes de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification;

- à maintenir le rôle du Canada dans le cadre du Partenariat sur l'agriculture et le développement durables de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et à poursuivre sa relation avec la FAO et la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Parmi les activités auxquelles AAC participe, mentionnons la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques concernant les végétaux et les animaux;
- à contribuer aux efforts déployés par le gouvernement fédéral afin de respecter les exigences du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et d'autres ententes internationales concernant le développement durable;

- à formuler, en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, la position du Canada dans le cadre des réunions de la Commission du développement durable des Nations Unies et à contribuer aux rapports présentés par le gouvernement du Canada sur les progrès réalisés à l'égard des buts établis à l'échelle internationale relativement au développement durable.

Outre ces mesures de soutien aux engagements internationaux du Canada, AAC représente les intérêts du secteur agricole canadien à l'échelle internationale, notamment dans le cadre des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de la Coopération économique de la zone Asie-Pacifique (APEC) et de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). AAC contribue aussi à la préparation des représentants canadiens en vue des réunions de la Commission du développement durable des

Nations Unies et d'autres forums internationaux sur le développement durable. Le Ministère gère des projets d'aide internationale en agriculture par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international et d'autres organes, et mène des consultations à ce chapitre. En outre, il exécute des projets de recherche coopérative de concert avec des chercheurs d'autres pays et permet à des pays partenaires de bénéficier de son expérience, de son expertise et de ses technologies.

## Contenu du présent rapport

Le chapitre 2 du présent rapport expose les problèmes auxquels le secteur agricole et agroalimentaire canadien fait face actuellement et qui définissent le contexte dans lequel s'inscrivent les mesures de développement durable connexes.



Le chapitre 3 décrit les progrès réalisés par AAC en vue d'atteindre les principaux objectifs établis par le Ministère relativement au développement durable. Le chapitre comprend une section sur les leçons qu'AAC a tirées au fil du temps, notamment l'expérience qu'il a acquise à la suite de l'élaboration et de la mise en œuvre des trois stratégies de développement durable précédentes.

Le chapitre 4 présente plusieurs initiatives que mène AAC afin de favoriser une intégration accrue des activités touchant les trois piliers du développement durable sur les plans économique, écologique et social.

Le chapitre 5 souligne l'engagement d'AAC et les mesures qu'il prend pour écologiser ses activités et ainsi réduire son empreinte écologique.

Le chapitre 6 illustre les modèles logiques mis au point concernant les cinq volets du CSA, ainsi que les questions internationales (marchés et commerce international), dans la troisième SDD. On y expose également un modèle logique pour les initiatives d'intégration en donnant un aperçu des engagements du Ministère d'ici 2009. Ces initiatives sont décrites au chapitre 4.

La conclusion, présentée au chapitre 7, est suivie de l'annexe A, qui décrit les différents aspects du processus d'élaboration de la présente stratégie. Deux annexes illustrent les progrès réalisés à l'égard des réalisations attendues, énoncées dans la troisième SDD du point de vue du travail accompli par le Ministère (annexe B) et de ses activités (annexe C). L'annexe D décrit en détail les consultations qui se sont déroulées dans le but de faciliter l'élaboration de la présente stratégie de développement durable.

## 2. Examen des enjeux

---

**Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, qui comprend l'agriculture primaire, la transformation des aliments et la production à valeur ajoutée, ainsi que la distribution et la vente au détail, est un élément essentiel de l'économie canadienne. Il représente 8 p. 100 du PIB et, en générant 130 milliards de dollars de ventes, dont 30,9 milliards d'exportations agricoles et alimentaires (dont les fruits de mer), il contribue pour près de 5,8 milliards aux échanges commerciaux canadiens. Ce secteur procure un emploi à un Canadien sur huit et soutient l'économie de nombreuses collectivités rurales et éloignées au pays. De nos jours, un certain nombre d'enjeux jouent un rôle déterminant dans l'état de l'industrie et continueront de la façonner encore pour longtemps.**

**Enjeu : Le revenu agricole moyen au Canada ne cesse de diminuer et demeure bas malgré les paiements records des programmes fédéraux au cours des dernières années.**

Le revenu agricole moyen au Canada ne cesse de diminuer depuis le milieu des années 70 (voir figure 2.1), bien que cette tendance cache la performance plus positive des exploitations situées dans la classe des ventes élevées. Une combinaison inhabituelle de facteurs qui sont survenus rapidement et avec lesquels le secteur agricole canadien a dû composer au cours des dernières années a exercé sur lui des pressions considérables et aggravé la tendance à la baisse du revenu moyen. Malgré les paiements records versés dans le cadre des programmes fédéraux, (4,8 milliards de dollars en 2003, 4,9 milliards

en 2004 et 5 milliards en 2005), les revenus agricoles globaux sont demeurés bas. Les revenus agricoles nets réalisés sont tombés, de 3,7 milliards de dollars qu'ils étaient en 2001, à un creux jamais atteint de 327 millions en 2003. Après un rebond en 2004, ils sont redescendus en 2005 et en 2006 {INSÉRER figure ci-dessous}.

Si les paiements du gouvernement ont aidé les agriculteurs à court terme, ils risquent toutefois de retarder le rajustement du secteur aux forces du marché à long terme et de détourner le peu d'argent disponible des autres objectifs stratégiques importants, comme la recherche scientifique et le développement des marchés.



**Enjeu : Ces dernières années, de nombreux producteurs canadiens ont subi les pressions extraordinaires exercées par des maladies et des catastrophes naturelles.**

### Risque de maladies

La diminution des revenus agricoles des dernières années peut s'expliquer en partie par l'apparition de maladies animales. Les cas d'ESB découverts au Canada depuis 2003 et la flambée d'influenza aviaire survenue en Colombie-Britannique en février 2004 ont entraîné la fermeture de nombreux marchés (par ex., États-Unis, Japon, Corée) aux bovins et aux produits du boeuf et de la volaille canadiens. De petits secteurs, comme l'élevage des moutons, des chèvres et des bisons, ont également été touchés.

Les maladies des plantes peuvent également être dévastatrices. Par exemple, le virus de la sharka, découvert en Ontario et en Nouvelle-Écosse en 2000, s'attaque aux arbres fruitiers à noyaux (pêches, nectarines, prunes, abricots) et en réduit énormément les rendements. Les programmes d'éradication doivent parfois être appliqués pendant de nombreuses années et peuvent

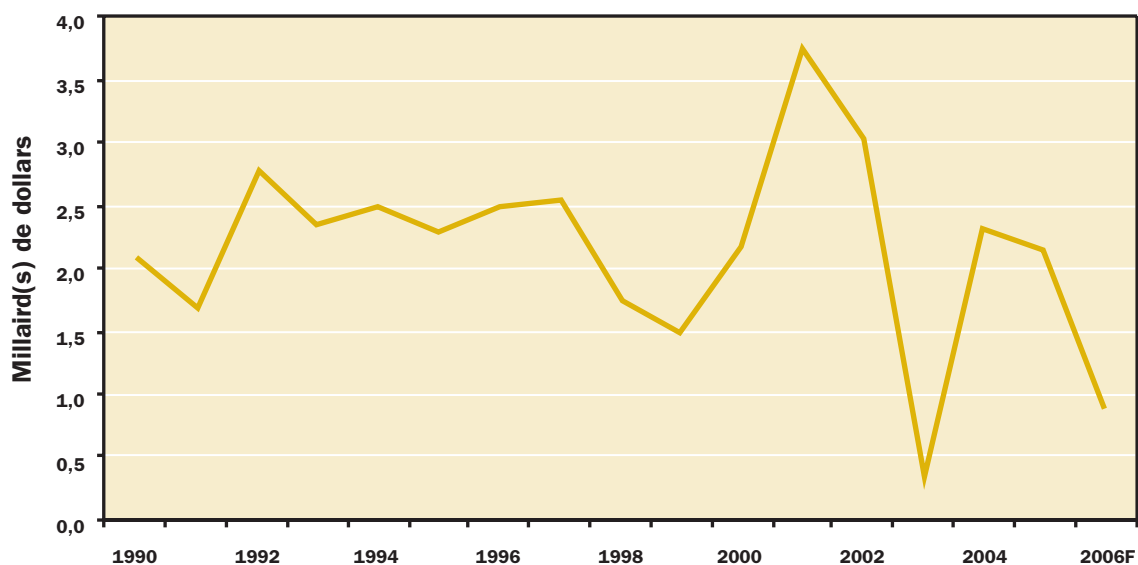
diminuer initialement la production et les revenus, en plus de poser un risque potentiel pour l'environnement et la santé humaine lorsqu'il faut utiliser des produits chimiques pour maîtriser les épidémies.

### Catastrophes naturelles

Les sécheresses, les inondations, les orages violents, les feux de friches, les pullulations d'insectes, les invasions d'espèces étrangères et les autres catastrophes naturelles peuvent diminuer considérablement le revenu agricole en provoquant l'échec des cultures, la mort du bétail et des pertes matérielles. Par exemple, les agriculteurs des Prairies ont vu leur production de céréales, d'oléagineux et de cultures spéciales chuter de 40 p. 100 à la suite des sécheresses survenues en 2001 et en 2002 (de 52,9 millions de tonnes en 2000 à 31,8 millions de tonnes en 2002). En outre, les pertes de production annuelles associées aux espèces étrangères envahissantes sont évaluées à 4,2 milliards de dollars.

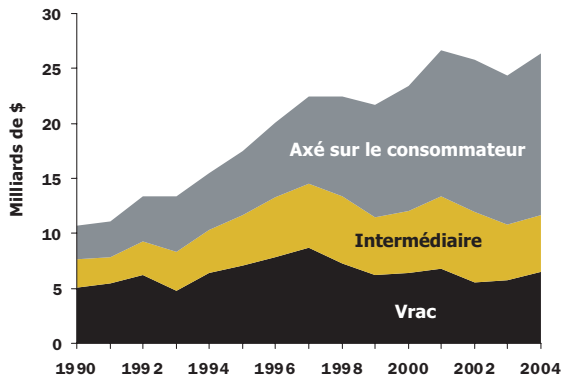
En permettant de prévoir les catastrophes naturelles, leur emplacement et leur intensité avec

**Figure 2.1 : Revenu net réalisé, 1999 à 2005**



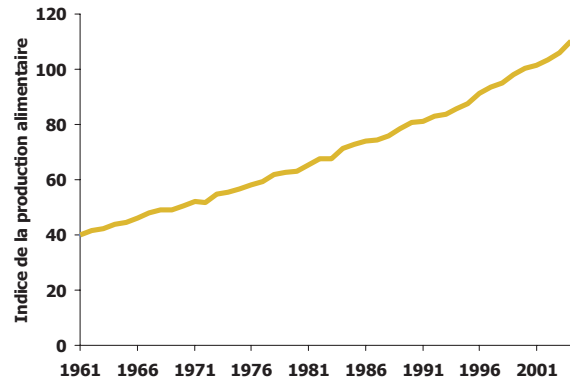
Source : Données historiques, Statistique Canada, Catalogue No. 21-010-XIE, Statistiques économiques agricoles, mai 2006. Prévisions pour 2006, Agriculture et Agroalimentaire Canada, janvier 2006.

**Figure 2.2 : Ventes à l'exportation du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire (1990-2004)**



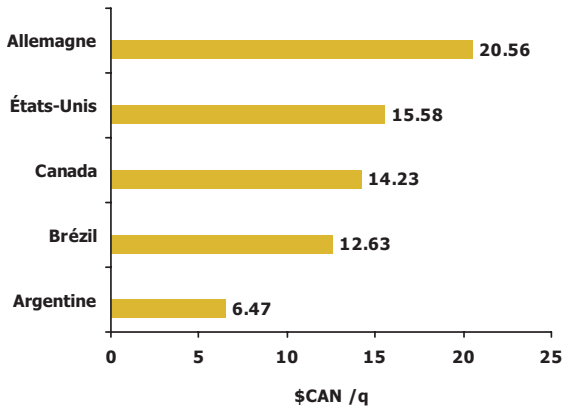
Sources : Statistique Canada et données d'AAC

**Figure 2.4 : Indice de la production agricole mondiale, monde entier (1999=2001'100)**



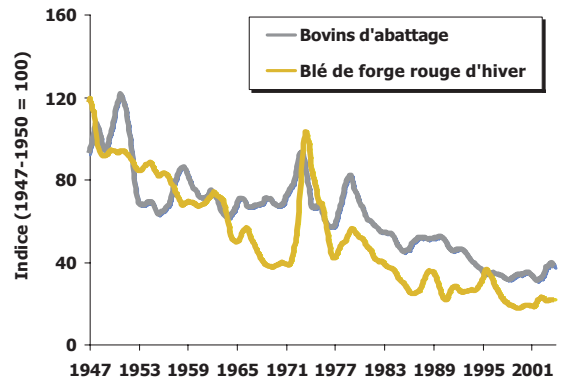
Source : FAO

**Figure 2.3 : Coûts de production des oléagineux au Brésil, en Argentine, au Canada, aux États-Unis et en Allemagne (1999) (Équivalents du colza)**



Source : IFCN Allemagne

**Figure 2.5: Indice du prix du blé de forge rouge d'hiver et bovins d'abattage**



Sources : U.S. Bureau of Labour Statistics et données d'AAC

beaucoup plus d'exactitude que dans le passé, les progrès scientifiques et technologiques nous rendent plus aptes à nous préparer et à prendre des mesures de prévention et d'atténuation. Les catastrophes naturelles peuvent exercer d'importantes ponctions dans les budgets des programmes gouvernementaux de stabilisation du revenu agricole. Elles peuvent également retarder la mise au point de nouveaux produits à valeur ajoutée et créer un climat d'incertitude susceptible de décourager les investisseurs potentiels.

**Enjeu : Les tendances économiques à long terme, tant au Canada qu'à l'étranger, exercent des pressions sur la structure d'affaires actuelle des segments traditionnels de l'agriculture.**

#### **Concurrence des exportations**

Étant donné que la production canadienne de biens agricoles dépasse la consommation intérieure, cet excédent donne accès à des marchés d'exportation essentiels au fonctionnement du secteur. Les exportations agricoles et agroalimentaires du Canada ont plus que doublé depuis 1990, la croissance étant particulièrement forte pour les produits

(à valeur ajoutée) qui s'adressent au consommateur [voir figure 2.2]. Toutefois la concurrence est de plus en plus vive sur le marché mondial, souvent de la part de pays émergents, comme le Brésil et l'Argentine, qui peuvent compter sur leurs coûts de production plus bas (voir figure 2.3). L'avantage concurrentiel que possède le secteur canadien consiste à offrir des produits nouveaux et supérieurs, comme ceux qui sont produits à l'aide de méthodes écologiques et qui satisfont à des normes élevées de salubrité et de qualité .

### **Obstacles au commerce international**

Les barrières commerciales empêchent le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire canadien de profiter pleinement des débouchés. De plus, le protectionnisme pratiqué par certains pays, qui offrent des subventions à l'exportation et un soutien interne ayant un effet de distorsion sur les marchés, nuisent à la compétitivité du Canada. Celui-ci travaille à uniformiser les règles du jeu à l'échelle internationale en participant activement aux négociations sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce et aux pourparlers visant de nouveaux accords commerciaux régionaux et bilatéraux.

### **Prix des denrées**

L'indice de production alimentaire mondiale est plus de 2,5 fois supérieur à ce qu'il était au début des années 60 (voir figure 2.4) grâce, entre autres, à une amélioration continue de l'efficacité et, par conséquent, à une diminution à long terme du prix réel des denrées (voir figure 2.5). Notamment, les prix des céréales et des oléagineux ont baissé au cours des dernières années en raison de récoltes abondantes dans des pays concurrents et de la croissance rapide du dollar canadien.

### **Coûts des intrants agricoles**

Le coût des intrants agricoles ayant considérablement augmenté au cours des dernières années, les revenus agricoles s'en ressentent. En raison des risques géopolitiques et de l'augmentation de la demande, les prix du pétrole ont atteint des sommets, provoquant

l'ascension fulgurante des prix des carburants et des engrais utilisés en agriculture. De 2002 à 2005, le coût des carburants servant au chauffage et au fonctionnement de la machinerie a grimpé de 41 p. 100 et celui des engrais, de 15 p. 100.

### **Enjeu : L'orientation de l'industrie agricole et agroalimentaire est en train de changer.**

Devant la concurrence des marchés et la baisse des prix de nombreuses denrées en vrac, l'agriculture primaire perd de l'importance dans la filière agroalimentaire, tandis que la valeur ajoutée prend le relais. Au début des années 90, les denrées en vrac représentaient près de la moitié des exportations alors qu'aujourd'hui elles en constituent moins qu'un quart.

### **Demande des consommateurs**

L'évolution des préférences des consommateurs joue beaucoup sur les marchés en créant une demande pour des produits novateurs qui répondent à certaines attentes. Par exemple, le marché des fruits et des légumes biologiques est en croissance, tout comme celui des aliments fonctionnels (aliments et produits alimentaires qui offrent plus que des avantages nutritionnels, comme la présence d'un acide gras essentiel, d'un antioxydant, d'une vitamine ou de minéraux d'origine végétale). Les préférences des consommateurs et la demande qu'elles suscitent peuvent changer rapidement, souvent à cause des informations que diffusent les médias. La capacité de l'industrie canadienne à réagir à ces mouvements, ou à les accélérer en offrant de nouveaux produits attrayants, a un effet direct sur sa résilience et sa compétitivité dans un monde en constante transformation.

### **Produits non alimentaires**

La capacité du secteur agricole et agroalimentaire à générer des produits non alimentaires est largement sous-exploitée. Par exemple, la production de molécules pharmaceutiques par

des cultures fait actuellement l'objet de recherche et de développement. L'augmentation des prix du pétrole, la diminution des coûts de la biomasse et les progrès dans la technologie des procédés, en particulier la biotechnologie, qui permettent l'exploitation durable de la biomasse comme matière de base industrielle, stimulent le développement de nouvelles industries au Canada pour la création de bioénergie et de bioproduits (produits commerciaux ou industriels composés, en totalité ou en partie, de matières agricoles, marines ou forestières, biologiques ou renouvelables). L'agriculture sera l'un des principaux secteurs à fournir la biomasse nécessaire pour alimenter cette industrie naissante et un acteur clé dans la réalisation de la nouvelle stratégie du gouvernement canadien en matière de biocombustibles, dont l'objectif est de faire en sorte que l'essence et le diesel soient composés à 5 p. 100 de combustible renouvelable au plus tard en 2010. Les gouvernements et l'industrie collaboreront à l'élaboration, à la mise au point et au transfert des technologies nécessaires pour convertir la biomasse brute en produits utiles. Ces développements ouvriront de nouveaux débouchés, en particulier pour le secteur des céréales et des oléagineux, et créeront des liens avec d'autres secteurs de l'économie, notamment les industries chimiques, énergétiques et pharmaceutiques.



### **Marchés émergents**

Il est à prévoir que la libéralisation du commerce ouvrira de nouveaux marchés à valeur ajoutée pour le Canada. Dans les pays en développement, comme la Chine et l'Inde, des classes moyennes en expansion disposent de revenus croissants qui serviront à acquérir un éventail élargi de produits témoignant de leur ascension économique. Les producteurs canadiens peuvent saisir ces occasions de répondre à ces nouvelles demandes du marché.

**Enjeu : La production agricole et agroalimentaire subit les aléas de l'environnement, mais peut lui nuire, réciproquement. La bonne intendance des ressources et la protection de l'environnement continuent d'être des facteurs clés dans la réalisation d'un développement économique durable.**

### **Territoire agricole**

Couvrant près d'un milliard d'hectares, le Canada arrive au deuxième rang mondial pour la superficie. Moins de 7 p. 100 de son territoire, soit environ 68 millions d'hectares, est utilisé pour l'agriculture; environ 61 p. 100 de ces terres sont cultivées, 30 p. 100 servent de pâturages et le reste est utilisé à d'autres fins. Le recensement sur l'agriculture de 2001 dénombrait 246 923 exploitations agricoles, soit 10 p. 100 de moins qu'en 1996. Au cours de la même période de cinq ans, la superficie des terres cultivées a crû de 4,2 p. 100 (surtout à cause de la réduction des jachères) et le nombre de têtes de bétail a augmenté considérablement (par ex., de 11,6 à 16 millions pour les gros bovins et les veaux, et de 10 à 14 millions pour les porcs). Ces données indiquent que le secteur agricole est en expansion, que les exploitations agricoles grossissent et que la production est plus intensive que dans le passé. Les augmentations futures dans le secteur primaire devront venir principalement d'une nouvelle réorientation de l'utilisation des terres et de l'amélioration de la productivité, et non pas de l'agrandissement du territoire agricole.

## Sols

Des sols sains servent de milieu de croissance pour les végétaux, régularisent et guident l'écoulement de l'eau dans l'environnement et servent de « tampons » naturels. Les pratiques agricoles peuvent réduire l'efficacité de ces fonctions en modifiant l'équilibre de l'eau, de la matière organique et des éléments nutritifs du sol et en favorisant l'érosion. La qualité des terres agricoles peut toutefois être maintenue ou améliorée grâce à l'adoption de diverses pratiques agricoles, comme l'apport régulier de matière organique, la conservation de la couverture végétale, les pratiques aratoires anti-érosives, la rotation des cultures et d'autres pratiques culturales.

La santé des sols agricoles du Canada s'est améliorée considérablement au cours des 25 dernières années, de sorte que la plupart sont aujourd'hui dans un état acceptable. La mauvaise qualité inhérente des sols, la topographie, les conditions climatiques, la culture intensive et divers autres facteurs ont toutefois contribué à la dégradation des sols dans certaines régions. Comme les sols dégradés retiennent moins bien les éléments nutritifs et les pesticides, ils peuvent les libérer dans les cours d'eau ou l'atmosphère. De plus, ils contribuent moins bien aux échanges gazeux et au maintien de la qualité de l'air. Ces constatations soulignent l'importance d'encourager l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques en matière de conservation des sols.

## Eau

Le secteur agricole est confronté à des problèmes de quantité d'eau et de qualité de l'eau. L'un des principaux objectifs de l'agriculture durable est d'utiliser l'eau de façon à atteindre des objectifs économiques tout en conservant cette ressource et en limitant son effet polluant.

### Quantité d'eau

L'intensification et la spécialisation de l'agriculture peuvent faire augmenter les besoins en eau. Par exemple, l'irrigation des champs est nécessaire dans les régions semi-arides du pays et

parfois même dans les régions humides. De plus grandes quantités d'eau sont nécessaires pour abreuver le bétail et nettoyer les installations et l'équipement dans les élevages concentrés. La demande d'eau des autres utilisateurs augmente également dans certaines régions, entraînant ainsi des risques de conflits et de pénuries.

Presque partout au Canada, la production agricole risque d'être limitée par la disponibilité de l'eau, surtout dans les Prairies et l'intérieur de la Colombie-Britannique. Les conditions actuelles de répartition de cette ressource ne permettent pas de répondre à la demande de l'agriculture à partir des eaux de surface et des sources souterraines dans certaines parties du pays. Même là où l'approvisionnement annuel est suffisant pour répondre à la demande, les producteurs agricoles doivent composer avec des pénuries saisonnières durant la saison de croissance. De plus, on s'attend à ce que les changements climatiques aggravent les pénuries dans certaines régions, mais augmentent l'approvisionnement en eau ailleurs.

### Qualité de l'eau

L'agriculture doit pouvoir disposer d'une eau de bonne qualité pour satisfaire à ses divers besoins. Une eau de piètre qualité risque en effet de nuire à la santé des familles agricoles, des collectivités rurales, des cultures et des animaux d'élevage, et de réduire la productivité.

L'augmentation de la productivité agricole a entraîné l'utilisation accrue de pesticides et l'adoption de diverses pratiques culturales qui présentent un risque pour la qualité de l'eau. L'agriculture peut nuire à la qualité de l'eau surtout à cause du lessivage par ruissellement de surface de l'eau des sédiments, des nutriments, des pesticides et des agents pathogènes provenant des terres agricoles qui se retrouvent dans les eaux souterraines ou les drains en tuyaux, ou qui sont rejetés dans l'atmosphère. La condition des sols, le paysage, la végétation et les conditions climatiques influent sur ce déplacement. Les contaminants d'origine agricole qui s'infiltrent dans les eaux sous-jacentes ou adjacentes posent

un risque pour les organismes aquatiques et leurs habitats ainsi que pour les êtres humains qui boivent cette eau ou l'utilisent à d'autres fins.

Il est possible d'améliorer la qualité de l'eau par la gestion des sols et l'adoption de pratiques culturales qui prévoient un apport en éléments nutritifs équilibré aux besoins des cultures, qui favorisent la rétention des éléments nutritifs dans le sol et l'assimilation de ces derniers par les végétaux et qui limitent l'érosion des sols. L'accès restreint aux cours d'eau par le bétail, la réduction de la teneur en éléments nutritifs dans le fumier et l'amélioration des pratiques d'entreposage, de manutention et d'application du fumier ont permis de réduire la contamination de l'eau par l'azote et le phosphore. La gestion efficace des zones riveraines (entretien des zones naturelles le long des rivières, des ruisseaux et des autres cours d'eau), c'est-à-dire l'adoption de pratiques qui permettent de conserver une zone tampon adéquate entre les terres agricoles et les cours d'eau, contribue également à améliorer la qualité de l'eau.

### **Qualité de l'air**

Des quantités excessives d'ammoniac, substance azotée émanant de l'urine et du fumier des animaux et des engrais chimiques, peuvent avoir un effet toxique sur les végétaux environnants et entraîner l'eutrophisation des eaux sensibles à l'azote. À l'échelle régionale, l'ammoniac contribue à la formation des pluies acides et des aérosols. Ces aérosols produisent de fines particules en suspension qui sont liées à la formation du smog et à d'éventuels effets sur la santé. Citons, parmi les pratiques de gestion qui permettent de réduire les émissions d'ammoniac, une meilleure gestion de l'azote dans l'alimentation animale et l'adoption de méthodes améliorées d'entreposage, de manutention et d'épandage du fumier.

Les particules sont une combinaison de particules solides et de gouttelettes d'eau dans l'air. Les particules en suspension dans l'air contribuent aux changements climatiques, réduisent la visibilité, appauvrissent l'ozone stratosphérique et polluent l'air (pluies acides et smog). On attribue à l'agriculture 13 p. 100 des émissions de particules en suspension dans l'atmosphère au Canada (20 p. 100 des particules ayant un diamètre inférieur à 10 micromètres et 15 p. 100, un diamètre inférieur à 2,5 micromètres)<sup>1</sup>, sans compter les émissions provenant des installations d'alimentation animale et les particules secondaires provenant des émissions d'ammoniac.

La mauvaise qualité de l'air peut nuire au rendement des cultures<sup>2</sup>. En voici des exemples :

- L'appauvrissement de l'ozone stratosphérique peut entraîner une exposition accrue des cultures aux rayons ultraviolets qui, dans bien des cas, ralentissent la croissance et diminuent le rendement et la qualité des récoltes (apparence et goût).
- L'ozone troposphérique peut endommager les tissus végétaux et causer le vieillissement prématuré des feuilles, réduisant ainsi le rendement photosynthétique et, par le fait même, le rendement des cultures.
- Les fortes concentrations d'ammoniac, que l'on retrouve près des sources d'eau, peuvent nuire à la santé du bétail.

### **Émissions de gaz à effet de serre**

En 2004, l'agriculture (outre les sources d'énergie) était responsable d'environ 7,2 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre au Canada . Parmi les gaz à effet de serre d'origine agricole, mentionnons l'oxyde nitreux (qui provient des engrais azotés et des déchets d'origine animale), le méthane (rejeté directement par les animaux et

<sup>1</sup> AAC, *L'agriculture écologiquement durable au Canada, Série sur les indicateurs agroenvironnementaux, Rapport n° 2*, p. 161.

<sup>2</sup> AAC, *La santé de l'air que nous respirons : vers une agriculture durable au Canada*, p. 63-85.

<sup>3</sup> Environment Canada. *National Inventory Report, 1990-2004: Greenhouse Gas Sources and Sinks in Canada*, p. 34.

le fumier) et le dioxyde de carbone (un produit de la dégradation des matières organiques dans le sol et de la combustion). Des pratiques de gestion améliorées permettent de réduire ces émissions et de prévenir l'augmentation de la concentration de dioxyde de carbone dans l'atmosphère en favorisant le stockage du carbone organique dans les sols agricoles. Elles peuvent également améliorer l'efficacité du cycle des substances nutritives, notamment des engrais, et ainsi réduire les coûts des intrants agricoles.

### Changements climatiques

Un réchauffement pourrait profiter au secteur en élargissant la gamme de production et en prolongeant la saison de croissance dans certaines parties du pays. Toutefois, des changements climatiques risquent aussi de créer des conditions propices à de nouvelles maladies des plantes et des animaux et d'aggraver les pénuries ou les excédents d'eau à divers endroits. Il faut trouver des stratégies qui aideront le secteur à s'adapter à l'évolution des circonstances engendrées par le climat et les conditions météorologiques.



### Biodiversité

Les ressources biologiques (ou vivantes) sont la source de l'ensemble du bétail, des cultures, des animaux pollinisateurs des cultures et des agents biologiques antiparasitaires, et servent à produire un bon nombre de pesticides et de produits pharmaceutiques. Ces organismes ont également d'importantes fonctions écologiques, comme la formation des sols et le maintien de leur fertilité, la lutte contre les maladies et les ravageurs, la régulation du climat et l'assainissement des eaux. Plus de 500 espèces d'oiseaux, de mammifères, de reptiles et d'amphibiens vivent sur les terres agricoles du Canada ou y séjournent. Les exploitations agricoles et les ranchs, particulièrement les zones humides, boisées et riveraines et les pâturages naturels que l'on y retrouve, fournissent à ces espèces un habitat complet ou partiel où ils trouvent nourriture, eau, abri et espace. On retrouve sur les terres agricoles près de la moitié des espèces en péril répertoriées au Canada; les agriculteurs ont donc un rôle important à jouer dans la protection de ces espèces et la conservation de leur habitat.

La biodiversité constitue l'un des quatre éléments du volet *Environnement* du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA). Un certain nombre de programmes, d'initiatives et de politiques du CSA ont été renforcés, renouvelés ou élaborés en vue des enjeux relatifs à la biodiversité dans le secteur agricole. Il faut toutefois approfondir les connaissances de l'état actuel de la biodiversité naturelle sur les terres agricoles afin d'établir des niveaux acceptables de biodiversité. Une meilleure compréhension de la relation entre l'agriculture et la biodiversité permettrait de renforcer la capacité de tirer profit de la biodiversité, de déceler et d'écarter rapidement les risques de maladies et les nouvelles menaces (dont celles associées aux espèces étrangères envahissantes), et d'élaborer des stratégies de gestion permettant de ralentir la perte des habitats et de protéger les espèces en péril.

**Enjeu : Les producteurs et les transformateurs doivent être vigilants afin de soutenir le rythme des changements rapides qui s'opèrent dans l'industrie.**

Face à des changements constants, les travailleurs du secteur doivent s'efforcer de tenir à jour leurs perspectives, leurs compétences et leur style de gestion, et être capables de saisir au bond les nouvelles opportunités.

Au-delà des compétences techniques habituelles que doivent posséder les producteurs, il leur faut, pour diriger avec succès une exploitation agricole, avoir un sens aigu des affaires et s'efforcer continuellement de se tenir au courant des nouvelles percées technologiques et des conditions changeantes du marché, et pouvoir saisir les occasions qui se présentent à eux. Ils doivent également mieux connaître les services de soutien offerts par l'industrie et le gouvernement et améliorer leurs compétences en informatique et dans d'autres domaines techniques. La résilience et l'adaptabilité peuvent s'avérer particulièrement nécessaires, car les changements climatiques affectent la production agricole au Canada. En améliorant leur savoir-faire, ils peuvent réussir à réduire leurs coûts



opérationnels, augmenter la valeur de leurs produits, mieux gérer leurs ressources financières et humaines en cas de croissance et suivre l'évolution rapide de l'industrie. L'éducation et la formation contribuent également à les rendre plus aptes à diversifier leurs activités, perfectionner leurs compétences en gestion d'entreprise et trouver de nouvelles sources de revenus.

**Enjeu : Les agriculteurs canadiens vieillissent.**

Le prix élevé des terres et des activités agricoles ainsi que le défi financier que représente le legs d'une exploitation agricole familiale à la prochaine génération compliquent de plus en plus les choses pour les jeunes qui souhaitent devenir exploitants. Les occasions d'emploi dans les centres urbains contribuent souvent à détourner les jeunes vers d'autres emplois. Selon le recensement sur l'agriculture de 2001, la part de producteurs agricoles de moins de 35 ans a diminué de 35 p. 100 entre 1996 et 2001, alors que celle des agriculteurs de plus de 55 ans n'a subi qu'une baisse de 3 p. 100. L'âge moyen des exploitants agricoles en 1991 était de 47,5 ans. En 1996, il était de 48,4 ans et en 2001, de 50 ans. Ces statistiques font craindre le vieillissement des agriculteurs en tant que groupe ainsi que des pénuries de dirigeants et d'ouvriers agricoles à moins que l'agriculture ne devienne plus accessible aux jeunes.

**Enjeu : Le Canada rural est en train de devenir moins dépendant de l'agriculture et fait face à des défis distincts de ceux des centres urbains.**

Dans de nombreuses parties du Canada rural, d'autres industries ont pris plus d'importance que l'agriculture, par exemple les mines, les forêts, les pêches et les services. Au cours des 50 dernières années, de nombreux agriculteurs ont quitté la profession et bon nombre de ceux qui sont restés complètent leur revenu par un emploi extra-agricole. Seulement 11 p. 100 de



la population rurale du Canada vit aujourd'hui dans une ferme, ce qui réduit l'influence des agriculteurs sur les affaires rurales et fait en sorte que la survie des collectivités rurales dépend plus d'autres secteurs. Les collectivités rurales sont confrontées à toutes sortes de défis propres à leur emplacement dont ceux liés à la communication, au transport et à l'accès aux services.

d'autres substances dangereuses. Les mauvaises odeurs provenant de certains types d'exploitations agricoles, même si elles ne sont pas considérées comme une menace pour la santé, peuvent causer des tensions sociales au sein des collectivités rurales, particulièrement entre les agriculteurs et d'anciens citadins qui s'installent dans des nouveaux quartiers résidentiels à la campagne.

### **Enjeu : Le rapport entre l'agriculture et la santé humaine devient de plus en plus clair.**

Mieux informés sur le rôle de leur alimentation dans le maintien d'une bonne santé, les consommateurs exigent de plus en plus des produits alimentaires qui sont sûrs et de haute qualité. L'assurance de la salubrité des aliments passe par une analyse attentive des nouveaux aliments, la détection précoce des agents pathogènes transmis par la nourriture et l'éducation des consommateurs sur les bonnes façons de manipuler, préparer et conserver les aliments.

Il existe aussi un marché en développement pour les nutraceutiques et les aliments fonctionnels – aliments qui offrent des bienfaits précis pour la santé au-delà de leur rôle nutritionnel. Par exemple, les préoccupations croissantes que suscite l'obésité stimulent la demande actuelle en gras oméga-3.

Les Canadiens s'attendent aussi à avoir facilement accès à une eau potable sans danger. Les mesures déployées par le gouvernement pour la protéger, de sa source jusqu'au robinet, ont des répercussions importantes sur les pratiques agricoles et nécessitent la poursuite de la recherche et du développement dans des domaines comme la gestion des éléments nutritifs et l'utilisation des pesticides.

Les particules en suspension d'origine agricole peuvent nuire aux mécanismes respiratoires des êtres humains, causer une toux chronique, aggraver la bronchite et l'asthme, et transporter

# 3. Contribution d'AAC au développement durable

---

**Au fil des ans, le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada (AAC) a contribué de façon importante au développement durable du secteur agricole et agroalimentaire et, par le fait même, au développement durable du Canada. Le présent chapitre décrit les faits saillants de ce travail et les principales leçons tirées en cours de route. L'annexe B explique en détail le rendement du Ministère par rapport aux réalisations spécifiques attendues au titre de la Stratégie de développement durable (SDD) III. Enfin, le chapitre 5 et l'annexe C font état des progrès et des leçons retenues en vue de rendre les activités ministérielles plus écologiques.**

## Durabilité économique

Pour assurer sa durabilité, l'agriculture canadienne doit demeurer économiquement viable. Autrement dit, les agriculteurs doivent gagner un revenu net qui leur permet de poursuivre des activités agricoles rentables, et le secteur agricole et agroalimentaire doit pouvoir maintenir une position concurrentielle sur les marchés nationaux et mondiaux.

## Saine gestion

La capacité de prendre de bonnes décisions et les pratiques de saine gestion sont à la base d'un secteur agricole et agroalimentaire performant et viable.

Agriculture et Agroalimentaire Canada aide les producteurs et les transformateurs à prendre des

décisions d'affaires éclairées en leur fournissant des analyses justes et des renseignements fiables. Il les aide également à obtenir les conseils professionnels en matière de planification d'entreprise et la formation dont ils ont besoin pour améliorer leurs pratiques commerciales dans des domaines comme la finance, la comptabilité, l'expansion, la diversification, la gestion des risques, la commercialisation, la gestion des ressources humaines et les méthodes de production ou de transformation.

Compte tenu de son étroite relation avec la nature, l'exploitation agricole a toujours été confrontée aux risques associés aux mauvaises conditions climatiques, aux inondations, aux infestations d'insectes, aux maladies animales et végétales et à d'autres risques naturels. Aujourd'hui, l'évolution rapide de l'économie

mondiale, les effets des changements climatiques et d'autres facteurs exposent le secteur à des risques de l'entreprise encore plus grands. Agriculture et Agroalimentaire Canada aide le secteur à composer avec les risques financiers en offrant différentes mesures (programmes de stabilisation du revenu, assurance-production élargie, programmes d'avances de fonds) et en soutenant le secteur privé dans l'élaboration de nouveaux outils de gestion des risques.

Au cours des dernières années, le secteur a dû faire face à l'éclosion inattendue de maladies animales dévastatrices. Agriculture et Agroalimentaire Canada a rapidement pris des mesures pour surmonter les crises économiques provoquées par l'émergence de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB; voir encadré) et de l'influenza aviaire, en aidant les secteurs touchés à se transformer et à renouer avec la rentabilité une fois la crise passée.

## Mesures adoptées dans la foulée de la crise de l'ESB

**Depuis 2003, la découverte d'un certain nombre de cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) au Canada a obligé l'industrie à relever des défis particuliers. Plusieurs programmes ont été mis en œuvre en 2003-2006, dont le Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB, qui offrait des mesures incitatives monétaires pour maintenir les activités sur le marché intérieur. Ce programme a également permis d'accroître les rendements des parcs d'engraissement et des transformateurs de manière à assurer l'approvisionnement de la chaîne de production malgré les baisses considérables des prix à la suite de la fermeture de la frontière américaine. Le Programme de retrait des bovins gras et le Programme de retrait des veaux d'engraissement ont permis d'équilibrer l'offre et la demande des animaux jusqu'à la reprise des échanges commerciaux ou à l'augmentation de la capacité d'abattage. Ces programmes sont devenus inutiles après la réouverture de la frontière américaine aux bovins canadiens de moins de 30 mois en juillet 2005, et ont été suspendus.**

**Pour garantir l'avenir de l'industrie, on a adopté d'autres mesures visant à soutenir les marchés, accroître la capacité d'abattage et améliorer la traçabilité. Le Programme de maintien de la qualité génétique des ruminants offre une aide à la commercialisation en s'assurant que les producteurs peuvent continuer d'enregistrer leurs animaux, de tenir des registres du rendement et d'utiliser d'autres outils visant à améliorer la qualité génétique dans le sillage de la crise de l'ESB. Ces outils permettront aux producteurs de vendre des animaux de race lors de la réouverture des marchés et, par conséquent, d'assurer l'intégrité permanente de ce secteur d'élevage. En augmentant la capacité d'abattage intérieure, le Canada réduit sa dépendance face aux exportations de bovins vivants et sera donc moins vulnérable à la fermeture des frontières à l'avenir. Une meilleure traçabilité à l'échelle de la chaîne de valeur des animaux d'élevage et de la viande permettra de retracer et de contenir les sources de maladies. Le Ministère met les bouchées doubles afin d'identifier les animaux et les installations, de suivre le déplacement des animaux et d'assurer le suivi des produits de viande à l'échelle de la chaîne de valeur.**

## Commercialisation des aliments et des boissons au Japon

**Le Japon est le principal marché d'exportation des produits alimentaires canadiens à l'étranger, avec des échanges évalués à plus de 4 milliards de dollars (CAN) par année. Les représentants de la Fédération canadienne pour l'exportation de boeuf et de l'organisme Canada Porc International étaient présents pour promouvoir l'industrie florissante de l'exportation de viandes du Canada et expliquer comment les lois et les règlements canadiens permettent de s'assurer que les produits répondent à des normes de calibre mondial en matière de qualité et de salubrité des aliments. En participant à cette foire, le Canada consolide sa réputation en matière de production respectueuse de l'environnement, d'innovation et de service dans tous les secteurs de l'industrie alimentaire et agricole.**

**Depuis les 24 dernières années, le Canada participe à FOODEX Japan, la plus importante foire commerciale des aliments et des boissons de l'Asie Pacifique. À titre de l'un des cinq principaux fournisseurs de produits agroalimentaires du Japon, le Canada y était très bien représenté en 2006, avec la participation de plus de 45 entreprises et associations de l'industrie au Pavillon du Canada. Parmi les produits canadiens les plus convoités, mentionnons les fruits, les sirops, les produits de la mer et les produits de confiserie ayant été primés, ainsi que les boissons, notamment les bières, les vins et les thés biologiques, et l'eau embouteillée.**

**Source : AAFC News,  
[http://www.agr.gc.ca/cb/index\\_e.php?s1=n&s2=2006&page=n60313](http://www.agr.gc.ca/cb/index_e.php?s1=n&s2=2006&page=n60313)**

Il est essentiel de produire des aliments sûrs et de grande qualité pour maintenir la confiance des consommateurs, accéder aux marchés et améliorer la position concurrentielle du Canada. Des normes rigoureuses de salubrité et de qualité des aliments sont maintenant en tête de liste des priorités des partenaires commerciaux et sont examinées attentivement par les consommateurs canadiens et étrangers. Agriculture et Agroalimentaire Canada a adopté certaines mesures visant à promouvoir la qualité et la salubrité des aliments, par exemple :

- collaborer avec les partenaires à l'élaboration d'une politique nationale en matière de salubrité et de qualité des aliments;
- promouvoir une approche nationale coordonnée en matière de santé et de bien-être des animaux afin de respecter les normes internationales rigoureuses;
- créer un environnement réglementaire suffisamment souple pour s'adapter à l'évolution de la situation dans le secteur;
- aider un grand nombre d'associations nationales de l'industrie à élaborer et à mettre en œuvre des systèmes de contrôle de la salubrité et de la qualité des aliments reconnus par le gouvernement;



- favoriser la mise au point de produits novateurs destinés à des marchés à créneaux, comme les aliments fonctionnels et les nutraceutiques;
- aider les entreprises à conquérir des marchés grâce à des produits écologiques et éthiques.

### Marchés et commerce

AAC reconnaît que la viabilité économique actuelle et future de l'industrie dépend du

commerce international et il favorise le développement économique du secteur en adoptant les mesures suivantes :

- élaborer et mettre en œuvre une stratégie de promotion de l'image de marque du Canada pour permettre au secteur agricole et agroalimentaire canadien de se démarquer à l'échelle internationale, faire connaître un éventail de produits canadiens et stimuler la demande mondiale;

## Planification environnementale à la ferme en Ontario

L'Ontario a été la première province à introduire la planification environnementale à la ferme. Depuis 1993, plus de 30 000 producteurs ont participé au programme, ce qui représente plus de la moitié des exploitations et de la superficie enregistrées dans la province. L'objectif du programme est de s'assurer que 75 p. 100 des producteurs de la province exerceront leurs activités conformément à un plan environnemental de la ferme (PEF) d'ici 2008. Le programme de PEF Canada-Ontario est offert par l'Ontario Soil and Crop Improvement Association (OSCIA) pour le compte de l'Ontario Farm Environmental Coalition. Le Cadre stratégique pour l'agriculture en assure le financement fédéral et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario fournit une aide technique en nature. L'Ontario Farm Coalition dirige la politique et le processus pour le compte de tous les organismes agricoles ontariens.

La planification commence par un atelier d'introduction. À l'aide d'une série de feuilles de travail, les producteurs effectuent une évaluation environnementale des risques de leurs exploitations. Lors d'un deuxième atelier,

ils sont guidés dans la préparation d'un plan d'action qui leur permettra de s'attaquer aux problèmes environnementaux relevés dans l'évaluation. Le plan fait ensuite l'objet d'un examen confidentiel par un comité local d'examen par les pairs. Avec un plan révisé en main, les producteurs peuvent demander une aide technique et financière pour mettre en œuvre les pratiques de gestion bénéfiques recensées dans leur PEF. L'aide est fournie par l'intermédiaire d'un certain nombre de programmes du CSA, notamment le Programme de gérance agroenvironnementale Canada-Ontario, le Programme de couverture végétale du Canada et le Programme d'approvisionnement en eau Canada-Ontario. Les participants mentionnent souvent que la formation est l'élément primordial, puisqu'ils sont amenés à évaluer leurs exploitations du point de vue environnemental.

Source :

[http://www.agr.gc.ca/env/action/index\\_f.php?s1=info&page=on](http://www.agr.gc.ca/env/action/index_f.php?s1=info&page=on)

Pour plus d'information sur les producteurs qui ont réalisé des PEF au Canada, consultez le site : [http://www.agr.gc.ca/env/action/index\\_f.php#tom](http://www.agr.gc.ca/env/action/index_f.php#tom)

- faire connaître les avantages d’investir au Canada et promouvoir le Canada comme destination de choix pour les affaires;
- offrir des services aux exportateurs canadiens afin qu’ils puissent tirer parti des possibilités d’exportation, par exemple, des conseils en matière d’exportation, des ateliers et des séminaires sur l’accès aux marchés, et des réseaux commerciaux régionaux;
- collaborer avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international afin d’obtenir des règles du jeu plus équitables à l’échelle internationale en éliminant toute forme de subvention à l’exportation, en réduisant substantiellement le soutien interne ayant un effet de distorsion sur le commerce et en améliorant de façon importante et réelle l’accès aux marchés;
- influencer sur l’élaboration des normes techniques et des politiques internationales et négocier avec succès des protocoles d’accès aux marchés avec les principaux partenaires;
- promouvoir et partager les pratiques agricoles exemplaires et les connaissances avec les pays en développement en vue de resserrer les liens commerciaux bilatéraux à long terme;

- appuyer la science et l’innovation à l’origine de nouveaux produits, procédés ou services susceptibles d’être commercialisés et lancés sur le marché.

## Durabilité écologique

### Résultats à la ferme

Agriculture et Agroalimentaire Canada travaille depuis longtemps à promouvoir la protection de l’environnement dans le secteur. Par exemple, dans les années 80, il devenait évident que l’érosion des sols agricoles posait un risque pour la productivité. AAC a donc mis en oeuvre des initiatives de conservation pour redresser la situation. Les producteurs ont commencé à modifier leurs méthodes culturales en grande partie à cause de l’adoption de nouvelles pratiques de gestion bénéfiques et en accédant plus facilement à l’aide technique offerte dans le cadre des programmes gouvernementaux. Depuis, on note une amélioration globale de la santé des terres agricoles au Canada. Parmi les tendances nationales positives : la réduction de l’érosion par le vent, l’eau et le travail du sol; la réduction de la salinisation et l’augmentation du carbone dans le sol (reflétant la séquestration ou le stockage du carbone dans le sol).



Pendant que les producteurs prenaient de plus en plus conscience des pratiques de conservation du sol, AAC collaborait avec les partenaires provinciaux et territoriaux afin de présenter à la collectivité agricole les concepts et les principes de la planification environnementale à la ferme. Le Programme PEF est maintenant offert dans les dix provinces et un territoire (voir l'encadré décrivant le programme en Ontario). Aujourd'hui, plus de 50 000 producteurs de toutes les régions du Canada disposent d'un plan révisé et le nombre d'inscriptions ne cesse d'augmenter.

La chute de 6 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre issues de l'agriculture entre 1991 et 2001<sup>1</sup> représente une autre étape importante de la protection de l'environnement. Cette diminution est due en grande partie à une meilleure séquestration du carbone dans les sols agricoles. Lorsque ces sols seront saturés et ne pourront plus servir de puits de carbone, cette tendance positive pourrait s'inverser si les émissions d'oxyde nitreux et de méthane continuent d'augmenter. Un nouveau calculateur scientifique pour quantifier les émissions de gaz à effet de serre provenant des activités agricoles

## Calculateur des émissions de gaz à effet de serre

**Il est difficile de mesurer l'effet net des différentes pratiques agricoles sur les émissions de gaz à effet de serre (GES), étant donné que les variables applicables à la gestion sont souvent intimement liées. Une pratique qui réduit l'émission d'un gaz peut faire augmenter l'émission d'un autre gaz. Pour tenir compte de la complexité de ces interactions dans le calcul des émissions nettes du secteur agricole, il faut un modèle informatique.**

**Les chercheurs d'Agriculture et Agroalimentaire Canada ont dernièrement mis au point un tel modèle – un calculateur des émissions de GES pouvant servir à évaluer les émissions produites par l'ensemble des systèmes agricoles. Ce programme Web a été conçu d'après les mécanismes biophysiques les mieux connus et leurs interdépendances, et selon des équations mathématiques qui conjuguent le savoir des spécialistes et les résultats des expériences. En saisissant les données d'une exploitation particulière, les utilisateurs peuvent calculer les**

**émissions de GES en tenant compte de différents scénarios de gestion, et évaluer tout un éventail de stratégies d'atténuation. Le public (y compris les groupes de l'industrie, les universitaires et les producteurs) peut maintenant accéder à cet outil unique qui permettra d'étoffer le plan stratégique d'AAC en matière de changements climatiques. Le calculateur orientera les producteurs et les responsables de l'élaboration des politiques vers des pratiques qui réduisent les émissions de GES attribuables au secteur agricole. Les versions futures du calculateur permettront d'évaluer dans quelle mesure les pratiques agricoles peuvent améliorer la qualité de l'air, de l'eau et du sol.**

Le calculateur peut être téléchargé à l'adresse suivante :  
[http://ncgavs.usask.ca/ghg\\_calculator](http://ncgavs.usask.ca/ghg_calculator)

Source : Janzen, H. et al. 2006. *A proposed approach to estimate and reduce net greenhouse gas emissions from whole farms*. Can. J. Soil Sci. 86: 401–418.

<sup>1</sup> AAC. *L'agriculture écologiquement durable au Canada : Série sur les indicateurs agroenvironnementaux – Rapport n° 2*, p. 160.

canadiennes aide les producteurs à trouver des moyens de diminuer les émissions de gaz à effet de serre à la ferme (voir encadré).

Dans de nombreuses régions du pays, la quantité d'eau disponible pour l'agriculture est limitée. Agriculture et Agroalimentaire Canada s'efforce de stabiliser l'approvisionnement en eau dans les régions touchées par la sécheresse; il appuie l'élaboration d'une infrastructure et améliore la

capacité de décision sur le développement des ressources hydriques en élargissant la base des connaissances connexes. Le Ministère élabore et encourage les pratiques de gestion bénéfiques qui se rapportent à la gestion des nutriments, à la gestion du fumier, à l'utilisation des pesticides, au contrôle de l'érosion et à d'autres aspects de la gestion des terres, afin de limiter la contamination éventuelle des sources d'eau avoisinantes et sous-jacentes en raison des activités agricoles.

## **Service national d'information sur les terres et les eaux**

**La création du Service national d'information sur les terres et les eaux a grandement contribué à rehausser la capacité de décision. Il s'agit d'un service national coordonné qui offre un accès facile et rapide aux données géographiques détaillées et aux modèles d'interprétation servant à prendre des décisions locales et régionales en matière d'utilisation des terres. Le service devrait être pleinement opérationnel en 2009; il tirera parti des capacités actuelles, des connaissances scientifiques, de l'information, de l'expertise et de la capacité technologique en liant stratégiquement l'information sur les terres, le sol, l'eau, l'air, le climat et la biodiversité provenant de sources multiples, y compris des différents ordres de gouvernement, des organismes non gouvernementaux et du secteur privé. La première phase du projet a abouti à la création d'un guichet unique qui offre un point d'accès reconnu sur Internet pour entrer dans les applications et les dépôts de données géographiques d'AAC.**

Pour plus amples renseignements, consultez le site : [http://www.agr.gc.ca/nlwis-snite/index\\_f.cfm](http://www.agr.gc.ca/nlwis-snite/index_f.cfm)

AAC appuie la Stratégie canadienne de la biodiversité ainsi que les engagements pris par le Canada dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, en préservant la biodiversité et les habitats fauniques sur les terres qu'il gère. Ces mesures aident à sensibiliser les agriculteurs et les éleveurs à l'importance de la santé des écosystèmes, de la biodiversité et des espèces en péril, et aux avantages des pratiques de conservation.

Les scientifiques du Ministère qui étudient les ressources biologiques ont enrichi leurs connaissances sur les végétaux, les insectes et les pathogènes, ce qui leur a permis de mieux comprendre comment ces organismes interagissent dans un contexte agricole. Ces connaissances aident à maintenir des collections de référence précises qui servent à identifier rapidement les menaces agricoles, comme les espèces étrangères envahissantes. AAC a amélioré sa capacité à conserver et à utiliser les ressources génétiques, celles-ci étant de plus en plus précieuses pour la sélection des végétaux et des animaux et pour la biotechnologie.

Les percées technologiques en matière de lutte intégrée aident à réduire les effets environnementaux des pratiques de protection des cultures sur les terres agricoles. Des solutions à faible risque aux problèmes posés par les ravageurs les plus importants permettent de mieux protéger la santé et l'environnement et d'accroître la compétitivité des secteurs agroalimentaire et forestier.



## Savoir et information

Les décisions éclairées qui favorisent la protection de l'environnement dépendent de la disponibilité de données scientifiques fiables. Agriculture et Agroalimentaire Canada s'est efforcé d'élargir la base des connaissances et de produire des données utiles relativement à la performance environnementale du secteur, en adoptant les mesures suivantes :

- effectuer des recherches sur l'impact de l'agriculture sur la qualité du sol, de l'eau et de l'air et sur la biodiversité;
- poursuivre l'élaboration des indicateurs scientifiques du Ministère sur la performance environnementale du secteur en améliorant les indicateurs actuels et en ajoutant de nouveaux pour le secteur de la transformation;
- établir le nouveau Service national d'information sur les terres et les eaux (*voir encadré*);
- établir le Service national d'information sur l'agroclimat, qui vise à fournir, en temps opportun, des données climatiques aux producteurs et à d'autres décideurs;
- élaborer conjointement avec Environnement Canada un ensemble de normes scientifiques non réglementées sur le rendement agroenvironnemental, applicable à la qualité de l'eau et de l'air, à la biodiversité et aux pesticides, normes qui détermineront le niveau souhaité des différentes conditions environnementales et les niveaux qui seraient atteignables compte tenu de la technologie et des méthodes disponibles;
- collaborer avec d'autres ministères fédéraux à la mise au point et à l'application de l'Indice canadien de la durabilité des ressources hydriques, qui servira à évaluer les tendances en matière de santé des bassins hydrographiques à l'échelle des collectivités locales.



## Durabilité sociale

À bien des égards, la durabilité sociale est le plus difficile des trois piliers du développement durable à définir et à mesurer. Elle témoigne de la capacité des personnes et des collectivités à contribuer à leur propre bien-être tout en s'assurant que les générations futures puissent faire de même. Dans le cas d'un particulier, cette capacité s'étend aux valeurs personnelles, à la santé, à l'éducation, aux compétences et au potentiel de croissance. La capacité des collectivités prend forme lorsque les personnes tissent des liens et partagent leurs ressources pour exercer leurs activités collectivement en vue d'atteindre des objectifs communs.

Agriculture et Agroalimentaire Canada est d'abord et avant tout un ministère à vocation économique, mais bon nombre de ses programmes et activités actuels ainsi que les programmes des années précédentes ont eu des retombées au plan social. Par exemple, une démonstration sur le terrain du travail de conservation du sol permet non seulement d'introduire une pratique qui profite à l'environnement et améliore la situation économique des exploitations agricoles, mais de développer aussi les compétences d'un producteur et d'appuyer un système de valeurs qui prévoit une éthique en matière de gérance.

Agriculture et Agroalimentaire Canada contribue à la durabilité sociale du secteur en adoptant les mesures suivantes :

- protéger la santé en réduisant l'exposition aux risques d'origine alimentaire;
- contribuer à améliorer la nutrition et le bien-être en préservant et en rehaussant la composition et les propriétés fonctionnelles des aliments;
- offrir aux producteurs et aux transformateurs la possibilité d'enrichir leurs connaissances et compétences personnelles;
- favoriser les valeurs et les principes de gérance des ressources, d'équité entre les générations et d'égalité des sexes;
- par l'intermédiaire du Secrétariat aux coopératives, renforcer la capacité des collectivités à relever les défis sociaux, économiques et environnementaux à l'échelle locale en appuyant les coopératives;
- par l'entremise du Secrétariat rural, défendre les intérêts des Canadiens ruraux et coordonner les programmes, politiques et activités du gouvernement fédéral qui appuient les collectivités rurales.

## Leçons retenues

Une des grandes leçons que l'on peut tirer de l'expérience d'AAC est que le développement durable progresse lentement mais sûrement. Au moment où le Ministère déposait sa première stratégie de développement durable en 1997, il comptait déjà de nombreuses années d'expérience dans la promotion d'une approche axée sur les écosystèmes pour la gestion agricole et une expérience encore plus riche en matière de conservation des sols. AAC avait ainsi une longueur d'avance lorsqu'est venu le temps

## Modèles de développement rural et de renforcement des capacités des collectivités

**Les modèles sont des méthodes que les collectivités rurales utilisent avec succès pour relever les défis auxquels elles sont confrontées. Par le truchement du Programme des modèles de développement rural et de renforcement des capacités des collectivités du Secrétariat rural, on met à l'essai des modèles performants dans d'autres collectivités rurales dans le but de mieux comprendre les meilleures approches dans différentes régions rurales. Les modèles sont choisis en fonction de leur aptitude à renforcer la capacité des collectivités rurales, soit exercer un leadership et mettre les citoyens à contribution afin d'élaborer une vision commune pour leur collectivité, et mobiliser ainsi les ressources internes et externes pour trouver des solutions aux problèmes locaux.**

**L'information recueillie au moyen du programme aidera tous les ordres de gouvernement à prendre des décisions éclairées en matière de programmes et de services destinés aux Canadiens vivant en milieu rural, et servira à l'orientation des politiques futures. Elle sera aussi utile aux personnes, organismes et collectivités qui travaillent avec les modèles, en les aidant à élaborer des stratégies efficaces et à renforcer leur capacité individuelle à tirer parti des possibilités. Lorsqu'il sera pleinement opérationnel, le programme permettra de joindre 200 collectivités rurales éloignées et nordiques.**

Source:

[http://www.rural.gc.ca/programs/mrди\\_e.phtml?content=faq](http://www.rural.gc.ca/programs/mrди_e.phtml?content=faq)



de mettre en contexte les activités propices à la durabilité écologique conformément aux exigences de la SDD. Le Ministère avait aussi fait ses preuves pour ce qui est d'aider les agriculteurs canadiens à demeurer économiquement viables au fil des ans. Durant les neuf années qui se sont écoulées depuis la SDD I, le travail initial d'AAC en matière d'environnement et d'économie a continué de produire des résultats importants, en soutenant notamment la durabilité sociale du secteur et en servant de point de départ à d'autres initiatives stratégiques.

Voici une autre leçon tirée de l'expérience d'AAC : les stratégies de développement durable doivent évoluer au rythme des changements d'un contexte mondial très dynamique. Dans le secteur agricole et agroalimentaire, ils peuvent prendre la forme de conditions météorologiques variables, de découvertes scientifiques, de marchés évolutifs ou de divers faits nouveaux, mais ces changements sont tous synonymes d'un développement durable découlant d'initiatives souples et adaptées aux questions en émergence.

Dans tous les secteurs du développement durable, mais plus particulièrement dans les secteurs à vocation scientifique et tributaires de l'environnement, comme l'agriculture, la science et l'innovation renforcent grandement la capacité de faire avancer les objectifs du développement durable. À partir de pratiques améliorées en matière de gestion des terres et de meilleures connaissances dans des domaines allant de la

disponibilité de l'eau sur les terres agricoles jusqu'à la mise au point de nouveaux aliments et de produits et procédés biologiques, la science et l'innovation favorisent une agriculture plus productive et écologique et ouvrent de nouveaux marchés aux produits agroalimentaires.

En bout de ligne, aucun organisme ne possède l'ensemble des idées ou des ressources nécessaires pour acquérir des connaissances scientifiques et mettre au point des innovations qui permettront de réaliser des progrès soutenus vers le développement durable. La réussite du Ministère dans ce secteur dépend en grande partie de partenariats efficaces avec les autres gouvernements, les établissements d'enseignement supérieur et l'industrie. En fait, des partenariats productifs, notamment l'étroite collaboration avec d'autres ministères fédéraux en vue d'atteindre les objectifs fédéraux en matière de développement durable, sont essentiels à tous les aspects des activités de développement durable.

## Misons sur les progrès

Le présent chapitre résume les contributions d'AAC en matière de développement durable au fil des ans. Celles-ci ont été décrites en fonction de la durabilité sur les plans social, économique et écologique, avec différents liens entre les trois piliers du développement durable. D'autres progrès découleront de l'intégration accrue de ces trois piliers; cette nouvelle orientation ministérielle fait l'objet du prochain chapitre.

## 4. Intégration accrue

---

À mesure que le concept des stratégies de développement durable évoluait au sein de l'administration fédérale, et qu'AAC acquérait de l'expérience quant à l'intégration du concept de développement durable à ses activités et services, on s'est rendu compte que les mesures de développement durable ne pouvaient progresser efficacement si chacun des volets était traité de manière indépendante. À titre de ministère, Agriculture et Agroalimentaire Canada fait des progrès dans le sens de son objectif, soit accroître l'intégration des trois piliers du développement durable. Dans la quatrième stratégie de développement durable (SDD) élaborée par le Ministère, on tâche d'abord de miser sur l'expérience acquise en matière d'élaboration et de mise en œuvre de SDD, puis de favoriser une meilleure intégration des trois piliers. Cette démarche vient renforcer l'idée selon laquelle l'agriculture durable influe réciproquement sur la portion de l'économie canadienne qui comprend les activités du secteur agricole et agroalimentaire, sur l'environnement dans lequel cette activité agricole a lieu, et sur les gens qui pratiquent l'agriculture et en récoltent les fruits.

### Nature inclusive du Cadre stratégique pour l'agriculture

Le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) est inclusif en soi. Il permet d'orienter les efforts d'AAC de manière à ce qu'ils contribuent à la durabilité économique du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, tout en favorisant l'amélioration de la performance environnementale et les avantages sur le plan social. On trouve des exemples d'initiatives

d'intégration dans les cinq volets du CSA – Environnement, Salubrité et qualité des aliments, Science et innovation, Gestion des risques de l'entreprise et Renouveau – sans oublier les marchés et le commerce international. Le volet Renouveau, par exemple, est voué à un objectif économique précis, soit augmenter la rentabilité des exploitations agricoles en facilitant l'accès aux conseils en matière de gestion d'entreprise et à la formation. Son objectif sur le plan social consiste à aider les gens à s'adapter au changement, à répondre aux besoins en matière d'éducation, à répondre aux besoins des familles

à faible revenu, et à régler les problèmes propres aux entreprises familiales. Sur le plan de l'environnement, on atteint les objectifs en incorporant des considérations environnementales dans les plans d'activités.

La diffusion de renseignements fiables à l'appui du processus décisionnel est un autre moyen de soutenir le développement durable à grande échelle. À titre d'exemple d'intégration dans le volet Environnement du CSA, on peut citer le nouveau Service national d'information sur les terres et les eaux. Lorsqu'il sera entièrement fonctionnel, ce service fournira des renseignements et des outils d'aide à la prise de décisions qui apporteront une dimension géospatiale à la recherche stratégique et à l'élaboration de politiques. Il profitera aussi aux intervenants\_: d'une part, il les informera sur l'étroite relation qui existe entre la durabilité économique du secteur agricole et l'environnement. D'autre part, il leur permettra de répondre de manière plus avisée aux réalités du marché et de l'environnement, et de miser davantage sur les débouchés.

## Initiatives visant l'intégration

La présente stratégie de développement durable concrétise l'engagement d'AAC de mieux intégrer les trois piliers du développement durable au cours des trois prochaines années. Vous trouverez ci-après la description des initiatives qui aideront AAC à remplir son engagement. Les ressources affectées par le Ministère à ces initiatives sont présentées dans le Modèle logique pour les initiatives d'intégration, au chapitre 6.

### La prochaine politique agricole

Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture se sont réunis pour discuter de la politique agricole et agroalimentaire qui suivra le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA). Tous ont reconnu la nécessité d'un réel fondement stratégique, l'importance d'un partenariat solide entre les gouvernements et l'industrie, ainsi que l'importance d'un processus de consultation à grande échelle et en plusieurs étapes. Différents groupes se penchent actuellement sur un ensemble de questions prioritaires; tentent de déterminer les points stratégiques dans les



domaines de l'environnement, de la salubrité et de la qualité de la chaîne alimentaire canadienne, de la science et de l'innovation, ainsi que du développement des marchés et du commerce, tout en mettant à profit les compétences et les connaissances dans le cadre de l'élaboration de la prochaine politique. De plus, ces groupes préparent un processus de consultation.

L'objectif ultime, dans le cadre de la nouvelle politique, sera de favoriser la rentabilité et la compétitivité du secteur et de faire en sorte que celui-ci soit en mesure de tirer profit des possibilités économiques dans un milieu en pleine évolution, tout en réduisant les répercussions sur l'environnement et en contribuant aux intérêts de la société, comme la santé des Canadiens. Des discussions préliminaires ont laissé entrevoir la nécessité de mettre sur pied une structure stratégique qui admette les relations entre les différents piliers et qui sache en tirer profit, tout en favorisant l'intégration. Ces discussions ont également permis de constater l'importance :

- d'aborder la gestion des risques selon une approche plus globale;
- de mettre l'accent sur le rôle habilitant du gouvernement;
- de préconiser des moyens d'intervention non subventionnés, comme la création d'un cadre réglementaire favorisant l'innovation;
- d'inclure tous les intervenants à l'échelle de la chaîne des valeurs;
- de tenir compte des différences régionales et des besoins des différents types de producteurs et de transformateurs;
- de reconnaître qu'un fossé se creuse entre les problèmes liés à l'agriculture et ceux des milieux ruraux.

Pendant les consultations, les intervenants seront appelés à faire part de leurs points de vue pour aider le gouvernement à déterminer quelles devraient être les grandes priorités, compte tenu des ressources limitées et de la situation actuelle

du secteur agricole et agroalimentaire canadien dans un monde qui évolue rapidement. Les résultats de la première phase de consultations, tenue à l'automne 2006, serviront à élaborer une version préliminaire de la politique, qui sera ensuite soumise à une deuxième série de consultations en 2007.

### *Soutien à l'intégration*

- La prochaine politique agricole sera fondée sur une compréhension accrue des répercussions économiques, environnementales et sociales d'une politique agricole de grande envergure.
- Bien que l'objectif principal de la nouvelle politique soit d'ordre économique, il est clair qu'il ne peut être atteint s'il n'est pas assorti d'objectifs quant à la performance sur le plan environnemental et d'une contribution sociale qui soit jugée acceptable par la société.

### **Partenariat rural canadien**

Les Canadiens vivant dans des collectivités rurales et éloignées doivent composer avec de nombreuses difficultés propres à leur région. C'est le Secrétariat rural du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire qui coordonne les travaux d'aide au développement durable des collectivités entrepris par le gouvernement fédéral. Il existe un cadre stratégique d'envergure dans lequel s'inscrivent les travaux du gouvernement; il s'agit du Partenariat rural canadien, grâce auquel celui-ci peut répondre aux besoins des régions rurales en menant des recherches sur les enjeux ruraux et en diffusant de l'information aux intervenants et aux autres ministères fédéraux. La mise en oeuvre du programme est assurée par un groupe de travail interministériel, qui réunit des participants en provenance de 32 ministères et organismes fédéraux, ainsi que des délégations des régions rurales de chaque province et territoire.

Un des principaux éléments du programme est le Dialogue rural. Cette discussion sous forme d'échange permet aux Canadiens des régions

rurales de communiquer directement leurs priorités et leurs besoins au gouvernement et, du coup, exercer une influence sur l'élaboration des nouvelles politiques et des nouveaux programmes qui les concernent. Ce dialogue a aidé le gouvernement fédéral à mettre au point sa stratégie d'ensemble, connue sous le nom de Cadre d'action fédéral à l'intention du Canada rural. Lancé en 1998, le Partenariat rural canadien a été renouvelé au titre du Cadre stratégique pour l'agriculture et se poursuivra jusqu'en 2008.

#### *Soutien à l'intégration*

- Le Secrétariat rural adopte une démarche globale et durable en ce qui concerne le développement des collectivités rurales et éloignées. Il met l'accent sur la durabilité des collectivités sur les plans économique, social et écologique.

### **Programme d'innovation pour les bioproduits agricoles**

De nombreuses organisations au Canada participent à l'innovation dans la biomasse, mais leurs efforts sont disparates et seraient plus efficaces s'ils s'inscrivaient dans une stratégie globale. Aucune organisation n'a, à elle seule, l'expertise ou les ressources nécessaires pour commercialiser rapidement les produits. La création d'un programme d'innovation pour les bioproduits agricoles permet de mettre sur pied, de développer et d'exploiter des réseaux de recherche sur les bioproduits, qui stimuleront la créativité et favoriseront l'échange d'information ainsi que la collaboration entre les chercheurs. Grâce aux réseaux, on rationalisera les activités de recherche et de développement, et on accélérera les transferts de technologie et la commercialisation des bioproduits agricoles au Canada.

#### *Soutien à l'intégration*

- Les réseaux participeront au développement économique des collectivités rurales, en particulier dans le secteur agricole.



- La mise au point de bioproduits permettra d'atteindre les objectifs en matière d'environnement, entre autres ceux liés à la création de sources d'énergie renouvelables.
- Certains bioproduits ont le potentiel d'améliorer la santé humaine.

### **Sensibilisation au développement durable**

Agriculture et Agroalimentaire Canada reconnaît à quel point il est important que son personnel, ses partenaires et ses clients comprennent bien les notions et les pratiques liées au développement durable. Pour remplir sa mission, le Ministère :

- a mis sur pied un Groupe de travail sur le développement durable, chargé de donner des conseils sur les questions de développement durable, y compris sur l'élaboration de la stratégie de développement durable d'AAC;

- a conçu un questionnaire pour établir dans quelle mesure les nouvelles politiques et les nouveaux programmes favorisent le développement durable et y contribuent;
- collabore avec d'autres ministères fédéraux en participant au Réseau interministériel des stratégies de développement durable, qui comporte un sous-comité sur la sensibilisation, la communication et la formation;
- publie sa stratégie de développement durable et des documents connexes sur le site Web auquel le public a accès ([www.agr.gc.ca/sds-sdd/sdd-sds\\_f.phtml](http://www.agr.gc.ca/sds-sdd/sdd-sds_f.phtml)) et fait la promotion de l'agriculture durable lors de forums comme ceux organisés pendant la Semaine de l'environnement.

#### *Soutien à l'intégration*

- Les activités de sensibilisation sont très utiles pour informer le public sur les liens étroits existant entre les questions sociales, économiques ou environnementales qui influent sur le développement durable.
- Le questionnaire sur le développement durable sert d'épreuve décisive au stade de l'élaboration des politiques et des programmes, et aide à évaluer dans quelle mesure ceux-ci permettent de renforcer l'économie, de protéger l'environnement, de favoriser la santé et le bien-être collectif des Canadiens, et d'établir des liens entre les trois piliers avant le stade de l'approbation et de la mise en œuvre.
- Le questionnaire fait en sorte que les décideurs tiennent compte de l'intégration avant d'approuver et de mettre en œuvre les politiques et les programmes.
- La sensibilisation accrue au développement durable encourage le public à contribuer de manière plus active à ce chapitre dans leur milieu, soit à la maison, à l'école, au travail, au sein d'organisations et dans d'autres sphères d'influence.

## **Renseignements et outils**

### ***L'évaluation environnementale stratégique***

Conformément à la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*, AAC procède à une série d'évaluations environnementales stratégiques (EES) afin de cerner les conséquences éventuelles des nouvelles politiques, des nouveaux plans et des nouvelles propositions lorsque vient le temps de solliciter l'approbation du Ministre ou du Cabinet. Les nouvelles propositions sont soumises à un examen préliminaire visant l'évaluation des éventuelles répercussions sur l'environnement, qu'elles soient positives ou négatives. Si on juge qu'une proposition n'entraînera pas de conséquences, on peut considérer que le processus d'EES est terminé. Dans le cas où une proposition risque d'avoir des conséquences importantes sur l'environnement, ou si le résultat du projet est très incertain ou risqué, il faut procéder à une ESS détaillée afin d'analyser les conséquences environnementales de plus près. Le Ministère a mis en place un système de gestion et a élaboré du matériel de formation pour assurer qu'AAC satisfait aux exigences de l'EES et continue d'informer son personnel sur le sujet.

#### *Soutien à l'intégration*

- L'EES permet aux décideurs d'intégrer les considérations qui touchent l'environnement dans l'élaboration de politiques gouvernementales tout en tenant compte de l'analyse des données économiques et sociales.

### ***Modélisation économique et environnementale intégrée***

On a relié les indicateurs agroenvironnementaux (IAE) élaborés dans le cadre du Programme national d'analyse et de rapport en matière de santé agroenvironnementale (PNARSA) aux résultats économiques afin de faciliter une meilleure intégration des résultats des indicateurs à l'élaboration et à l'évaluation des politiques d'AAC. Une des méthodes employées à cette fin

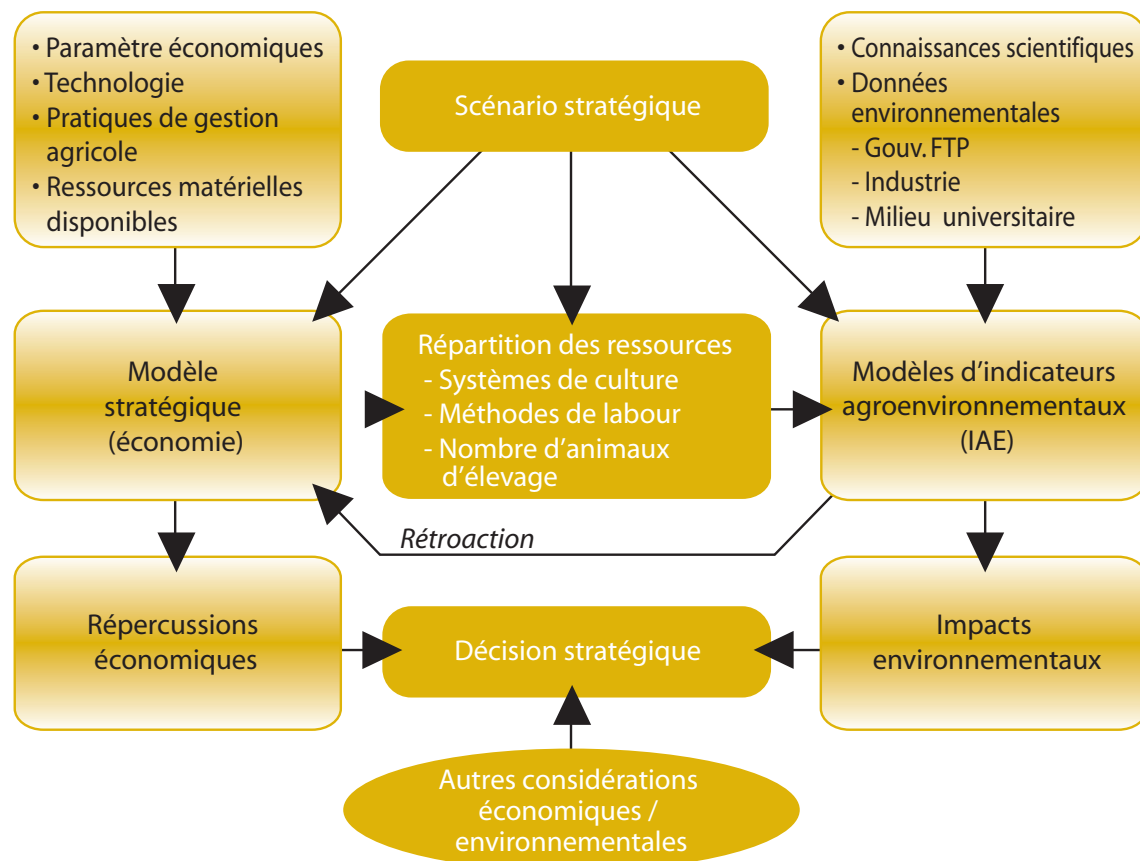


consiste à intégrer les modèles économiques et les modèles d'IAE (voir figure 4.1). Le système d'établissement de modèles intégrés met à contribution un modèle stratégique bien établi, le Modèle agricole régional canadien, afin de prévoir les changements de répartition des ressources agricoles (cultures et élevage) et, par la suite, d'ajouter ces renseignements à l'équation des modèles d'IAE pour être en mesure d'évaluer diverses répercussions sur l'environnement. Les modèles intégrés peuvent servir à évaluer la performance environnementale des programmes existants et à prévoir les conséquences économiques et environnementales des programmes proposés, ce qui permet la prise de décisions éclairées en matière de politiques.

#### Soutien à l'intégration

- L'établissement de modèles intégrés crée un lien direct entre les piliers économique et environnemental de l'agriculture durable, ce qui permet d'évaluer simultanément les répercussions économiques et environnementales des politiques et des programmes proposés par le gouvernement.
- D'un point de vue socio-économique, les modèles peuvent aider à examiner les politiques et les programmes proposés par le gouvernement en fonction des répercussions régionales et des conséquences pour les producteurs et les consommateurs.

**Figure 4.1 : Analyse économique et environnementale intégrée - Lier la science et les politiques**



Le graphique ci-dessus illustre de quelle manière les modèles économiques et les modèles biophysiques axés sur la science sont intégrés afin de fournir de l'information aux responsables de l'élaboration des politiques et du processus d'évaluation.

## Évaluation des répercussions agroenvironnementales

Dans le cas de l'évaluation économique des répercussions agroenvironnementales, il existe une autre méthode pour lier les indicateurs agroenvironnementaux à des résultats économiques. Au moyen du PNARSA, AAC a commencé à utiliser des techniques d'évaluation de la valeur marchande et non marchande afin de convertir les répercussions sur l'environnement, tant positives que négatives, en valeur monétaire. Cette nouvelle méthode permettra au Ministère de procéder à des analyses des coûts par rapport aux bénéfices et dictera la formulation de politiques qui établiront un équilibre entre les résultats économiques et environnementaux.

### Soutien à l'intégration

- L'évaluation économique permet la comparaison directe des répercussions de l'agriculture sur les questions économiques, environnementales et sociales, ce qui facilite l'analyse visant un meilleur équilibre entre les trois piliers, tout en assurant une combinaison judicieuse de politiques et de programmes agricoles.
- L'évaluation de la valeur nominale attribuée à l'adoption de pratiques de gestion saines pour l'environnement qui ont des répercussions sur le mieux-être de la société permet d'analyser de manière plus juste les avantages de ces pratiques sur les plans économique et social.

### Indicateurs sociaux

Dans la troisième SDD, AAC s'est engagé à collaborer avec l'Institut international du développement durable afin de préciser la définition de l'aspect social de l'agriculture et d'établir des indicateurs sociaux qui serviront à mesurer et à suivre les progrès à ce chapitre. En vue de cerner les questions sociales prioritaires (voir figure 4.2), AAC collabore présentement avec un groupe de travail externe sur les indicateurs sociaux qui comprend notamment des représentants d'organismes agricoles nationaux, de groupes industriels et du milieu universitaire. Suivant l'examen de ces priorités par AAC et leur

comparaison avec les questions sociales relevées lors d'une analyse documentaire, on dressera une liste finale qui servira à élaborer les indicateurs. Il est vrai qu'au début, cette initiative ne sera pas axée sur l'intégration. En revanche, quand ils seront entièrement fonctionnels, les indicateurs seront combinés aux indicateurs économiques et environnementaux et cet ensemble d'indicateurs constituera un modèle intégré de développement durable en agriculture.

### Soutien à l'intégration

- Le secteur est aux prises avec des problèmes sociaux qui seront mieux compris grâce à l'élaboration d'indicateurs sociaux propres au secteur agricole.
- Les indicateurs sociaux s'ajouteront aux renseignements économiques et environnementaux dont se servent les décideurs pour orienter les activités vers l'agriculture durable.

### Figure 4.2 : Questions sociales cernées par le Groupe de travail externe en novembre 2005

#### QUESTIONS SOCIALES\*

Revenu des familles agricoles

Perception de la qualité de vie à la ferme

Infrastructure socio-économique

Gouvernance formelle / informelle

Renforcement de l'autonomie grâce à l'organisation collective

Relève

Liens agricoles et non agricoles

Participation des jeunes à l'agriculture

Apprentissage et transfert du savoir

Filets de sécurité sociale

Santé physique et mentale

Criminalité

\* Les questions sociales sont présentées selon l'ordre de priorité établi par les participants.

## Programme de modèles d'exploitations agricoles

Les terres agricoles canadiennes pourraient éventuellement annuler une portion des émissions de gaz à effet de serre (GES) grâce à l'adoption de pratiques de gestion qui permettraient d'emmagasiner une plus grande quantité de carbone dans le sol. Le Programme de modèles d'exploitations agricoles a été établi, d'une part, pour mesurer la quantité d'émissions de GES du secteur agricole et, d'autre part, pour déterminer des moyens efficaces de réduction des émissions dans les exploitations. De nombreux procédés agricoles, où interviennent les sols, les végétaux, les animaux et l'utilisation de carburant, qui absorbent et émettent des GES viennent compliquer les choses. Sans compter la production de biocarburant, qui s'ajoute au nombre des facteurs à considérer.

À la base, l'objectif du programme était la création d'un calculateur de GES à partir de données scientifiques qui serait en mesure de prédire les émissions nettes de gaz à effet de serre d'une exploitation agricole en fonction des conditions agricoles et des pratiques de gestion (voir encadré, p. 23). Le calculateur sera un outil d'une grande valeur pour les agriculteurs en leur permettant de cibler les pratiques de gestion bénéfiques avant d'investir une somme considérable de temps et d'argent. Il permettra également aux décideurs d'élaborer des politiques agricoles plus efficaces. Au cours des prochaines années, le calculateur deviendra de plus en plus efficace grâce à la collaboration des groupes de l'industrie et des producteurs, qui le mettront à l'épreuve et amélioreront les algorithmes à l'aide des mesures d'émissions de GES à la ferme.

### *Soutien à l'intégration*

- Le Programme de modèles d'exploitations agricoles permet de considérer les exploitations agricoles canadiennes comme des systèmes dont les composantes interagissent entre elles ainsi qu'avec l'extérieur, soit les écosystèmes et les collectivités. La démarche écologique du Programme met l'accent sur l'interdépendance des trois piliers du développement durable en agriculture.

- Le Programme permet de comprendre en termes scientifiques les mouvements du carbone, des éléments nutritifs et de l'énergie dans les exploitations agricoles et les écosystèmes adjacents, éclaircissant du coup bon nombre de problèmes environnementaux, notamment ceux liés à la qualité de l'air, de l'eau et du sol, ainsi qu'à la biodiversité.
- Les améliorations dans chacun de ces domaines favorisent la santé des humains et des écosystèmes, tout en assurant la durabilité économique de l'agriculture.

## Collaborer avec le secteur afin d'appliquer et d'améliorer le principe d'intégration

### *Cadre stratégique sur les biens et les services écologiques*

Le secteur agricole procure au public des avantages pour l'environnement dont il bénéficie également; ces avantages sont connus sous le nom de biens et services écologiques. Malheureusement, on en tient rarement compte dans le régime de marché. Dans le cadre de l'initiative stratégique sur les biens et les services écologiques (BSE), AAC analyse les avantages pour l'environnement qui ne sont pas reconnus par le régime de marché et examine les programmes ou les règlements en vigueur, afin d'améliorer le système actuel. Par exemple, le Ministère étudie différentes options qui permettraient d'attribuer une valeur marchande aux BSE lorsque les agriculteurs adoptent des pratiques de gestion bénéfiques.

L'initiative stratégique sur les BSE vise l'évaluation globale des programmes et explore les programmes ainsi que les partenariats complémentaires qui pourraient améliorer les biens et les services écologiques dans le paysage agricole. L'actuelle collaboration entre Agriculture et Agroalimentaire Canada, le Projet de recherche sur les politiques, le Réseau canadien de l'eau et Environnement Canada, qui a pour but d'examiner la possibilité de se servir des échanges de crédits de qualité de l'eau (voir encadré) comme outil de marché permettant

de réduire la pollution générée par l'agriculture, est un bon exemple du type de partenariat que le Ministère veut entretenir dans le cadre de cette initiative.

Les initiatives entreprises au titre de ce cadre stratégique assureront la viabilité de l'activité agricole grâce à une meilleure compréhension de l'influence qu'exercent les pratiques de production sur le fonctionnement des écosystèmes, par exemple, le renouvellement des sols, la régulation du climat et le cycle de l'eau. Ils serviront également à communiquer et à corroborer l'idée selon laquelle des terres agricoles bien gérées peuvent procurer des avantages à l'ensemble de la société, comme la préservation des habitats aquatiques et sauvages, la beauté des paysages et la purification naturelle de l'air et de l'eau.

### *Soutien à l'intégration*

- La politique sur les biens et les services écologiques établit une base commune qu'on peut utiliser pour comparer le volet économique de la production commerciale et les effets de l'agriculture sur l'environnement.
- Un agroécosystème sain procure des avantages environnementaux qui sont essentiels au bien-être global de la société. L'intégration des avantages pour l'environnement aux politiques et aux programmes agroenvironnementaux pourrait permettre aux agriculteurs et aux Canadiens d'en profiter pleinement, tout en garantissant la prospérité de l'économie agricole d'aujourd'hui et de demain.
- Les principes qui sous-tendent la politique sur les biens et les services écologiques sont axés principalement sur des objectifs

## **Échange de crédits de qualité de l'eau**

**L'échange de crédits de qualité de l'eau est un mécanisme d'intervention innovateur qui peut, dans certaines situations, être aussi efficace sinon plus que la réglementation en vue de réduire la pollution de l'eau, sans occasionner de coûts exorbitants et en accordant une plus grande marge de manœuvre aux entreprises. Dans le cadre d'un tel système, les agriculteurs peuvent accumuler des crédits antipollution en instaurant des pratiques de gestion bénéfiques à la ferme. Ces crédits peuvent alors être vendus aux « pollueurs » réglementés dans un bassin hydrologique (par ex., un établissement qui doit faire face à des coûts élevés pour se conformer aux exigences de réduction de la pollution).**

**Le système d'échange crée de nouveaux débouchés pour les agriculteurs et permet de réduire**

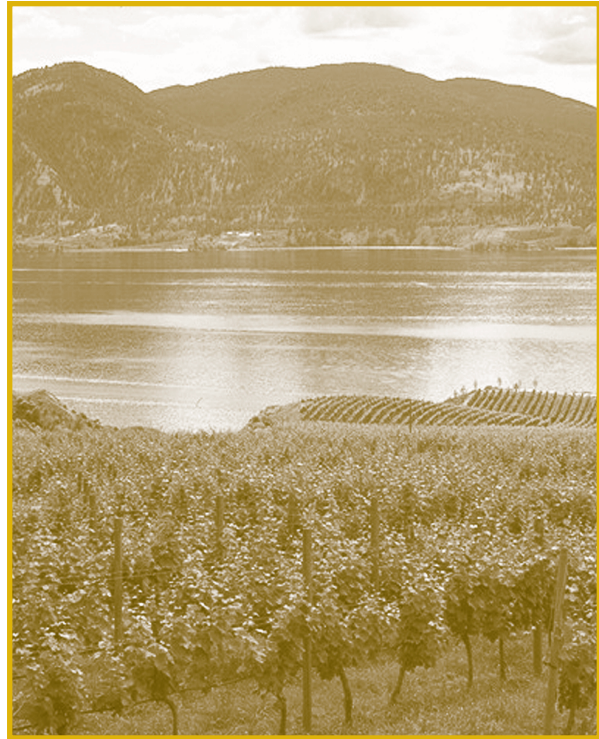
**les coûts liés à la lutte contre la pollution par les gros pollueurs tout en améliorant les conditions du milieu. L'échange de crédits de qualité de l'eau pourra éventuellement améliorer les conditions sociales en créant, entre les agriculteurs et les autres intervenants du bassin hydrologique, des liens positifs fondés sur une meilleure compréhension du fonctionnement et des besoins de l'écosystème à protéger. En collaboration avec le Projet de recherche sur les politiques (PRP), Environnement Canada et le Réseau canadien de l'eau, AAC a entrepris un projet dont le but est d'explorer les considérations biophysiques, ainsi que les considérations relatives aux politiques, aux lois et à la conception de ce système. Le rapport final se trouve sur le site Web du PRP : [http://policyresearch.gc.ca/doclib/SD/PR\\_SD\\_WQT\\_200605\\_f.pdf](http://policyresearch.gc.ca/doclib/SD/PR_SD_WQT_200605_f.pdf).**

environnementaux élaborés à partir de données scientifiques fiables sur l'état de l'environnement; ils expriment les attentes des Canadiens et tiennent compte des obstacles et des débouchés en région.

### **Gestion intégrée des ressources en eau**

Les pays présents au Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg, en 2002, adhèrent sans réserve aux principes de la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). Aux termes du Partenariat mondial de l'eau, cette méthode de gestion est définie comme un processus qui encourage l'aménagement et la gestion coordonnés des plans d'eau, des terres et des autres ressources connexes en vue de maximiser la qualité de la vie en société et la prospérité économique de manière équitable, sans compromettre la durabilité des écosystèmes vitaux<sup>1</sup>. Agriculture et Agroalimentaire Canada appuie les efforts du Canada dans ce dossier en favorisant l'intégration d'une démarche de GIRE aux programmes agroenvironnementaux et aux activités de gestion de l'eau. L'objectif est de mieux protéger les sources en aval des bassins hydrologiques et les écosystèmes contre les effets de l'agriculture, sans nuire à la rentabilité des exploitations agricoles.

Plus précisément, AAC cherche à offrir des renseignements sur l'agriculture et l'eau qui soient crédibles et fondés sur des données scientifiques, des outils innovateurs d'aide à la prise de décisions, ainsi que des pratiques de gestion bénéfiques qui facilitent la planification et la gestion des bassins hydrologiques. AAC vise également l'amélioration des capacités financières, techniques et organisationnelles des groupes chargés de gérer les bassins hydrologiques dans les régions à prédominance agricole. Des outils d'information et d'aide à la prise de décisions prévus dans le cadre du Service national d'information sur les terres et les eaux viendront appuyer la Gestion intégrée des ressources en eau.



### *Soutien à l'intégration*

- La GIRE est en voie de devenir, tant au pays que sur la scène internationale, la solution à privilégier pour ce qui est de la mise en œuvre des changements et de la gestion des terres et des eaux, le tout en fonction des besoins environnementaux, économiques (notamment l'agriculture) et sociaux.
- L'intégration se produit à la fois à l'intérieur des systèmes naturels et humains et entre ceux-ci. La GIRE ne gère pas uniquement les ressources naturelles : elle procure également aux intervenants la capacité de les gérer.
- Le processus de GIRE fait appel à une multitude d'intervenants afin qu'ils mettent au point des solutions durables qui tiennent compte à la fois des besoins en eau potable du secteur agricole et des répercussions de l'activité agricole sur l'eau en ce qui a trait à la productivité et à la salubrité de l'environnement.

<sup>1</sup> Traduction libre de la citation tirée du document *Setting the Stage for Change*, p. 59, publié par le Partenariat mondial de l'eau (Global Water Partnership), disponible en anglais sur Internet à l'adresse : <http://www.gwpforum.org/gwp/library/IWRMSurvey-final.pdf>.

## Programmes

### **Initiative de développement coopératif**

Une coopérative est une entreprise appartenant conjointement aux membres qui utilisent ses services. Tous les membres d'une coopérative sont des décideurs d'importance égale grâce au système démocratique « un membre, un vote ». L'Initiative de développement coopératif, lancée en 2003 par le Secrétariat aux coopératives, accorde du financement à la recherche et au développement du modèle coopératif. Les services-conseils du programme augmentent la capacité de développement coopératif en offrant de l'aide technique et organisationnelle aux nouvelles coopératives et à celles déjà en place (voir encadré).

Les projets mis en œuvre dans le cadre du volet Innovation et recherche du programme sont sélectionnés à l'aide d'un concours et correspondent aux six priorités du gouvernement : valeur ajoutée à l'agriculture; accès aux soins de santé et aux soins à domicile; développement économique des collectivités rurales, éloignées et nordiques; développement des collectivités autochtones; intégration des immigrants dans les collectivités canadiennes; solutions communautaires aux problèmes environnementaux.

### *Soutien à l'intégration*

- L'approche communautaire du programme encourage l'élaboration de solutions saines, complémentaires et locales aux problèmes sociaux, économiques et environnementaux.
- Le modèle coopératif permet aux collectivités d'élaborer et de gérer des structures locales innovatrices de propriété et de production, qui renforcent la capacité d'agir à l'échelle locale.
- Les coopératives permettent d'atteindre la masse critique nécessaire pour influencer les décisions en faveur du développement durable des collectivités.

### **Programme canadien d'options pour les familles agricoles**

Le Programme canadien d'options pour les familles agricoles lancé en août 2006, qui sera en vigueur pendant deux ans, permet d'offrir de l'aide au revenu à court terme aux demandeurs admissibles qui acceptent de faire évaluer leur entreprise par les Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes ou un service équivalent, ou à ceux qui suivent une formation offerte dans le cadre d'un programme existant d'AAC. Le programme Options encourage les agriculteurs à faible revenu à faire le bilan de leur



plan d'activités et de leur exploitation agricole afin de déterminer les changements à apporter pour augmenter leur revenu.

### *Soutien à l'intégration*

- Le programme cherche à dissuader les agriculteurs de continuer à exploiter les fermes qui ne sont pas rentables et tente de les amener sur la voie de la rentabilité.

## Coopératives

**Les projets financés dans le cadre de l'Initiative de développement coopératif répondent à une combinaison de préoccupations sociales, économiques et environnementales dans les collectivités. Par exemple :**

- **les coopératives axées sur les ressources formées afin de procurer de l'emploi et de l'autonomie en matière de gestion dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche;**
- **les coopératives qui développent des sources d'énergie de remplacement et des moyens d'offrir à leur collectivité plus de choix en matière énergétique;**
- **les coopératives de services, comme des coopératives de transports ou de services ambulanciers, qui sont à la fois l'employeur et le fournisseur de services;**
- **les coopératives qui cherchent à intégrer des groupes sociaux tels que les immigrants, grâce à différentes activités sociales et économiques.**

**Pour de plus amples renseignements sur l'Initiative de développement coopératif, consultez le site à l'adresse suivante : [http://www.agr.gc.ca/rcs-src/coop/index\\_f.php?s1=init &page=intro](http://www.agr.gc.ca/rcs-src/coop/index_f.php?s1=init &page=intro)**

- De meilleures perspectives sur le plan du revenu aident les agriculteurs et leur famille à satisfaire plus facilement à leurs besoins sociaux, comme un logement adéquat et une formation plus poussée.
- L'évaluation de l'exploitation agricole peut révéler la nécessité d'améliorer la performance environnementale.

## Résumé

Les initiatives présentées jusqu'ici illustrent l'intérêt que voue AAC à une intégration accrue dans l'ensemble des trois piliers du développement durable. La prochaine politique agricole offrira un cadre solide au sein duquel les initiatives se poursuivront. De telles initiatives mettent généralement l'accent sur un seul pilier de développement durable, comme, l'aspect environnemental de la Gestion intégrée des ressources en eaux, l'aspect humain des indicateurs sociaux ou l'aspect économique de l'évaluation des répercussions agroenvironnementales. Cependant, on constate des chevauchements évidents avec les deux autres aspects, ce qui procure des avantages et répond aux préoccupations que soulève l'ensemble du développement durable.

Les initiatives permettent aussi de combler les lacunes sur le plan des connaissances et des mesures en place, ainsi que d'établir des liens avec d'autres travaux, favorisant ainsi une meilleure intégration. Les efforts continus déployés par Agriculture et Agroalimentaire Canada afin d'intégrer ses activités relatives aux trois piliers du développement durable permettront vraiment d'effectuer un virage vers l'agriculture durable au Canada, donc de faire en sorte que le secteur agricole, d'une manière intégrée et globale, réponde aux besoins du public, protège l'environnement, utilise judicieusement ses ressources et garantisse la durabilité économique des exploitations agricoles ainsi que des autres composantes de la chaîne de production, de transformation et de distribution des aliments.

# 5. Écologisation des opérations d'AAC

---

**Depuis leur création en 1997, les stratégies de développement durable du gouvernement fédéral précisent le rôle de chef de file des ministères fédéraux, qui doivent prêcher par l'exemple et rendre leurs opérations plus écologiques. Au cours des dix dernières années, divers groupes interministériels et ministères fédéraux ont orienté les efforts d'écologisation.**

## Contexte fédéral

Dans le cadre de la quatrième série de stratégies de développement durable, le Secrétariat du Conseil du Trésor, Environnement Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) ont pris les devants et fait progresser les efforts d'écologisation des opérations du gouvernement. En octobre 2005, un cadre de travail provisoire a été présenté; ce dernier contenait une structure de gestion simplifiée des efforts d'écologisation des opérations du gouvernement et une architecture des nouvelles activités de programmes. Le cadre de travail a notamment été conçu pour :

- permettre de brosser un tableau plus complet des dépenses du gouvernement et de la façon dont elles cadrent avec les résultats obtenus;
- faciliter la tâche aux ministères qui cherchent à atteindre des objectifs communs et qui utilisent les mêmes mesures et les mêmes indicateurs de rendement;

- intégrer l'analyse des risques au processus de gestion;
- faciliter la réaffectation des ressources, des programmes moins efficaces aux programmes plus efficaces.

En avril 2005, TPSGC a créé le Bureau de l'écologisation des opérations gouvernementales (BEOG) en vue d'assurer la direction, à l'échelle de l'administration fédérale, des activités d'écologisation des opérations du gouvernement et d'appuyer les efforts déployés à cet effet. Le BEOG a été chargé de conseiller les ministères à l'égard des principales priorités du gouvernement fédéral en matière d'écologisation des opérations.

## Actif d'AAC

Agriculture et Agroalimentaire Canada gère un actif considérable, dont environ 1 100 véhicules, 2 400 édifices comptant 650 000 mètres carrés d'espace à usages multiples et 955 000 hectares de terres. Citons, parmi les activités





opérationnelles d'AAC, la gestion de centres de recherche, de fermes expérimentales, de pâturages collectifs et de systèmes d'approvisionnement en eau. L'étendue des activités d'AAC donne au Ministère de nombreuses occasions de poursuivre ses efforts d'écologisation et de continuer d'adopter des pratiques plus écologiques, mais elle peut également constituer un obstacle lorsqu'il s'agit de mettre en oeuvre ces pratiques plus écologiques.

Depuis de nombreuses années, le Ministère prend part à diverses initiatives d'écologisation de ses opérations, plus précisément à des projets de recensement des sites contaminés et d'amélioration du rendement énergétique de ses édifices. Ces efforts comprennent également la gestion des déchets et des eaux usées, la protection de la qualité de l'eau et l'écologisation du parc automobile.

## **Progrès accomplis dans le cadre de la SDD III et leçons retenues**

Dans la troisième Stratégie de développement durable (SDD III), le Ministère avait annoncé la mise en place d'initiatives durables dans sept domaines opérationnels clés. Il respectait ainsi le cadre de travail fédéral qui relevait alors de l'initiative de Développement durable dans les opérations gouvernementales. Les sept domaines

clés déterminés par AAC étaient les suivants :

- Mesures et interventions d'urgence,
- Gestion des terres,
- Gestion énergétique des édifices,
- Gestion du parc automobile,
- Gestion des déchets,
- Gestion de l'eau et des eaux usées,
- Approvisionnement.

L'annexe C fait état des progrès réalisés en vue des objectifs précis définis dans la SDD III. Agriculture et Agroalimentaire Canada a dû surmonter divers obstacles pour atteindre ces objectifs et, dans certains cas, n'a été en mesure que de réaliser partiellement lesdits objectifs. Plusieurs facteurs ont eu une incidence sur la mise en oeuvre de la stratégie précédente, notamment la complexité des opérations d'AAC, le manque de ressources affectées à la conception et la mise en oeuvre des programmes, la diversité et la nature décentralisées des activités opérationnelles du Ministère, le manque d'experts-conseils dans certaines régions et l'émergence de nouvelles priorités nécessitant une réaffectation des ressources.

L'élaboration de la SDD IV a fait l'objet de consultations internes plus approfondies avec les intervenants concernés au sujet des priorités, de la charge de travail et des mécanismes de mise en oeuvre. Il s'agissait de définir des objectifs plus réalistes permettant de réaliser des progrès d'ensemble plus substantiels. Les plans de travail relatifs aux engagements de la SDD III qui n'ont été réalisés qu'en partie ont été revus et peaufinés et le travail se poursuit en vue du respect de ces engagements dans les nouveaux délais. La qualité de l'eau est un exemple de nouvelle priorité définie par le gouvernement fédéral au cours de la SDD III. En effet, le lancement officiel d'un programme de conservation de l'eau avait alors été mis de côté pour permettre l'élaboration d'une approche de gestion de l'eau plus globale et



davantage axée sur les risques. Des données relatives aux systèmes de gestion des eaux dans les installations d'AAC ont ainsi pu être recueillies; ces données serviront à l'élaboration de mesures de conservation de l'eau.

## Priorités de la présente SDD

À la suite de la vérification de la troisième série de SDD, en 2005, la Commissaire à l'environnement et au développement durable avait recommandé aux ministères de réduire leur nombre de cibles au moment d'élaborer la quatrième stratégie et de resserrer les liens entre les cibles et les mesures à prendre et les buts et objectifs. À la suite de ces recommandations, AAC a procédé à une évaluation des risques visant à déterminer l'importance de certains enjeux environnementaux liés à ses opérations. Cette évaluation a permis de définir les grandes priorités suivantes : gestion des sites contaminés, évaluations des espèces en péril sur les terres d'AAC effectuées en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, gestion des halocarbures, qualité de l'eau et parc automobile vert. Ces priorités ont été validées au moyen d'un processus de consultation interne, qui a également permis de préciser les réalisations attendues de la SDD IV.

Alors qu'AAC procédait aux consultations visant à prioriser les répercussions environnementales liées à ses opérations, le Bureau de l'écologisation des opérations gouvernementales diffusait un document d'orientation définissant trois priorités à l'échelle gouvernementale : gestion énergétique des bâtiments, parcs automobiles et approvisionnement écologique.

Reconnaissant les priorités mentionnées ci-dessus et s'appuyant sur le travail accompli et les leçons retenues dans le cadre de la SDD III, AAC poursuivra l'écologisation de ses opérations au cours des trois prochaines années en fonction de trois objectifs à long terme : gestion de l'environnement, protection de l'environnement et conservation. Ces objectifs ont été divisés en domaines prioritaires pour lesquels des cibles et des indicateurs de rendement ont été fixés, mais le travail se poursuivra également dans les domaines moins prioritaires. Un examen annuel des priorités permettra d'effectuer les ajustements nécessaires au cours de la période visée par la SDD. Les deux types d'activités sont définis ci-après.

## Résultats, cibles et indicateurs de rendement

### Gestion de l'environnement

Le système de gestion de l'environnement (SGE) est un outil important qui permet d'améliorer l'efficacité et de réduire les déchets. En plus de constituer un choix sensé au plan administratif, la bonne gestion de l'environnement rehausse la performance environnementale d'une organisation. Un SGE efficace permet de gérer de façon systématique l'écologisation des opérations, notamment les activités de planification, de mise en oeuvre, de reddition de comptes, de surveillance et d'élaboration et d'application de mesures correctives. Il comprend l'élaboration d'une politique ministérielle sur l'environnement, l'analyse des répercussions environnementales importantes découlant des activités d'une organisation, l'établissement de réalisations attendues et d'indicateurs de

rendement cadrant avec la politique et la création de programmes qui permettent de respecter les échéances et d'atteindre les cibles et les objectifs qui ont été fixés.

Au cours des trois prochaines années, Agriculture et Agroalimentaire Canada élaborera, à l'échelle du Ministère, un SGE qui permettra de répondre aux attentes décrites ci-dessus et qui fournira un cadre de gestion global aux activités d'écologisation des opérations. Le SGE servira également de guide lors de la mise en oeuvre de programmes précis sur le terrain.

### **Protection de l'environnement**

Agriculture et Agroalimentaire Canada cherche à atténuer le plus possible les répercussions de ses activités sur l'environnement en se conformant à toutes les lois sur l'environnement pertinentes et en étant efficace dans son rôle d'intendant des biens de l'État. Citons parmi les lois régissant les activités d'AAC, la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999), la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et la *Loi sur les espèces en péril*. Dans ses efforts de protection de l'environnement, AAC amoindrit son potentiel de pollution au moyen de la gestion des réservoirs de stockage, des déchets, des eaux usées, des biphényles polychlorés (BPC) et des halocarbures.

#### **Sites contaminés**

Le gouvernement du Canada est déterminé à déployer un plan d'action à l'égard des sites contaminés en vue de protéger la santé publique et l'environnement. Le programme d'évaluation et d'assainissement des sites contaminés, appelé *Plan d'action pour les lieux contaminés fédéraux* (PALCF), contenu dans le budget fédéral de 2004 témoignait de cet engagement. Depuis le début des années 90, Agriculture et Agroalimentaire Canada gère activement ses sites contaminés et ce, pour faire suite à la Phase 1 de l'évaluation interne de tous ses sites contaminés. Il y a cinq ans, AAC a entrepris la Phase 1 d'une évaluation environnementale de l'ensemble de ses sites

en vue de déceler les sites potentiellement contaminés. Dans le cadre du Plan d'action pour les lieux contaminés fédéraux, AAC poursuivra son processus d'évaluation, effectuera des évaluations de suivi et continuera d'assainir les sites selon un ordre de priorité établi en fonction des risques.

#### **Gestion des halocarbures**

Le Programme de gestion des halocarbures d'AAC vise à assurer la conformité au *Règlement fédéral sur les halocarbures* et l'élaboration de plans détaillés d'utilisation, de contrôle et de retrait (ou réduction) supervisé des chlorofluorocarbones sur tous les sites d'AAC. Les activités du programme comprennent notamment la réduction et la prévention des émissions de frigorigènes halocarbonés et de leurs produits de remplacement, le peaufinement du plan de gestion des halocarbures, l'élaboration de pratiques optimales, la réduction des chlorofluorocarbones et la transition supervisée vers l'utilisation de substances de remplacement et de nouvelles technologies.

#### **Autres activités en cours**

Citons, parmi les autres activités de protection de l'environnement qui se poursuivront au cours de la période de trois ans que vise la présente stratégie, l'assurance de la conformité des réservoirs de stockage aux exigences de sécurité et aux lois sur l'environnement, la gestion des évaluations environnementales et la reddition de comptes à cet égard, le remplacement du matériel contenant des biphényles polychlorés (BPC), l'obturation des puits abandonnés et la gestion des eaux usées. Afin de minimiser les répercussions sur l'environnement des projets ministériels et d'assurer le respect de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, le Ministère effectue l'évaluation environnementale de tous les projets pour lesquels il a un pouvoir décisionnel. Ces efforts comprennent la surveillance de la qualité des évaluations environnementales, la formation et l'élaboration de documents d'orientation.

Il est nécessaire d'effectuer une gestion durable des eaux usées provenant des installations d'AAC et ce, de façon à respecter, voire même excéder, les normes et les exigences établies par les autorités de réglementation fédérales et provinciales. Les vérifications effectuées dans 19 complexes principaux de bureaux-laboratoires d'AAC se poursuivent; et les informations recueillies seront utilisées pour élaborer et mettre en oeuvre des plans de gestion des eaux usées propres à chaque complexe. Dans la mesure du possible, AAC adoptera une approche systémique visant à établir des liens entre la qualité et la conservation de l'eau et le traitement des eaux usées et ainsi permettre d'orienter les décisions et de connaître les coûts d'épuration et ce, aux points d'entrée et aux points de sortie.

Des réservoirs de stockage sont situés sur la plupart des exploitations agricoles et des pâturages d'AAC. Ces réservoirs servent au ravitaillement des véhicules et des machines agricoles et à l'entreposage des huiles usées et des produits chimiques. Le Ministère a pour objectif de respecter, voire surpasser, les exigences établies par les lois, les règlements et les politiques régissant ces réservoirs. À ce jour,

la plupart des réservoirs de stockage souterrains ont été repérés et remplacés par des réservoirs de surface qui permettent de mieux déceler les fuites. Un programme de gestion permanent permet d'assurer l'installation appropriée des réservoirs, leur surveillance et leur remplacement lorsque leur durée de vie utile tire à sa fin.

Au fil du temps, certaines exploitations agricoles des Prairies, sur lesquelles se trouvent des puits, ont été abandonnées et intégrées au Programme de pâturages communautaires de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) d'AAC. La présente stratégie prévoit le repérage et la désaffectation de bon nombre de ces puits abandonnés, en fonction de normes appropriées.

Toutes les installations que possède et exploite AAC font actuellement l'objet d'évaluations visant à déceler la présence de biphényles polychlorés (BPC). Le Ministère déploie présentement des efforts en vue d'éliminer, dans la mesure du possible, l'équipement à l'huile contenant des BPC, de désaffecter toutes les installations d'entreposage de BPC et d'éliminer tous les BPC qui y sont actuellement entreposés.



## Conservation

L'eau, le papier et l'énergie sont des ressources clés utilisées par les ministères fédéraux dans le cadre de leurs activités quotidiennes. Il est possible de réduire les déchets et de réaliser des économies en faisant une utilisation plus efficace de l'eau et du papier. Les mesures de conservation visant à améliorer l'efficacité énergétique permettent de conserver l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre; elles visent également les ressources naturelles contenues sur les terres d'AAC, notamment la biodiversité. Ces mesures visent à permettre au Ministère d'atténuer son empreinte écologique, c'est-à-dire de ralentir l'épuisement des ressources naturelles et de réduire ses émissions de déchets et de polluants. Le Ministère a défini cinq grandes priorités permettant de contribuer à l'atteinte de cet objectif : gestion des espèces en péril, gestion des eaux, approvisionnement écologique, efficacité accrue de ses bâtiments (réduction des émissions de GES) et gestion du parc automobile. Le Ministère poursuivra également les activités de certains programmes en cours.

### Espèces en péril

L'objectif d'Agriculture et Agroalimentaire Canada est de gérer ses grands pâturages libres de façon à en assurer la productivité à long terme et à y conserver un sain niveau de biodiversité. Les espèces en péril (EP) font partie intégrante de la biodiversité et elles permettent d'évaluer la santé et le bon fonctionnement des écosystèmes. Le Ministère joue un rôle clé en matière de protection des EP :

- en procédant à des inventaires des EP;
- en déployant des efforts de sensibilisation aux EP;
- en mettant en oeuvre des programmes de rétablissement des EP;
- en participant aux efforts nationaux de planification du rétablissement des EP;
- en évaluant l'efficacité des méthodes d'évaluation de la santé des parcours et des zones riveraines et en encourageant leur utilisation;

- en faisant partie d'un groupe multilatéral dont l'objectif est d'élaborer des pratiques de gestion bénéfiques des EP.

### Gestion de l'eau

Le Ministère déploie des efforts pour conserver l'eau et assurer l'alimentation en eau potable dans ses installations. Ses principales activités dans ce domaine sont la collecte et la gestion de données sur l'eau et la mise en oeuvre de systèmes d'épuration et de conservation recommandés. En plus de la formation sur la conservation de l'eau dispensée aux employés, des conseils à cet égard sont diffusés dans tout le Ministère. AAC élabore également des pratiques de gestion bénéfiques des systèmes d'alimentation, soit des points d'entrée aux points de sortie.

## Rétablissement du renard véloce dans les pâturages communautaires

**À la suite de la disparition du renard véloce dans les Prairies canadiennes à la fin des années 20, l'espèce a été réintroduite à plusieurs endroits dans les pâturages communautaires de l'ARAP d'AAC, situés dans le Sud-Ouest de la Saskatchewan. De nombreux habitats naturels de l'aire de distribution géographique initiale du renard véloce ont été conservés dans ces pâturages. Le recensement effectué à l'hiver 2005-2006 a permis de déterminer l'importance des pâturages communautaires le long de la frontière américaine. En effet, ces derniers constituent un habitat naturel pour le renard véloce et c'est l'un des endroits où l'on aperçoit le plus souvent l'espèce. Aujourd'hui, le renard véloce est en bonne voie de rétablissement au Canada, en partie à cause des pratiques de gestion durable et à long terme des pâturages communautaires, adoptées par l'ARAP.**

### **Approvisionnement écologique**

Agriculture et Agroalimentaire Canada déploie diverses mesures pour réduire sa consommation de ressources et encourager l'utilisation de produits écologiques et l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement dans ses bureaux. Citons à cet égard l'impression recto-verso par réglage implicite et la surveillance des achats de papier et de l'utilisation de cette ressource. Les employés d'AAC reçoivent, au besoin, une formation sur l'approvisionnement écologique. De telles mesures permettent de diminuer la production de déchets, de réduire les risques environnementaux, sanitaires et financiers et de réaliser des économies.

### **Réduction des émissions de gaz à effet de serre (efficacité énergétique des bâtiments et écologisation du parc automobile)**

Agriculture et Agroalimentaire Canada appuie l'initiative fédérale Prêcher par l'exemple et l'objectif fixé en matière de réduction des gaz à effet de serre. En se fondant sur l'analyse de ses pratiques courantes en 1998, le Ministère croit pouvoir réduire ses émissions de GES de 8,5 p. 100 sous le niveau prévu pour 2010. Pour atteindre cet objectif, AAC continuera d'améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments et examinera les nouvelles utilisations possibles de l'énergie renouvelable, notamment de l'énergie éolienne et solaire.

L'achat de véhicules plus récents et de taille adéquate et l'utilisation de véhicules électriques hors route ont amélioré le rendement du parc automobile. L'utilisation d'un système de gestion du carburant a également permis à AAC de surveiller de plus près la consommation de ses véhicules et de réduire ses besoins en carburant. Le Ministère est déterminé à utiliser le biocarburant E-85 et continue d'aménager des stations de ravitaillement en biocarburant sur des sites d'AAC un peu partout au Canada. De plus, AAC organise des séances de formation et des activités de sensibilisation à l'intention de ses employés, notamment le cours de conduite prudente et écologique, et participe à une campagne anti-ralenti pancanadienne.

### **Autres activités en cours**

Les plans environnementaux des fermes (PEF) sont des outils d'auto-évaluation permettant aux producteurs de déterminer les risques environnementaux associés à leurs opérations et de repérer les occasions qui s'offrent à eux. AAC prépare des PEF pour les pâturages communautaires et les sites de recherche, puis les utilise pour gérer les répercussions environnementales locales associées à ces opérations. Une fois les PEF terminés, on élaborera des plans d'action en vue de régler les problèmes soulevés.

Agriculture et Agroalimentaire Canada tente également de réduire sa production de déchets solides en déployant des efforts de sensibilisation à la réduction, à la réutilisation et au recyclage des matériaux. Même si la plupart des espaces de bureaux loués dans les principaux centres urbains disposent, à différents niveaux, de systèmes de recyclage, il n'est pas toujours facile d'avoir accès à des services de recyclage sur les sites d'AAC situés dans les petites municipalités et les régions rurales. Dans le cadre de la SSD III, le Ministère a mis en oeuvre, dans ses grandes installations, un programme de gestion des déchets solides qui est axé sur la vérification et qui comprend la conception et la mise en oeuvre de plans de réduction des déchets et l'élaboration d'outils de mesure du rendement. Ce programme se poursuivra puisque la période visée par la stratégie précédente n'a pas permis de mener à bien l'ensemble des activités.

## Réalisations attendues et indicateurs de rendement

RÉALISATIONS ATTENDUES	INDICATEURS DE RENDEMENT
<b>Sites contaminés</b>	
<p>Achèvement, d'ici 2009, de la Phase I des évaluations environnementales, par une tierce partie, de tous les sites de recherche d'AAC potentiellement contaminés.</p>	<p>Nombre et pourcentage d'évaluations environnementales des sites de recherche potentiellement contaminés d'AAC, effectuées par une tierce partie et complétées en fonction du plan approuvé.</p>
<b>Gestion des halocarbures</b>	
<p>Mise à jour annuelle de l'inventaire du matériel et des fluides frigorigènes</p> <p>Mise en oeuvre annuelle du programme de gestion et de conformité relatif aux halocarbures.</p>	<p>Vérification et mise à jour annuelles de l'inventaire.</p> <p>Mise en oeuvre annuelle du plan selon l'échéancier (rapports sur les rejets, visites des sites, production de rapports et de rapports annuels de suivi).</p>
<b>Espèces en péril</b>	
<p>Réalisation, d'ici 2009, d'évaluations sur les sites de recherche et dans les pâturages communautaires en vue du repérage de la présence réelle ou potentielle d'espèces en péril.</p> <p>Achèvement, d'ici 2009, d'un plan de gestion pour chaque site de recherche pouvant contenir des espèces en péril ou des habitats d'espèces en péril.</p>	<p>Nombre et pourcentage d'évaluations des espèces en péril et des habitats réalisées dans les pâturages communautaires et sur les sites de recherche.</p> <p>Nombre et pourcentage de plans de gestion complétés.</p>
<b>Gestion de l'eau – Qualité et conservation de l'eau</b>	
<p>Mise en oeuvre, d'ici 2009, d'un plan ministériel de gestion de la qualité de l'eau potable.</p> <p>Mise en oeuvre, d'ici 2009, d'un plan ministériel de gestion de l'eau qui concerne la qualité et la conservation de l'eau.</p>	<p>Nombre et pourcentage de sites pour lesquels un plan de gestion de l'eau potable a été mis en place.</p> <p>Nombre et pourcentage de sites pour lesquels un plan de gestion de l'eau a été mis en place.</p>
<b>Approvisionnement écologique</b>	
<p>Augmentation de 10 p. 100 par année du nombre d'imprimantes recto-verso par réglage implicite, à l'échelle du Ministère.</p> <p>Réduction de la consommation de papier de 3 p. 100 par année à l'Administration centrale dans la RCN.</p> <p>Ajout, lorsque c'est possible, de spécifications techniques écologiques dans les contrats de nettoyage des installations; par ex., utilisation de produits et de pratiques de nettoyage écologiques (base annuelle).</p>	<p>Nombre et pourcentage d'imprimantes recto-verso additionnelles en activité.</p> <p>Différence entre la quantité de papier utilisé et la quantité initiale.</p> <p>Nombre de contrats par rapport au nombre de contrats contenant des spécifications techniques écologiques.</p>

**Réalisations attendues  
et indicateurs de rendement (suite)**

RÉALISATIONS ATTENDUES	INDICATEURS DE RENDEMENT
<b>Approvisionnement écologique (suite)</b>	
<p>Formation de tous les nouveaux gestionnaires de matériel et agents d'approvisionnement sur le processus des achats, soit par le biais du Programme de perfectionnement professionnel et de certification du SCT ou d'autres séances de formation sur l'approvisionnement écologique. Remarque : AAC forme ses employés chargés de la passation des marchés depuis 2005 (base annuelle).</p>	<p>Nombre et pourcentage d'employés ayant reçu une formation.</p>
<b>Énergie</b>	
<p>D'ici 2010, réduction à 8,5 p. 100 sous le niveau de 1998 des émissions de gaz à effet de serre produites par les activités du Ministère.</p>	<p>Comparaison entre le niveau annuel d'émission de GES, c'est-à-dire la quantité annuelle d'énergie consommée dans les immeubles d'AAC et par le parc automobile, et les facteurs de conversion des GES pour tous les types d'énergie publiés dans le cadre de l'initiative fédérale Prêcher par l'exemple.</p>
<b>Véhicules</b>	
<p>Ravitaillement en carburant à l'éthanol de tous les véhicules routiers du gouvernement fédéral, dans la mesure du possible, d'ici 2010.</p> <p>Réduction, d'ici 2010, des émissions de GES par véhicule/kilomètre à 15 p. 100 sous les niveaux de 2002-2003 (parc automobile d'AAC).</p>	<p>Pourcentage des véhicules routiers d'AAC ravitaillés au carburant à l'éthanol.</p> <p>Moyenne annuelle estimative des émissions de GES par véhicule/kilomètre.</p>



# 6. Mesure du rendement et responsabilisation

---

**Un aspect essentiel du processus de développement durable est la capacité d'évaluer si on est dans la bonne voie et si on fait des progrès. La description des engagements et des indicateurs de rendement permet au Ministère d'établir des objectifs ainsi que des principes directeurs en fonction desquels les progrès pourront être mesurés. Il s'agit d'un outil qui permet de mesurer le rendement, de maintenir la reddition des comptes et de rajuster le tir en cours de route, au besoin.**

## Modèles logiques

Le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) a servi et continue de servir de fondement pour la troisième Stratégie de développement durable d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). Dans la troisième Stratégie de développement durable, une série de modèles logiques ont été présentés pour chaque volet du CSA, soit les volets Environnement, Salubrité et qualité des aliments, Renouveau, Science et Innovation et Gestion des risques de l'entreprise, ainsi que pour les Questions internationales (marchés et commerce international). Ces modèles logiques donnaient un aperçu de la séquence logique à respecter pour atteindre les résultats souhaités en matière de développement durable. Les modèles logiques ainsi que les indicateurs de rendement qui les composent font partie de la stratégie de mesure du rendement du CSA établie par le Ministère.

Puisque le CSA sera en vigueur jusqu'en 2008, les modèles logiques présentés dans la SDD III s'appliquent toujours à la présente stratégie. Ainsi, ce qui suit illustre les modèles logiques originaux. La nouvelle orientation de cette stratégie, soit une meilleure intégration des trois piliers du développement durable dans le cadre des travaux d'AAC, est énoncée dans un modèle logique qui présente les résultats et les indicateurs de rendement des initiatives d'intégration décrites au chapitre 4.

## Rendement de la SDD III

L'annexe B donne un aperçu des réalisations du Ministère dans chaque volet du CSA relativement aux réalisations attendues décrites dans la SDD III. Il décrit également le travail prévu pour chacun de ces volets. Les progrès réalisés par le Ministère relativement aux engagements présentés dans les modèles logiques du CSA font aussi l'objet d'un résumé chaque année dans le



Rapport ministériel sur le rendement d'AAC. De plus, les signataires des accords de mise en œuvre du CSA ont convenu de faire le point annuellement sur les progrès réalisés aux termes du CSA. Ces deux modes de reddition des comptes donnent un aperçu du rendement du Ministère par rapport à ses engagements énoncés dans sa Stratégie de développement et dans le CSA; il est donc possible d'établir si des progrès satisfaisants sont accomplis en matière de développement durable. L'annexe C fait le point sur les progrès réalisés par AAC à l'égard des engagements pris dans la SDD III liés à l'écologisation de ses activités.

En ce qui concerne la quatrième série de stratégies de développement durable, le gouvernement fédéral a élaboré six buts liés à la pureté de l'air, à la pureté de l'eau, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, au développement durable et à l'utilisation de ressources naturelles, aux collectivités viables et à la gouvernance du développement durable. Ces buts intègrent et complètent les objectifs établis plus tôt cette année à l'égard de l'écologisation des opérations du gouvernement. En déterminant

comment les activités ministérielles appuient les buts et les objectifs généraux du gouvernement fédéral en matière de développement durable, on souhaite offrir aux Canadiens un portrait plus complet du travail continu accompli par le gouvernement fédéral en vue d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens. Parallèlement, le fait d'améliorer la coordination renforcera la responsabilisation, encouragera un meilleur rendement à l'échelle du gouvernement et permettra de cibler les activités dans les principaux domaines.

Agriculture et Agroalimentaire Canada a cerné un certain nombre d'activités liées à la prestation de son mandat qui l'aideront à atteindre les objectifs du gouvernement fédéral en matière de développement durable. Ces activités et ces engagements sont énoncés dans la présente stratégie.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les objectifs du gouvernement du Canada en matière de développement durable et sur le travail accompli en vue de l'écologisation des opérations du gouvernement fédéral, vous pouvez consulter le site Web à l'adresse suivante : [www.sdinfo.ca](http://www.sdinfo.ca).

## Aperçu des modèles logiques du CSA

### VISION – CADRE STRATÉGIQUE POUR L'AGRICULTURE (CSA)

L'objectif du CSA est de faire du Canada le chef de file mondial en matière de salubrité des aliments, d'innovation et de production respectueuse de l'environnement.

### RÉSULTATS STRATÉGIQUES D'AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA (AAC)

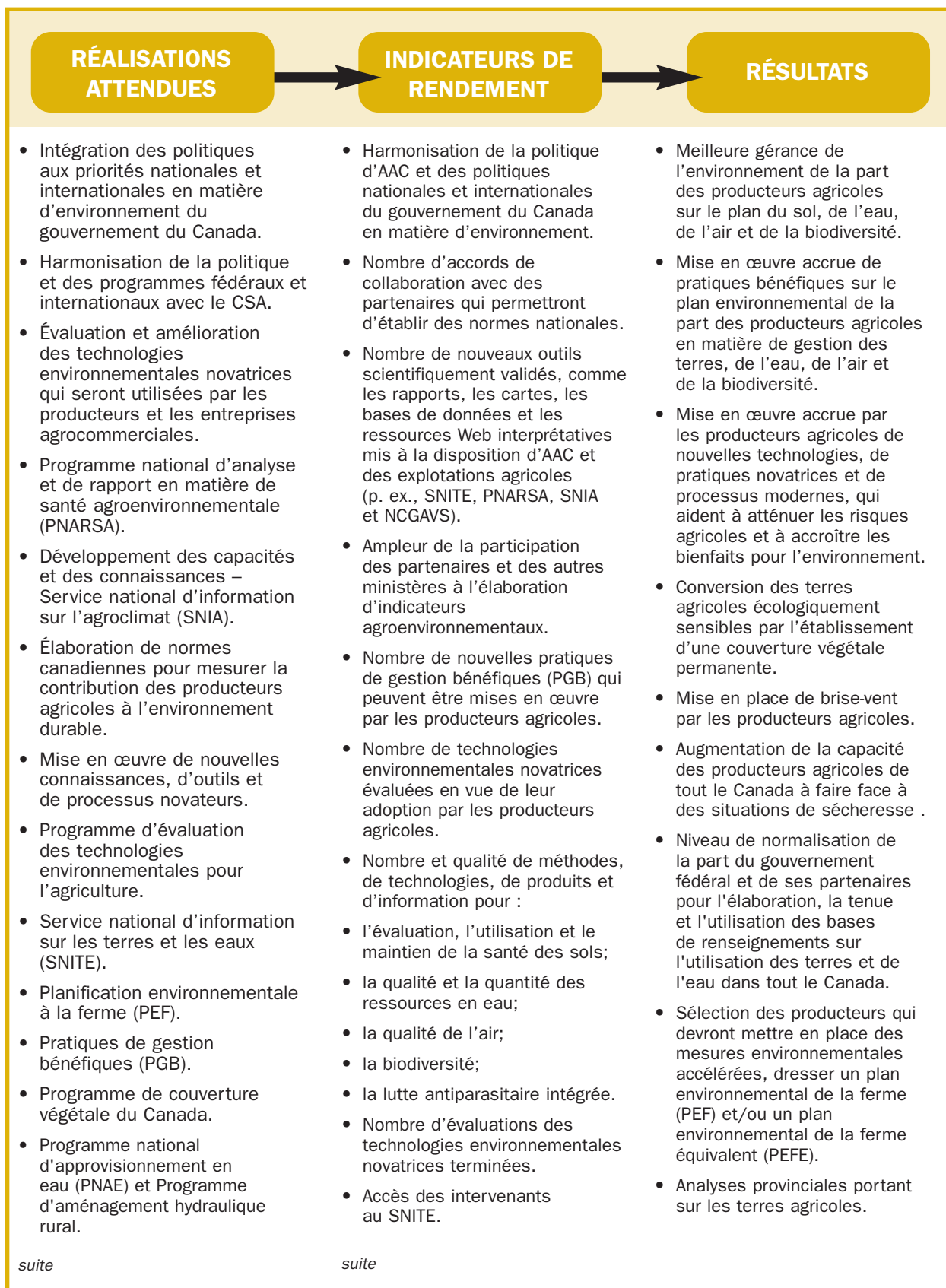
<b>SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>SÉCURITÉ DU SYSTÈME ALIMENTAIRE</b>	<b>INNOVATIONS PROPICES À LA CROISSANCE</b>
<p>Faire du Canada un chef de file mondial grâce à sa façon d'utiliser les ressources naturelles dans un esprit de préservation de leur qualité et de leur disponibilité pour les générations d'aujourd'hui et de demain.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Environment</b></li> </ul>	<p>Faire du Canada le chef de file mondial pour ce qui est de la production, de la transformation et de la distribution d'aliments salubres et sûrs répondant aux besoins et aux préférences des consommateurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Salubrité et qualité des aliments</b></li> <li>• <b>Gestion des risques de l'entreprise</b></li> <li>• <b>Questions internationales (marchés et commerce international)</b></li> </ul>	<p>Making Canada the world leader in innovation to develop food and other related agricultural products and services that capture opportunities in diversified domestic and global markets.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Renouveau</b></li> <li>• <b>Science et Innovation</b></li> <li>• <b>Questions internationales (marchés et commerce international)</b></li> </ul>

### PRIORITÉS MINISTÉRIELLES

<b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>SALUBRITÉ ET QUALITÉ DES ALIMENTS</b>	<b>RENOUVEAU</b>
<p>Faire que le secteur respecte l'environnement et réalise des progrès au chapitre de la qualité des sols, de l'eau, et de l'air, et de la biodiversité.</p>	<p>Réduire au maximum le risque et l'incidence des toxi-infections alimentaires sur la santé humaine, accroître la confiance des consommateurs et améliorer la capacité du secteur à répondre aux exigences des marchés auxquels sont destinés les produits alimentaires ou à les dépasser.</p>	<p>Doter le secteur de nouvelles compétences en affaires et en gestion, favoriser la mise au point de bioproduits et de systèmes de production axés sur le savoir, et élaborer des stratégies qui lui permettront de saisir les occasions et de gérer le changement.</p>
<b>SCIENCE ET INNOVATION</b>	<b>GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE</b>	<b>QUESTIONS INTERNATIONALES (marchés et commerce international)</b>
<p>Doter le secteur de nouvelles compétences en affaires et en gestion, favoriser la mise au point de bioproduits et de systèmes de production axés sur le savoir, et élaborer des stratégies qui lui permettront de saisir les occasions et de gérer le changement.</p>	<p>Améliorer la capacité des producteurs à gérer les risques et accroître la viabilité et la rentabilité du secteur.</p>	<p>Accroître les possibilités du secteur agricole et agroalimentaire canadien à l'échelle internationale</p>

Vous trouverez dans les pages qui suivent un aperçu des mesures de rendement qui seront prises à l'égard des priorités ministérielles susmentionnées. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les modèles logiques fondés sur les résultats, vous pouvez consulter la troisième Stratégie de développement durable d'AAC intitulée *Agriculture durable : La Voie vers l'avenir au Canada*, qui se trouve sur le site Web à l'adresse suivante : [http://www.agr.gc.ca/sds-sdd/sdd-sds\\_f.phtml](http://www.agr.gc.ca/sds-sdd/sdd-sds_f.phtml).

## Un aperçu de la chaîne de résultats du CSA – Environnement



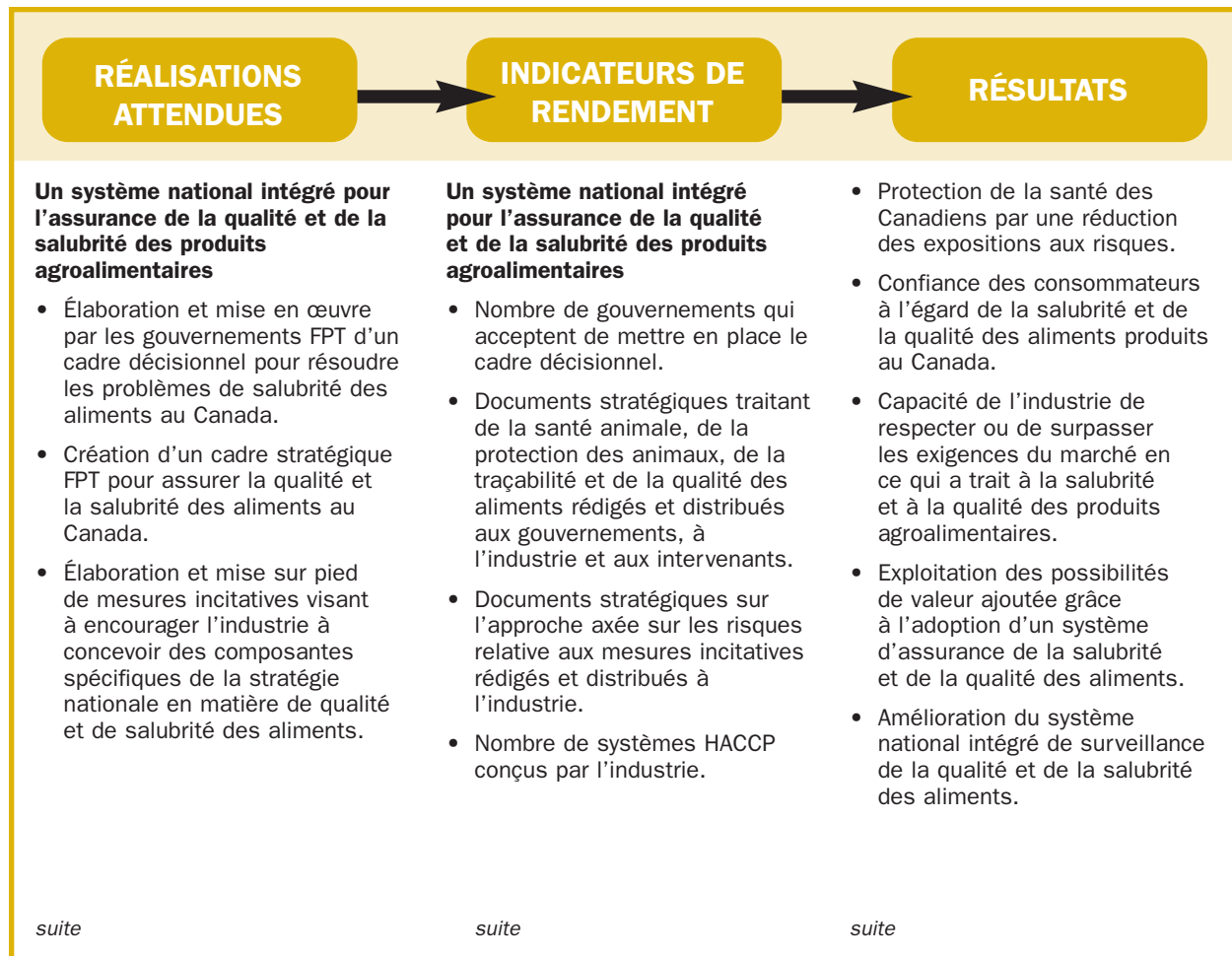
suite

suite

## Un aperçu de la chaîne de résultats du CSA – Environnement (suite)

- Projets hydrauliques particuliers.
- Programme des brise-vent des Prairies.
- *Plan d'action 2000* du gouvernement du Canada sur le changement climatique – Programme de mise en valeur des brise-vent.
- Nombre de provinces ayant mis en place des programmes de planification environnementale à la ferme (PEF) qui respectent le modèle national.
- Nombre de publications, de cours de formation et de démonstrations sur les pratiques de gestion bénéfique (PGB).
- Nombre de demandes approuvées aux fins de la conversion des terres agricoles écologiquement sensibles par l'établissement d'une couverture végétale permanente, de l'amélioration des zones riveraines et de la mise en place de brise-vent.
- Nombre de projets de gestion de l'eau approuvés.

## Un aperçu de la chaîne de résultats du CSA – Salubrité et qualité des aliments



## Un aperçu de la chaîne de résultats du CSA – Salubrité et qualité des aliments (suite)

### **Adoption par l'industrie de technologies novatrices et de nouveaux processus qui contribuent à rehausser la salubrité et la qualité des produits alimentaires**

- Mise sur pied et mise en commun avec l'industrie des systèmes de détection, d'identification et de contrôle des risques à la ferme et pendant tout le processus de la production des aliments.
- Connaissances et stratégies visant à améliorer la qualité des aliments pour répondre aux attentes des consommateurs.
- Connaissances visant à améliorer et à protéger la valeur nutritionnelle à toutes les étapes de la chaîne alimentaire.
- Base de connaissances servant à la création d'aliments fonctionnels et de nutraceutiques au Canada.
- Nouvelles technologies de transformation qui permettent d'améliorer l'efficacité de la production et de créer des aliments de qualité, sains et nutritifs.
- Élaboration et mise en œuvre d'un plan par les chercheurs d'AAC afin d'assurer le transfert en temps opportun des connaissances, des outils et de la technologie à l'industrie.

### **Maintien et renforcement de la confiance des consommateurs à l'égard de la salubrité et de la qualité des aliments produits au Canada**

- Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication sur les progrès réalisés par les gouvernements et l'industrie afin de renforcer la confiance des consommateurs canadiens et des acheteurs des autres pays à l'égard de la salubrité et de la qualité des produits agricoles et agroalimentaires produits au Canada.

### **Technologies novatrices et nouveaux processus qui contribuent à l'amélioration de la qualité et de la salubrité des produits alimentaires**

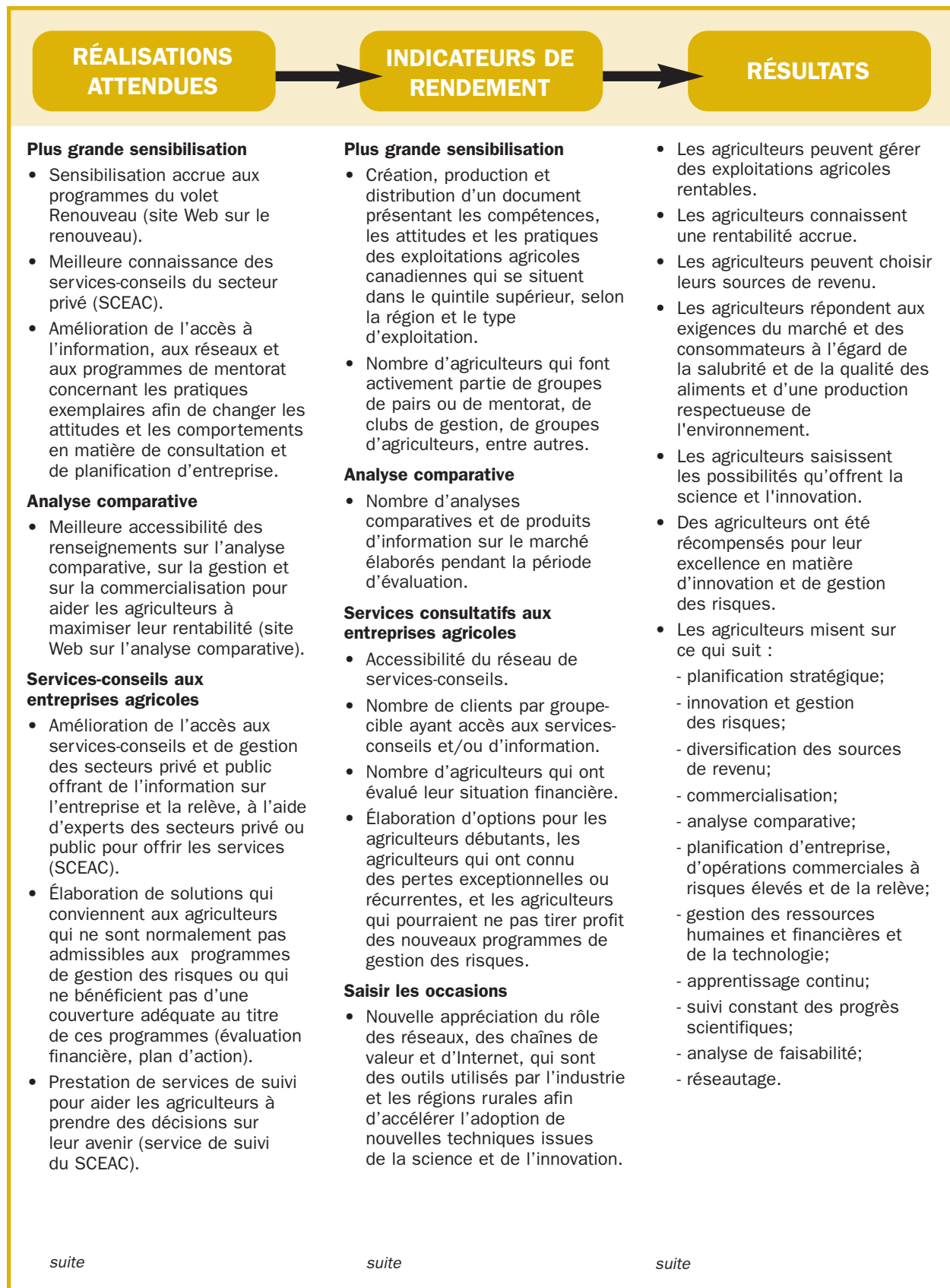
- Élaboration de méthodes, de connaissances, de stratégies et de technologies.
- Publication des résultats dans des revues scientifiques approuvées par des pairs.
- Exposé sur les résultats lors de conférences.
- Transfert des méthodes, des connaissances, des stratégies et des technologies aux utilisateurs finaux.
- Mesure dans laquelle les connaissances, les stratégies et les technologies élaborées sont adoptées par l'industrie.

### **Maintien et renforcement de la confiance des consommateurs à l'égard de la salubrité et de la qualité des aliments produits au Canada**

- Production et distribution de publications s'adressant aux consommateurs canadiens et aux acheteurs des autres pays lors de salons de l'alimentation et de conférences internationales.

- Adoption par l'industrie de technologies novatrices et de nouveaux processus qui contribuent à l'amélioration du système d'assurance de la qualité et de la salubrité des produits alimentaires.
- Compréhension commune des composantes de notre système national d'assurance de la salubrité des aliments, ce qui encourage tous les partenaires dans le continuum alimentaire à contribuer à l'amélioration du système.

## Un aperçu de la chaîne de résultats du CSA – Renouveau



## Un aperçu de la chaîne de résultats du CSA – Renouveau (suite)

### Saisir les occasions

- Élaboration et mise en place de réseaux traitant des progrès scientifiques afin de créer de nouveaux débouchés pour les agriculteurs.
- Promotion de la recherche afin d'augmenter le transfert de technologies issues des progrès en science et innovation.
- Amélioration de la distribution de l'information liée à la science et à l'innovation.
- Élaboration de nouveaux programmes et amélioration de ceux existants, comme les services spécialisés du SCEAC ou PEEVA, en vue de tirer parti de nouvelles possibilités économiques jusqu'à l'étape de l'étude de faisabilité.

### Compétences et perfectionnement

- Promotion possibilités d'apprentissage dans les domaines de la gestion d'entreprise, de la gestion de l'environnement et de la qualité et la salubrité des aliments.
- Prestation de programmes de formation et d'aide destinés aux agriculteurs qui décident de quitter le secteur agricole, de perfectionner leurs compétences et d'appliquer celles-ci à d'autres activités professionnelles (PAE).
- Établissement d'un mécanisme conjoint des secteurs public et privé de détermination des compétences pour assurer le développement du secteur agricole, si un tel mécanisme n'existe pas (conseil à DRHC sur le conseil sectoriel).

### Accès au capital

- Amélioration de l'accès aux services d'aide aux agriculteurs et promotion de ces services afin que les agriculteurs puissent trouver des sources de financement pour les exploitations agricoles et toute autre entreprise agroalimentaire (SCEAC, PEEVA).
- Mesures encourageant les investisseurs privés à investir dans les fermes ou toute autre entreprise agroalimentaire.

### Compétences et perfectionnement

- Nombre d'agriculteurs (et de conjoints) participant à l'évaluation des compétences et à l'élaboration d'un plan d'apprentissage individuel.
- Nombre d'agriculteurs (et de conjoints) qui suivent des ateliers de formation afin de mettre à jour leurs compétences administratives et techniques et d'appliquer les compétences dans le cadre de leurs activités agricoles ou non agricoles.
- Établissement d'un mécanisme de détermination des compétences et des besoins de formation correspondants pour assurer le développement du secteur.

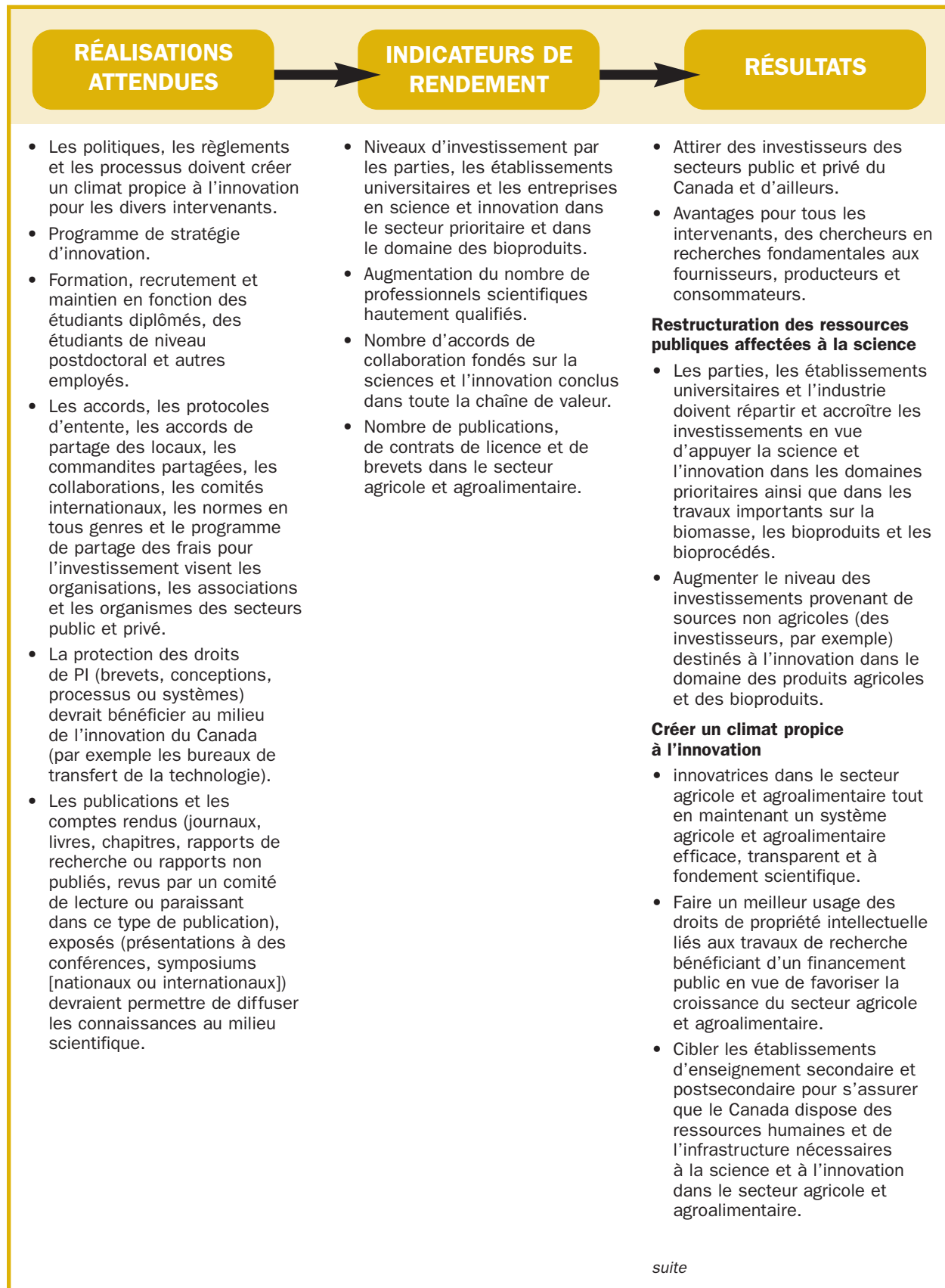
### Accès au capital

- Présentation de rapports sur les fonds versés par des fournisseurs de capitaux des secteurs public privé au secteur de l'agriculture et l'agroalimentaire.
- Nombre d'agriculteurs qui utilisent les services spécialisés du SCEAC et du PEEVA.

- Les agriculteurs améliorent leur capacité de prendre des décisions :
  - Les agriculteurs débutants acquièrent les compétences, les connaissances et les outils et saisissent les possibilités en matière de gestion des risques qui leur permettront de devenir des exploitants d'entreprises rentables.
  - Les agriculteurs améliorent leurs compétences administratives et techniques, surtout en ce qui a trait à la gestion de l'environnement, à la salubrité et à la qualité des aliments, aux produits et aux marchés nouveaux de même qu'à la science et à l'innovation.
  - Les agriculteurs qui choisissent d'exploiter d'autres sources de revenu acquièrent les compétences nécessaires pour le faire.
  - Les agriculteurs évaluent le rendement et la rentabilité potentielle de leur exploitation agricole; améliorent leur capacité de prendre des décisions en matière de gestion commerciale, étudient et exploitent les débouchés.
  - Les agriculteurs connaissent les programmes de renouveau et y participent.



## Un aperçu de la chaîne de résultats du CSA – Science et Innovation



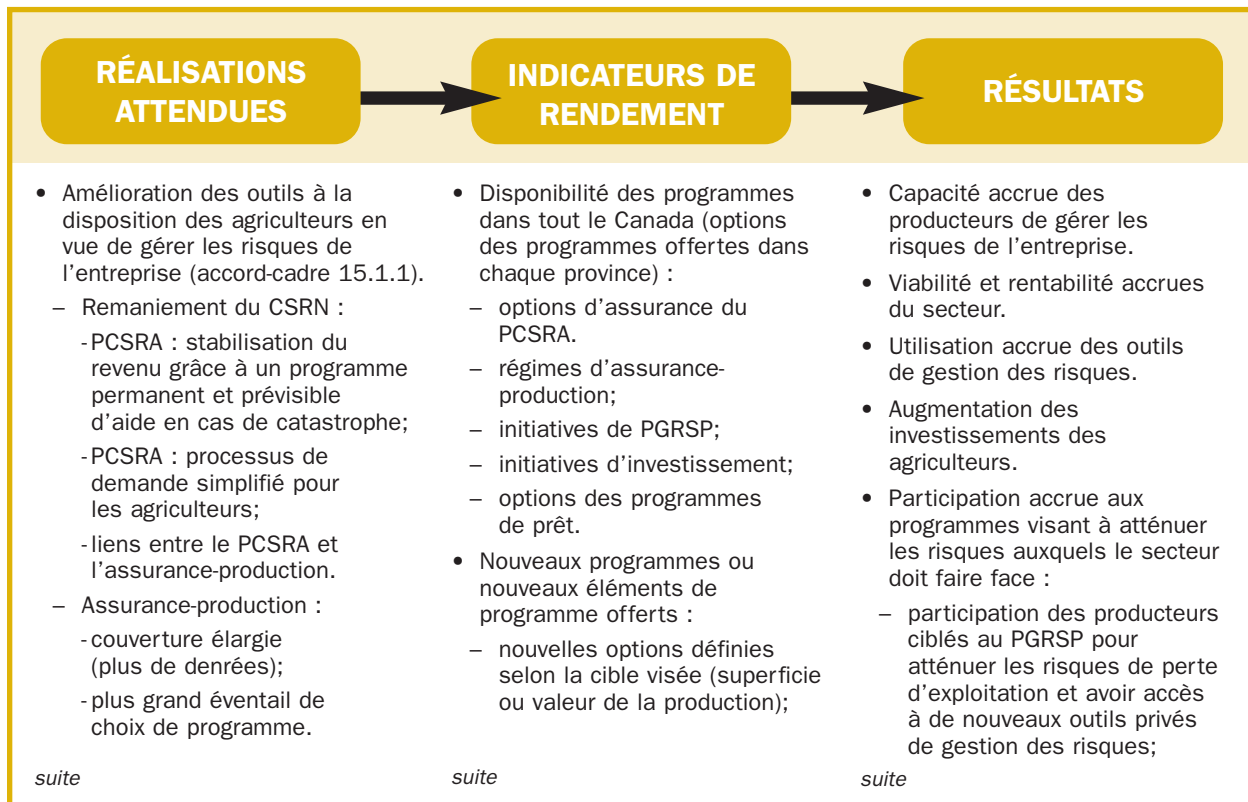
suite

## Un aperçu de la chaîne de résultats du CSA – Science et Innovation (suite)

### Assurer la coordination dans l'ensemble de la chaîne de valeur

- Multiplier et resserrer les liens, tout au long de la chaîne de valeur, entre le secteur agricole et agroalimentaire et le milieu de la science et de l'innovation, tant au Canada qu'à l'échelle internationale.
- Améliorer, dans l'intérêt de tous les intervenants, le transfert de la technologie, la coordination, la communication et la collaboration entre les spécialistes du commerce, des politiques et des disciplines scientifiques, entre les organismes de recherche et dans l'ensemble de la chaîne de valeur.

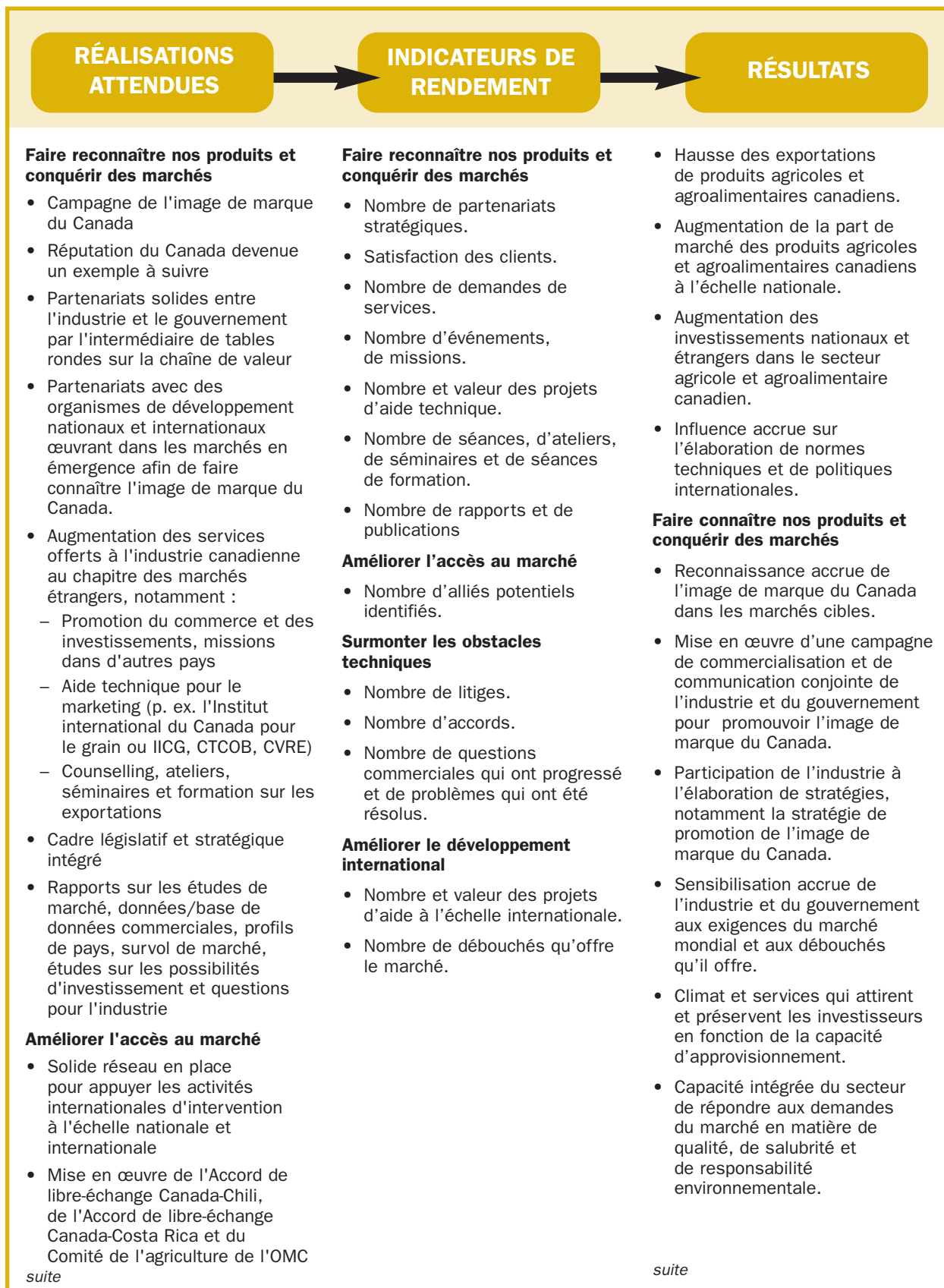
## Un aperçu de la chaîne de résultats du CSA – Gestion des risques de l'entreprise



## Un aperçu de la chaîne de résultats du CSA – Gestion des risques de l'entreprise (suite)

- Partenariats de gestion des risques avec le secteur privé (PGRSP) :
  - assurance en cas de perte d'exploitation;
  - fonds octroyés aux groupes sectoriels ou d'agriculteurs qui font une analyse de rentabilisation pour obtenir un type précis d'assurance auprès d'assureurs potentiels.
- Remaniement des programmes d'avances.
- Programme d'investissement.
- Remaniement du programme de la LPAACFC.
- Harmonisation du PAP et de la LPCA avec les objectifs du CSA.
- Séances et trousse d'information sur les nouveaux programmes et services de GRE.
- Signature de PE, de contrats ou d'accords avec des partenaires et des cofournisseurs.
- Évaluation des programmes liés au volet Gestion des risques de l'entreprise.
- Évaluation des répercussions des situations d'urgence afin d'assurer qu'AAC et les autres ministères tiennent compte des besoins particuliers du secteur agricole et agroalimentaire en matière de gestion des situations d'urgence.
- Rapports tirés des examens annuels des politiques et des programmes :
  - analyse des lacunes des ensembles d'outils de GRE et de chaque programme;
  - présentation au ministre de recommandations visant à améliorer continuellement les politiques et les programmes de GRE;
  - présentation de recommandations concernant le remaniement des politiques et des programmes, en consultation avec les intervenants (provinces, industrie).
- Mise à jour de la LPRA.
- assurance-production et normes actuarielles valables mises en œuvre efficacement dans tous les nouveaux régimes d'assurance-production;
- liens en vigueur entre l'assurance-production et le PCSRA;
- amélioration des programmes de prêt;
- nouveaux programmes ou versions améliorées pour la gestion des situations d'urgence.
- Élimination des pertes attribuables au chevauchement des programmes grâce aux liens établis entre le PCSRA et l'assurance-production.
- Nombre de séances d'information par programme.
- Nombre de trousse d'information et de manuels distribués par programme.
- Progrès réalisés concernant la signature d'accords et la mise en œuvre de programmes :
  - nombre de provinces et de territoires qui ont signé les accords cadres;
  - nombre de provinces et de territoires qui ont signé les accords de mise en œuvre;
  - nombre de PE ou de contrats signés avec des organisations du secteur ou des fournisseurs tiers concernant la prestation de programmes précis.
- Rapports d'évaluation et d'examen terminés à temps.
- Nouvelle LPRA adoptée.
- participation des producteurs ciblés aux programmes d'assurance-production afin d'atténuer les risques de perte de production;
- participation des producteurs ciblés aux PCSRA afin d'atténuer les risques de perte de revenus;
- participation des producteurs ciblés aux programmes de prêt pour remédier aux problèmes de liquidité;
- participation des producteurs ciblés aux programmes d'aide en cas d'urgence.
- Les intervenants comprennent et approuvent l'importance d'être proactifs dans la gestion des risques de leur entreprise.
- Les producteurs connaissent les programmes de gestion des risques et la façon dont les éléments interagissent.

## Un aperçu de la chaîne de résultats du CSA – Questions internationales (marchés et commerce international)



## Un aperçu de la chaîne de résultats du CSA – Questions internationales (marchés et commerce international)

- Communications avec les intervenants afin de les sensibiliser au processus de négociation
- Analyse de la position d'autres pays et repérage d'alliés potentiels
- Protocole d'entente avec le MAECI afin d'envoyer d'autres spécialistes commerciaux et techniques dans d'autres pays

### Aplanir les obstacles techniques

- Décision favorable découlant des actions en justice à l'encontre du Canada
- Accords entre les pays en vue d'éliminer/de réduire les obstacles commerciaux et de réduire les abaissements tarifaires étrangers en matière d'agriculture
- Améliorer la capacité de négociation pour les protocoles d'accès au marché (PAM)
- Conseils en matière de commerce et de politique sur des questions techniques correspondant aux tendances internationales émergentes et à l'orientation du CSA
- Diffusion auprès des intervenants nationaux d'un système d'avertissements précoces portant sur les nouveaux obstacles techniques au commerce
- Position claire du Canada dans les forums techniques multilatéraux

### Améliorer le développement international

- Progrès réalisé par des projets d'aide technique internationale p. ex. projets de l'ARAP et de l'ACDI en Égypte, en Éthiopie et en Chine
- Élaboration de nouveaux projets d'aide approuvés et prêts à être mis en œuvre
- Stratégie de développement international
- Détermination des débouchés potentiels qu'offre le marché

- Stratégies du marché sectorielles qui mettent davantage en valeur les capacités améliorées.
- Politiques commerciales qui favorisent l'élaboration d'une chaîne de valeur et la durabilité du secteur.

### Améliorer l'accès au marché

- Engagement des pays étrangers à ouvrir leur marché et à réduire les subventions qui ont un effet de distorsion sur le commerce.

### Surmonter les obstacles techniques

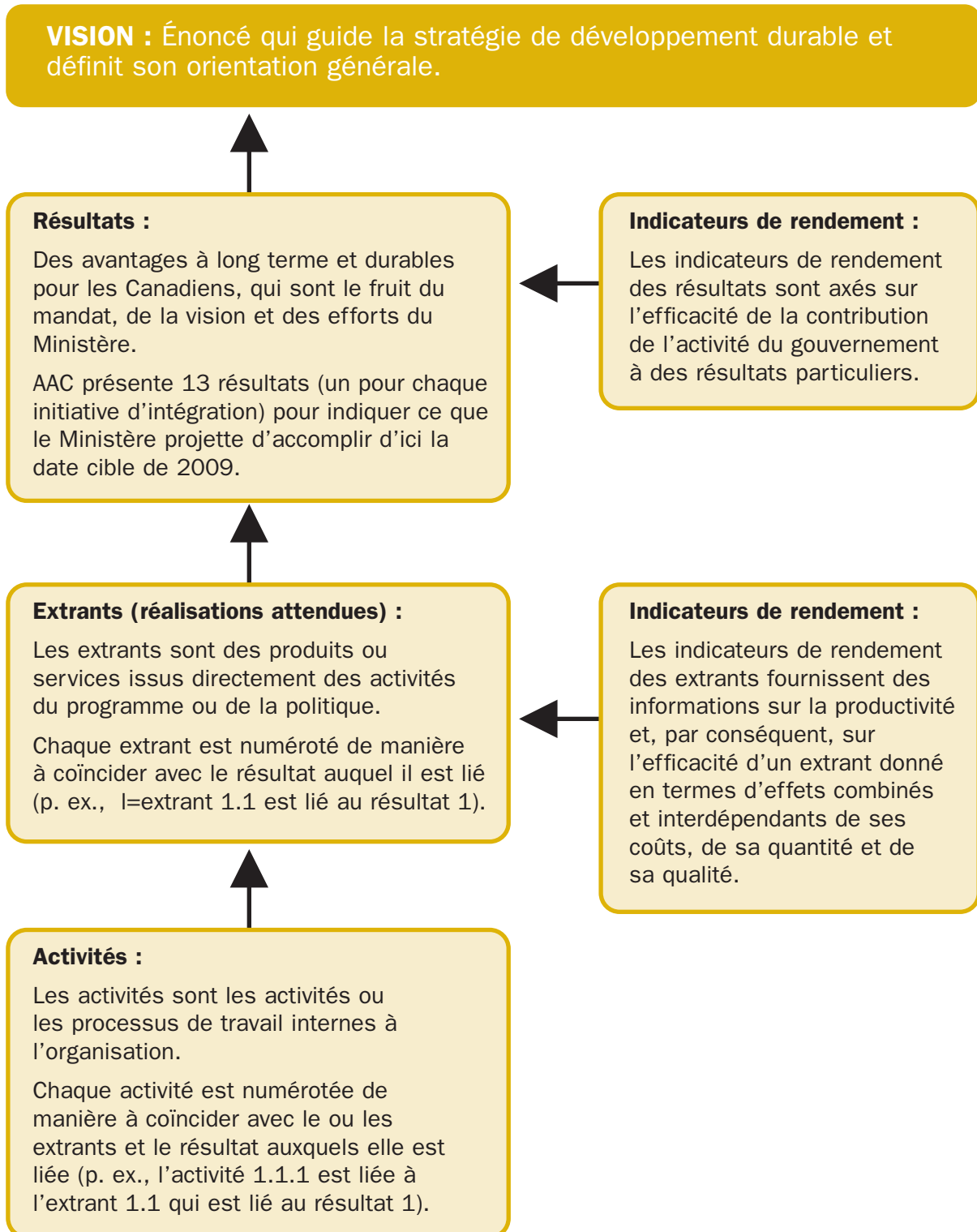
- Surmonter de façon efficace des obstacles techniques à l'accès au marché.
- Normes multilatérales évouant en fonction des priorités canadiennes.
- Protocoles d'accès au marché (PAM) négociés avec les principaux partenaires commerciaux.

### Améliorer le développement international

- Participation accrue des pays en développement aux négociations commerciales.
- Capacité accrue des pays en développement en matière d'agriculture, conformément aux priorités du CSA.

## Modèle logique d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour les initiatives d'intégration

Ce diagramme est une représentation visuelle de la séquence logique des résultats qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) projette d'obtenir, des activités jusqu'aux extrants et aux résultats, pour les initiatives d'intégration.



## Modèle logique pour les initiatives d'intégration

Dans ce modèle logique, on donne un aperçu des engagements d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) en ce qui concerne les initiatives d'intégration. La date d'achèvement visée pour chacun des résultats est décembre 2009. Le modèle logique a été mis au point à la suite des activités de mesure du rendement d'AAC en vue d'une transition logique entre les activités, d'une part, et les extrants et résultats, d'autre part.

### VISION POUR LES INITIATIVES D'INTÉGRATION

*Intégration améliorée des trois piliers du développement durable :  
durabilité écologique, durabilité sociale et durabilité économique*

**Huit initiatives visant l'intégration contribuent à notre vision en abordant la question des piliers du développement durable (DD).**

- 1. Prochaine politique agricole**
- 2. Partenariat rural canadien (PRC)**
- 3. Programme d'innovation pour les bioproduits agricoles (PIBA)**
- 4. Sensibilisation au développement durable**
- 5. Information et outils**
  - A. Évaluation environnementale stratégique (EES)
  - B. Modélisation économique et environnementale intégrée (MEEI)
  - C. Évaluation économique (EE)
  - D. Indicateurs sociaux (IS)
- 6. Recherche - Programme de modèles d'exploitation agricole (PMEA)**
- 7. Collaborer avec le secteur pour mettre en oeuvre et peaufiner des approches intégrées**
  - A. Politique sur les biens et services écologiques (Politique sur les BSE)
  - B. Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)
- 8. Programmes**
  - A. Initiative de développement coopératif (IDC)
  - B. Programme canadien d'options pour les familles agricoles (programme Options)

### RÉSULTATS (DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE : DÉCEMBRE 2009)

### INDICATEURS DE RENDEMENT

**1.** La prochaine politique agricole est en place et opérationnelle.

- Le nombre de nouvelles politiques, de nouveaux programmes et de nouvelles initiatives qui tiennent compte des trois piliers du développement durable tel qu'il est déterminé par l'application du questionnaire sur le DD.
- La mise en place d'une série de politiques, de programmes et d'activités de recherche à l'appui des objectifs mis de l'avant dans la prochaine politique agricole.
- Le nombre d'intervenants (tant à l'interne que de l'extérieur) provenant de diverses disciplines participant à l'élaboration de la prochaine politique agricole.

**2.** Politiques, programmes et services du gouvernement qui augmentent les possibilités de développement durable pour les collectivités rurales et qui réduisent les obstacles à celui-ci.

- Le pourcentage de politiques et de programmes fédéraux qui tiennent compte de la perspective rurale.
- Le nombre de plans de partenariats qui comptent des partenaires importants au sein du gouvernement fédéral, des provinces, des territoires et des Premières nations.

*suite*

RÉSULTATS (DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE : DÉCEMBRE 2009)	INDICATEURS DE RENDEMENT
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le pourcentage de ministères et d'organismes touchés par les activités réalisées dans le cadre de la stratégie d'engagement fédérale, notamment les équipes rurales, le Réseau de recherche rurale et le Réseau de développement rural.</li> </ul>
<p><b>3.</b> Possibilités accrues de valeur ajoutée pour le secteur agroalimentaire grâce à l'utilisation innovatrice de bioressources agricoles découlant de la R. et D., du transfert de technologie et des activités du réseau de commercialisation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les connaissances accrues et les progrès technologiques engendrés par les réseaux du PIBA ayant le potentiel de renforcer la base industrielle du Canada et d'engendrer de la richesse.</li> <li>Le nombre accru de réseaux et de regroupements efficaces comptant sur la participation de chercheurs basés au Canada.</li> <li>L'amélioration du transfert des connaissances, de la technologie et de l'expertise à des organisations qui peuvent commercialiser ces innovations.</li> <li>Un PIBA qui tient compte de chacun des trois piliers du DD.</li> </ul>
<p><b>4.</b> Le Ministère intègre le développement durable (DD) dans son processus décisionnel et ses employés, de même que les intervenants de l'extérieur, mettent en application la SDD IV d'AAC.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La sensibilisation accrue du DD au sein du Ministère.</li> <li>Chaque pilier du DD est pris en considération dans un ensemble et non de façon isolée par le biais du questionnaire sur le DD.</li> </ul>
<p><b>5.</b> Information et outils</p> <p>A. AAC prend en compte les conditions environnementales dans l'élaboration de ses politiques gouvernementales, au même titre que les considérations économiques et sociales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le pourcentage de nouvelles politiques et de nouveaux plans et programmes qui ont fait l'objet d'une EES.</li> <li>Les résultats des EES sont mentionnés dans tous les mémoires au Cabinet et les présentations au Conseil du Trésor.</li> <li>Une connaissance accrue de l'exigence relative à l'EES et de son application au ministère.</li> </ul>
<p>B. Les modèles facilitent le processus décisionnel stratégique en cours au chapitre des questions agricoles prioritaires en fournissant des analyses quantitatives intégrées sur les répercussions économiques et environnementales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'amélioration de la capacité de prévoir les répercussions de l'agriculture sur l'environnement permettant de mettre en place un processus décisionnel éclairé en ce qui concerne les politiques et les programmes agricoles correspondant aux objectifs économiques et environnementaux.</li> <li>Le nombre de demandes d'analyses intégrées et l'intégration des résultats dans le processus décisionnel.</li> <li>L'élaboration du système de modélisation touchant les trois piliers du DD (en particulier ceux de l'économie et de l'environnement).</li> </ul> <p><i>suite</i></p>



RÉSULTATS (DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE : DÉCEMBRE 2009)	INDICATEURS DE RENDEMENT
<p>C. Réalisation de recherches initiales et mise en place de mesures visant à déterminer les valeurs économiques qui correspondent aux changements biophysiques dans l'environnement résultant de l'agriculture.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre d'intervenants (tant de l'intérieur que de l'extérieur) provenant des divers domaines participant à l'élaboration des études d'évaluation économique d'AAC.</li> <li>• La sensibilisation accrue du public en ce qui concerne la nécessité de procéder à une évaluation économique et d'en appliquer les résultats.</li> <li>• Le nombre de valeurs économiques estimées attribuées aux effets sur l'environnement de certaines pratiques agricoles à des endroits précis au Canada.</li> </ul>
<p>D. Mise en place d'une suite d'indicateurs sociaux pour aider à surveiller et à évaluer les tendances au chapitre des questions sociales qui touchent le secteur agricole et pour appuyer le processus décisionnel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La réalisation fructueuse d'une dimension sociale définie de l'agriculture durable.</li> <li>• Le nombre de liens établis entre les questions sociales qui touchent le secteur agricole et les questions économiques et environnementales connexes.</li> <li>• Le nombre de méthodes disponibles pour la mise en commun des données sur les questions sociales touchant le secteur agricole.</li> </ul>
<p><b>6. Recherche</b></p> <p>Accroître la séquestration du carbone dans les terres agricoles, réduire les émissions de GES par unité de production et renforcer la synergie entre l'agriculture et l'environnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une meilleure communication entre les chercheurs, les décideurs et les producteurs en raison d'une utilisation accrue du calculateur des GES d'AAC l'évaluation des technologies innovatrices.</li> <li>• Le nombre de contributions du programme à divers projets pilotes du système de compensation qui ont été confirmées.</li> <li>• Une meilleure intégration des trois piliers du DD grâce à la détermination et à la promotion des pratiques agricoles qui tiennent compte des piliers.</li> </ul>
<p><b>7. Collaborer avec le secteur pour mettre en oeuvre et peaufiner des approches intégrées.</b></p> <p>A. L'élaboration du cadre stratégique national sur les biens et services écologiques table sur les résultats de recherches obtenus à la suite des projets pilotes sur la politique sur les BSE et d'autres initiatives de recherche.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un cadre stratégique sur les BSE fondé sur les sciences produira des résultats mesurables qui pourront être évalués.</li> <li>• Un cadre stratégique sur les BSE, qui tient compte de chacun des trois piliers du DD par le biais d'un questionnaire sur ce dernier, est en place.</li> </ul>
<p>B. Adoption accrue de la GIRE et soutien de son application pour les activités de planification et de gestion des bassins hydrographiques, ce qui contribuera à protéger la qualité de l'eau contre les effets de l'agriculture, à assurer un approvisionnement en eau pour les besoins agricoles et à tenir compte des trois piliers du DD.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le pourcentage d'outils transférables, d'activités liées aux connaissances et d'instruments qui appuient la GIRE et le processus décisionnel.</li> <li>• Le pourcentage d'activités liées à la planification et à la gestion des bassins hydrographiques qui appliquent la méthode de la GIRE à la gestion des ressources dans les bassins hydrographiques.</li> <li>• Le pourcentage de partenaires et de bassins hydrographiques qui disposent d'outils, de plans et d'instruments qui contribuent au renforcement des capacités ou au processus décisionnel tenant compte du DD.</li> </ul>

<b>RÉSULTATS (DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE : DÉCEMBRE 2009)</b>	<b>INDICATEURS DE RENDEMENT</b>
<p><b>8. Programmes</b></p> <p>A. Mettre sur pied de nouvelles coopératives qui répondent aux besoins des citoyens et qui oeuvrent dans les domaines prioritaires du gouvernement fédéral.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le pourcentage de coopératives mises sur pied dans des domaines nouveaux et émergents de l'économie.</li> <li>• Le pourcentage de nouvelles coopératives dans les domaines prioritaires du gouvernement fédéral.</li> <li>• Le pourcentage de nouvelles coopératives qui intègrent les trois piliers du DD.</li> </ul>
<p>B. Les familles agricoles à faible revenu ont trouvé des façons d'accroître le revenu familial.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroissement du revenu à la ferme ou hors ferme pour les familles agricoles.</li> <li>• Accroissement des compétences des agriculteurs et des familles agricoles.</li> <li>• Intégration améliorée des trois piliers du développement durable (en particulier sur les plans social et économique).</li> </ul>
<b>PRODUITS (RÉSULTATS ATTENDUS)</b>	<b>INDICATEURS DE RENDEMENT</b>
<b>1. Prochaine politique agricole</b>	
<p>1.1 Élaborer les documents stratégiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La qualité des documents stratégiques déterminée au moyen d'une évaluation qualitative (selon le DD).</li> <li>• Le nombre de documents stratégiques qui portent sur les trois piliers du DD.</li> </ul>
<p>1.2 Élaborer des mécanismes servant à la prestation de la prochaine politique agricole dans les provinces et les territoires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le pourcentage de mécanismes ou d'ententes mis en œuvre.</li> <li>• Le nombre de mécanismes qui portent sur les trois piliers du DD.</li> </ul>
<p>1.3 Élaboration de programmes et d'activités de recherche servant à atteindre les objectifs des nouvelles politiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La qualité des documents stratégiques déterminée au moyen d'une évaluation (selon le DD).</li> <li>• Le nombre de documents stratégiques mis en œuvre qui portent sur les trois piliers du DD.</li> </ul>
<b>2. Partenariat rural canadien</b>	
<p>2.1 Analyser des politiques, des services, des programmes et des lois afin de déceler les répercussions possibles sur les collectivités rurales et leurs résidents.</p> <p><i>Lié à l'objectif du gouvernement fédéral : 4.1.1</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre d'analyses réalisées concernant les politiques, les services, les programmes et les lois du gouvernement fédéral.</li> <li>• Le pourcentage de groupes de travail interministériels ou intergouvernementaux auxquels le personnel du Secrétariat rural contribue.</li> <li>• Le nombre de réunions des équipes rurales, dont l'Équipe Canada rurale et le Réseau de recherche rurale.</li> </ul>
<p>2.2 Recueillir un ensemble de preuves empiriques pour soutenir le développement d'une collectivité rurale durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre d'outils mis au point pour aider la collectivité à prendre des décisions.</li> <li>• La mise en place d'une base de données d'information sur la collectivité.</li> </ul> <p style="text-align: right;"><i>suite</i></p>

PRODUITS (RÉSULTATS ATTENDUS)	INDICATEURS DE RENDEMENT
<i>Lié à l'objectif du gouvernement fédéral : 4.2.1</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le nombre d'initiatives de recherche concertée sur les questions rurales.</li> </ul>
2.3 Assurer la communication, le dialogue et la diffusion de résultats de recherche et de connaissances aux résidents, aux collectivités et aux autres parties intéressées des régions rurales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le nombre de produits de communications et de copies distribuées.</li> <li>Le nombre d'activités qui se sont déroulées dans le cadre du Dialogue rural et les comptes rendus connexes.</li> <li>Le nombre d'activités de dialogue pour les sous-groupes démographiques importants, comme les jeunes, les aînés et les femmes.</li> </ul>
<b>3. Programme d'innovation pour les bioproduits agricoles (PIBA)</b>	
3.1 Mettre en place des réseaux pour le PIBA aux fins de collaboration entre chercheurs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le nombre de réseaux, de projets et de participants qui ont reçu une aide financière.</li> <li>Le nombre d'ententes de recherche concertée et de développement qui ont été conclues.</li> <li>Le nombre d'accords de contribution.</li> </ul>
3.2 Produire et diffuser de l'information scientifique pour répondre aux besoins de l'industrie des bioproduits et du gouvernement ainsi que du développement socioéconomique du Canada. <i>Lié à l'objectif du gouvernement fédéral : 3.2.2</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le nombre et la qualité des publications à comité de lecture avec paternité conjointe.</li> <li>Le nombre et la nature des prix nationaux et internationaux ainsi que des récompenses remises aux chercheurs pour leurs travaux effectués dans le cadre du PIBA.</li> <li>Le nombre d'invitations reçues en tant que conférenciers invités lors des principaux congrès, conférences, symposiums et réunions scientifiques.</li> <li>Le nombre de rapports dans les médias.</li> </ul>
3.3 Perfectionnement de personnel hautement qualifié.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le nombre d'étudiants de premier cycle, d'étudiants diplômés, de boursiers post-doctoraux et d'autres professionnels qualifiés qui travaillent à des projets du PIBA.</li> <li>Le nombre d'employés de recherche retenus au Canada en raison des réseaux.</li> <li>Le nombre d'employés de recherche provenant d'autres pays attirés au Canada en raison des réseaux.</li> </ul>
3.4 Transfert et exploitation de technologies par l'industrie et le gouvernement. <i>Lié à l'objectif du gouvernement fédéral : 3.2.1</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le nombre de brevets (émis et mis en œuvre) et autres formes de protection de la propriété intellectuelle.</li> <li>Le nombre d'accords relatifs à l'octroi de permis et les revenus qui en découlent, générés par les réseaux.</li> <li>Le nombre de produits, de procédés et de services nouveaux ou améliorés découlant des réseaux.</li> </ul>
<b>4. Sensibilisation au développement durable</b>	
4.1 Assurer la communication relative au DD et à la SDD IV d'AAC. <i>Lié aux objectifs du gouvernement fédéral : 4.3.1 et 5.2.1</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le nombre de copies de la SDD IV d'AAC distribuées aux intervenants internes et externes.</li> <li>Le nombre de réunions du groupe de travail sur la SDD tenues annuellement.</li> <li>La qualité des réponses aux évaluations des séances d'information. <i>suite</i></li> </ul>

PRODUITS (RÉSULTATS ATTENDUS)	INDICATEURS DE RENDEMENT
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La qualité des réponses lors d'un sondage auprès des employés d'AAC sur la connaissance des trois piliers du DD.</li> </ul>
<p>4.2 Mettre au point un mécanisme promotionnel sur le DD et la SDD IV d'AAC.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre de mécanismes promotionnels mis au point.</li> <li>• Le nombre d'articles promotionnels distribués aux employés d'AAC.</li> <li>• L'utilisation de matériel promotionnel par AAC.</li> <li>• La qualité des réponses inscrites sur les cartes-réponses concernant la SDD IV d'AAC.</li> </ul>
<p>4.3 Élaborer un questionnaire sur le DD.</p> <p><i>Lié à l'objectif du gouvernement fédéral : 6.1.2</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre de réponses au questionnaire.</li> <li>• La qualité des réponses au questionnaire.</li> <li>• La qualité des questions basée sur les réponses reçues.</li> </ul>
<p>4.4 AAC se joindra à d'autres ministères du gouvernement et à l'École de la fonction publique du Canada pour concevoir et offrir du nouveau matériel de formation du gouvernement du Canada sur le développement durable.</p> <p><i>Lié à l'objectif du gouvernement fédéral : 6.1.1</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La prestation du cours en décembre 2007.</li> <li>• Le pourcentage de gestionnaires d'AAC inscrits au cours.</li> <li>• La qualité du cours déterminée au moyen d'un sondage distribué lors du cours.</li> </ul>
<p><b>5. Information et outils</b></p>	
<p><b>5A Évaluation environnementale stratégique</b></p>	
<p>5A.1 Partager des connaissances et faire connaître les exigences en matière d'EES.</p> <p><i>Lié à l'objectif du gouvernement fédéral : 6.1.2</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre d'employés d'AAC qui ont été informés sur les exigences relatives à l'EES par le coordonnateur des EES au moyen de divers mécanismes.</li> <li>• Le nombre de présentations et de notes de services sur l'EES préparées à l'intention de la haute direction.</li> <li>• Le nombre de réunions du GT sur l'EES tenues chaque année et de comptes rendus acheminés par courriel.</li> </ul>
<p>5A.2 Mettre en oeuvre un système de repérage des politiques, des plans et des programmes proposés devant faire l'objet d'une EES.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'élaboration d'un système de repérage totalement fonctionnel selon le calendrier établi.</li> <li>• Le pourcentage de propositions de politiques, de plans et de programmes entrés dans le système chaque année, dont l'EES a été réalisée.</li> <li>• Le nombre de rapports sur le repérage présenté à la direction.</li> </ul>

PRODUITS (RÉSULTATS ATTENDUS)	INDICATEURS DE RENDEMENT
<p>5A.3 L'analyste des politiques d'AAC, sous la supervision du coordonnateur des EES, procède à un examen préliminaire de toutes les propositions de politiques, de plans ou de programmes. Des EES approfondies sont menées au besoin.</p> <p><i>Lié à l'objectif du gouvernement fédéral : 6.1.2</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre d'examens préliminaires et d'EES détaillées terminés.</li> <li>• Des déclarations sommaires sur les résultats des EES sont incluses dans tous les mémoires au Cabinet et les présentations au Conseil du Trésor.</li> <li>• Une rétroaction sur les examens préliminaires est effectuée en temps opportun auprès des analystes des politiques, conformément aux exigences des EES.</li> </ul>
<p><b>5B Modélisation économique et environnementale intégrée</b></p> <p>5B.1 Les outils opérationnels de même que les outils analytiques documentés servent à préparer une évaluation quantitative intégrée des répercussions, tant économiques qu'environnementales, des politiques et des programmes existants ou proposés.</p> <p><i>Lié à l'objectif du gouvernement fédéral : 6.1.2</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le développement, selon le calendrier établi, d'une version opérationnelle améliorée, actualisée et testée du modèle d'analyse régionale de l'agriculture au Canada (MARAC).</li> <li>• Le pourcentage d'indicateurs agroenvironnementaux liés au MARAC.</li> <li>• L'opérationnalisation dans les délais prescrits d'une version initiale du modèle d'affectation de l'utilisation des terres (MAUT) dans certaines régions pilotes.</li> </ul>
<p>5B.2 Rapports étoffant les analyses quantitatives de la viabilité économique et la durabilité de l'environnement des enjeux stratégiques pertinents.</p> <p><i>Lié à l'objectif du gouvernement fédéral : 4.2.1</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre de demandes d'analyse intégrée sur l'économie et l'environnement, dont les résultats serviront à l'élaboration des politiques, et le nombre d'analyses terminées.</li> <li>• Le nombre de réponses aux demandes d'analyses intégrées économiques et environnementales.</li> <li>• Le pourcentage d'évaluations environnementales stratégiques réalisées.</li> <li>• Le nombre de rapports rédigés et publiés à l'appui des analyses fondées sur le système de modélisation économique et environnementale.</li> <li>• L'évaluation qualitative des répercussions de l'analyse intégrée sur l'élaboration des politiques.</li> </ul>
<p><b>5C Évaluation économique</b></p> <p>5C.1 Mettre au point un plan de communication avec les intervenants et accroître la capacité de recherche sur l'évaluation économique des répercussions agroenvironnementales au Canada.</p> <p><i>Lié à l'objectif du gouvernement fédéral : 4.2.1</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'élaboration et la diffusion d'un plan de communication.</li> <li>• Le nombre de réunions de travail du comité d'experts sur l'évaluation économique des répercussions agroenvironnementales.</li> </ul>

PRODUITS (RÉSULTATS ATTENDUS)	INDICATEURS DE RENDEMENT
5C.2 Mise au point d'un mécanisme servant à coordonner et financer une série de projets d'évaluation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un mécanisme visant à assurer la coordination des projets d'évaluation économique en place.</li> <li>• Le nombre de nouveaux projets d'évaluation économique des répercussions agroenvironnementales financés par année.</li> </ul>
5C.3 Mise en oeuvre des études pilotes sur l'évaluation portant sur certains indicateurs agroenvironnementaux choisis (Programme national d'analyse et de rapport en matière de santé agroenvironnementale [PNARSA]).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre de nouveaux projets pilotes sur l'évaluation économique qui utilisent des indicateurs du PNARSA.</li> <li>• Le pourcentage d'indicateurs économiques présélectionnés (PNARSA) pour lesquels une étude pilote est en cours ou a été parachevée (nombre cumulatif).</li> </ul>
<b>5D Indicateurs sociaux</b>	
5D.1 Détermination des enjeux sociaux qui touchent le secteur agricole.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La qualité de la description des enjeux sociaux acceptée par les intervenants.</li> <li>• Le nombre d'organismes d'intervenants de l'extérieur qui ont contribué au recensement des enjeux sociaux.</li> </ul>
5D.2 Élaboration des indicateurs.  <i>Lié aux objectifs du gouvernement fédéral : 4.1.1 et 6.1.2</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre d'indicateurs mis au point selon l'ordre de priorité établi.</li> <li>• La qualité des indicateurs élaborés à l'aide d'une évaluation qualitative.</li> </ul>
5D.3 Projets pilotes sur les indicateurs sociaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre de projets pilotes menés selon le calendrier établi.</li> <li>• Le pourcentage de projets pilotes menés à bien.</li> <li>• L'utilisation de l'information générée par les indicateurs sociaux.</li> </ul>
<b>6. Recherche : Programme de modèles d'exploitation agricole</b>	
6.1 Rédiger un rapport technique intitulé <i>Greenhouse gases: Clues to more efficient farming systems in Canada</i> en tant que suite à <i>La santé de l'air que nous respirons</i> .	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La publication, selon le calendrier établi, d'un livre qui résume, en langage clair à l'intention du profane, des approches efficaces et respectueuses pour l'environnement visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) produites par les exploitations agricoles.</li> <li>• Le nombre de demandes et de téléchargement de documents et d'activités à partir du site Web.</li> </ul>
6.2 Mettre au point et améliorer des modèles et des technologies de mesure pouvant quantifier avec plus d'exactitude les émissions de GES et/ou la séquestration du	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre de publications et de revues (revues spécialisées, chapitres de livres, rapports d'enquête ou non publiés, comptes rendus auxquels il est fait renvoi), ainsi que de présentations lors de conférences et de symposiums.</li> </ul>

PRODUITS (RÉSULTATS ATTENDUS)	INDICATEURS DE RENDEMENT
<p>carbone en vue de mettre en application des pratiques de gestion bénéfique (PGB) prometteuses sous certains climats, dans certaines régions géographiques et selon certaines pratiques agricoles de façon à améliorer la synergie entre l'agriculture et l'environnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre d'outils et de méthodes mis au point et peaufinés aux fins de quantification des émissions de GES dans les agroécosystèmes.</li> <li>• Le nombre de PGB évaluées et jugées efficaces pour réduire les émissions de GES, accroître la séquestration du carbone et améliorer la synergie entre l'agriculture et l'environnement.</li> </ul>
<p>6.3 Élaborer un outil qui permet aux clients (c.-à-d. aux chercheurs, aux décideurs, aux producteurs) de vérifier comment l'adoption de certaines pratiques pourrait réduire les émissions de GES par unité de production et accroître la séquestration du carbone dans le sol, entraînant ainsi l'adoption de pratiques agricoles plus durables.</p> <p><i>Lié à l'objectif du gouvernement fédéral : 3.2.1</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre de fois que l'on utilise le calculateur de GES d'AAC à l'appui d'autres programmes.</li> <li>• Le nombre de fois que l'on accède au calculateur de GES, tant par Internet que par les autres médias.</li> </ul>
<p><b>7. Collaborer avec le secteur pour mettre en oeuvre et peaufiner des approches intégrées</b></p>	
<p><b>7A Politique sur les biens et services écologiques (BSE)</b></p>	
<p>7A.1 Le personnel analytique d'AAC a élaboré des ébauches de plans de travail pour la politique sur les BSE.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le parachèvement des projets de recherche touchant la politique sur les BSE, tel que démontré par le nombre de documents à divers stades d'élaboration.</li> <li>• Le nombre de projets présentés au Groupe de travail fédéral-provincial-territorial (GTFPT) sur la politique sur les BSE.</li> <li>• La quantité de résultats de recherche utilisés avec succès pour aider à structurer la politique sur les BSE.</li> </ul>
<p>7A.2 Participer avec les intervenants à l'élaboration appropriée de la politique sur les BSE.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration d'un plan de communication relatif à la politique sur les BSE selon le calendrier établi.</li> <li>• Le nombre de comptes rendus et de présentations FPT concernant la politique sur les BSE lors de réunions d'intervenants.</li> <li>• La mise au point d'un site Web d'AAC sur la politique sur les BSE et publication des principes de la politique, des critères des projets pilotes et de la grille d'évaluation préliminaire des projets pilotes selon le calendrier établi.</li> </ul>

PRODUITS (RÉSULTATS ATTENDUS)	INDICATEURS DE RENDEMENT
<p>7A.3 Mise en oeuvre des projets pilotes sur la politique sur les BSE dont les résultats aideront à l'élaboration d'un cadre stratégique pertinent.</p> <p><i>Lié aux objectifs du gouvernement fédéral : 4.2.1, 4.3.1, 5.2.1 et 5.3.1</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le pourcentage de propositions de projets pilotes touchant la politique sur les BSE évalués par le GTFPT, évalués par rapport aux critères acceptés et présentés en vue d'une aide financière dans le cadre du Programme pour l'avancement du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire (PASCAA).</li> <li>• L'évaluation des lacunes aux fins de détermination des types de projets pilotes qui seraient avantageux sur les plans environnemental, économique et social.</li> <li>• Le pourcentage de résultats découlant des projets pilotes utilisés pour l'élaboration d'un cadre stratégique national pour les BSE.</li> </ul>
<p><b>7B Gestion intégrée des ressources en eau</b></p>	
<p>7B.1 Accroître la capacité d'AAC, de ses partenaires des provinces et des territoires, des Premières nations, des organismes non gouvernementaux, des communautés d'experts et des responsables des bassins hydrographiques de soutenir la GIRE et de promouvoir la planification et la gestion des bassins hydrographiques dans les paysages agricoles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre de participants aux forums, ateliers, conférences et séances de formation portant sur la GIRE organisés par AAC.</li> <li>• Le nombre de partenariats, de groupes, d'agences ou de responsables qui offrent une aide technique ou financière aux activités pouvant affecter ou influencer la prise de décisions liées à la GIRE.</li> <li>• Le degré de sensibilisation parmi les participants aux forums, ateliers et séances de formation sur la GIRE et les avantages qu'elle procure à la planification et la gestion des bassins hydrographiques.</li> </ul>
<p>7B.2 Transférer à AAC, à ses partenaires des provinces et des territoires, aux Premières nations, aux organismes non gouvernementaux, aux communautés d'experts, aux responsables des bassins hydrographiques et aux intervenants les connaissances et les outils fondés sur la science qui peuvent servir à évaluer, analyser et surveiller les pratiques agricoles, les risques et les ressources connexes dans les bassins hydrographiques, et en faire le compte rendu.</p> <p><i>Lié à l'objectif du gouvernement fédéral : 1.3.2</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre d'outils élaborés ou transférés pour évaluer, analyser, surveiller les pratiques agricoles et les risques et les ressources connexes dans les bassins hydrographiques et en faire le compte rendu.</li> <li>• Le nombre d'activités de développement, de transfert des connaissances, d'éducation et de sensibilisation entreprises en vue d'une meilleure compréhension, sur le plan scientifique, des pratiques agricoles, des risques, des avantages et des besoins en ressources dans les bassins hydrographiques, ainsi que pour la promotion de l'utilisation d'outils pour la prise de décisions.</li> <li>• Le nombre de directives, de normes, de méthodes, d'études scientifiques et de rapports liés aux bassins hydrographiques pouvant soutenir la prise de décisions pour AAC, ses partenaires et les responsables des bassins hydrographiques.</li> <li>• Le nombre de groupes, d'agences et de responsables liés à la GIRE qui peuvent tirer profit de l'utilisation des connaissances et des outils développés par AAC en vue des décisions au chapitre de la planification et de la gestion des bassins hydrographiques.</li> </ul>



PRODUITS (RÉSULTATS ATTENDUS)	INDICATEURS DE RENDEMENT
<p>7B.3 Améliorer l'adoption ciblée des pratiques de gestion bénéfiques (PGB) dans les bassins hydrographiques à vocation agricole pour améliorer la santé de ces bassins et, en bout de ligne, la qualité de l'eau.</p> <p><i>Lié à l'objectif du gouvernement fédéral : 1.2.1</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre de plans agrœnvironnementaux équivalents (PAE) touchant les bassins hydrographiques, mis en application, et les initiatives liées à la GIRE qui encouragent l'adoption de PGB dans le domaine de l'agriculture.</li> <li>• Le nombre de PGB mises en œuvre dans les régions des bassins hydrographiques qui utilisent la GIRE pour la planification et la gestion.</li> <li>• Le nombre de PGB mises en application dans le cadre du Programme national de gérance agrœnvironnementale (PNGA) pour donner suite à un PAE.</li> <li>• Le degré de sensibilisation des producteurs et des intervenants à l'égard de l'adoption de PGB pour la protection des bassins hydrographiques.</li> </ul>
<b>8. Programmes</b>	
<b>8A Initiative de développement coopératif</b>	
<p>8A.1 Mettre à la disposition des citoyens, qui pourront y avoir recours facilement, des services-conseils et de l'aide technique.</p> <p><i>Lié à l'objectif du gouvernement fédéral : 4.2.1</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'établissement d'un partenariat de services-conseils.</li> <li>• Le nombre de conseillers spécialisés pouvant offrir de l'aide technique aux citoyens.</li> <li>• Le nombre de citoyens qui demandent et reçoivent une aide technique.</li> </ul>
<p>8A.2 Mettre en oeuvre des activités d'innovation et de recherche favoriseront une meilleure compréhension du rôle que peuvent jouer les coopératives.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le pourcentage de projets d'innovation et de recherche appuyés par le programme.</li> <li>• Le pourcentage de rapports de recherche rédigés et diffusés.</li> <li>• Le pourcentage de ministères et d'organismes qui participent à de la recherche coopérative.</li> </ul>
<p>8A.3 Établir et accroître des partenariats avec le secteur coopératif, les divers ordres de gouvernement, des organismes non gouvernementaux, le milieu universitaire et d'autres secteurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre de partenaires ou d'intervenants qui participent à de la recherche coopérative.</li> <li>• Le degré de participation des organismes sectoriels dans le développement des capacités du secteur.</li> <li>• Le nombre d'activités de partenariat entre le gouvernement du Canada et les intervenants.</li> </ul>
<b>8B Programme canadien d'options pour les familles agricoles (programme Options)</b>	
<p>8B.1 Mise en oeuvre du programme.</p> <p><i>Lié à l'objectif du gouvernement fédéral : 4.2.1</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le degré de satisfaction à l'égard de l'initiative déterminé au moyen d'un sondage.</li> <li>• Le nombre de demandes.</li> <li>• Le nombre et la valeur des paiements.</li> <li>• Les paiements traités dans un délai de 30 jours.</li> <li>• Le nombre de participants inscrits à une Évaluation de l'exploitation agricole, aux Services canadiens de développement des compétences en agriculture, ou à d'autres programmes équivalents.</li> </ul>

PRODUITS (RÉSULTATS ATTENDUS)	INDICATEURS DE RENDEMENT
8B.2 Évaluation ou examen du PCOFA.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La distribution des paiements à la grandeur du Canada.</li> <li>• Le nombre de réunions ou de téléconférences tenues par le comité consultatif.</li> <li>• La satisfaction des participants déterminée à l'aide d'un sondage.</li> </ul>
8B.3 Rapports provisoires et finaux du comité consultatif.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le parachèvement de l'examen des programmes.</li> <li>• La préparation des rapports selon le calendrier établi.</li> <li>• La valeur et l'effet des recommandations sur la conception des futurs programmes.</li> </ul>

## ACTIVITÉS

### 1. Prochaine politique agricole

- 1.1.1 Participer à des consultations à la grandeur du Canada.
- 1.1.2 Participer à l'élaboration des documents stratégiques.
- 1.1.3 Faire rapport sur les documents stratégiques.
- 1.2.1 Participer à des groupes de travail FPT dans le but d'élaborer un cadre et des accords de contribution.
- 1.2.2 Participer à des groupes de travail sur les accords de mise en oeuvre.
- 1.2.3 Établir l'ordre de priorité des accords.
- 1.2.4 Faire rapport sur les ententes.
- 1.3.1 Participer à des groupes de travail dans le but d'élaborer des programmes et des activités de recherche.
- 1.3.2 Évaluer les programmes et les activités de recherche.
- 1.3.3 Faire rapport sur l'évolution du CSA : « Rapport à la population canadienne ».

### 2. Partenariat rural canadien

- 2.1.1 Analyser les politiques, les services, les programmes et les lois du gouvernement fédéral (études de la Lentille rurale).
- 2.1.2 Élaborer une stratégie de participation fédérale.
- 2.1.3 Assurer la gestion du réseau des politiques rurales.
- 2.1.4 Soutenir, mettre en place et administrer les équipes rurales, dont le réseau de l'Équipe Canada rural.
- 2.1.5 Élaborer des plans d'action pour les équipes rurales.
- 2.2.1 Effectuer de la recherche concertée dans le domaine rural à l'échelle tant régionale que nationale et internationale.
- 2.2.2 Fournir de l'aide à la recherche pour les initiatives FPT.
- 2.2.3 Mettre sur pied des programmes ruraux afin d'effectuer de la recherche et de vérifier les modèles dans le domaine du développement rural durable et du renforcement des capacités des collectivités.
- 2.2.4 Procéder à la collecte et à l'analyse de données aux fins de statistiques rurales.
- 2.2.5 Explorer les méthodes, les outils et les expériences qui contribuent à une prise de décision éclairée.
- 2.2.6 Publier des articles découlant de recherches concertées.

## ACTIVITÉS (suite)

- 2.2.7 Mettre au point une base de données sur la collectivité (Système d'information géographique).
- 2.3.1 Diffuser des produits statistiques et analytiques et organiser des séminaires et des programmes d'apprentissage.
- 2.3.2 Gérer et assurer l'actualisation du site Web du Partenariat rural canadien.
- 2.3.3 Indiquer la voie à suivre dans le développement et la maintenance des Grappes des services aux régions rurales et éloignées du Canada, une initiative du Gouvernement en direct.
- 2.3.4 Préparer le Bulletin rural.
- 2.3.5 Préparer les bulletins sur les régions rurales et les petites villes.
- 2.3.6 Organiser des activités dans le cadre du Dialogue rural et en faire le compte rendu.
- 2.3.7 Présenter les Prix des jeunes leaders du Canada rural.
- 2.3.8 Élaborer un répertoire de poche des programmes à l'intention des Canadiens ruraux.

### 3. Programme d'innovation pour les bioproduits agricoles (PIBA)

- 3.1.1 Gestion du programme : Le Secrétariat du PIBA est responsable de l'administration et de la gestion courantes du programme.
- 3.1.2 Sélection des réseaux : Des processus seront lancés pour financer les réseaux et les projets. Toutes les décisions relatives au financement et aux demandes sont fondées sur une évaluation indépendante et par des pairs, des comités d'experts et des comités de sélection. Le comité directeur et le comité de révision formuleront, par le biais du Secrétariat, des recommandations à l'intention du sous-ministre adjoint (Recherche) aux fins de décision.
- 3.2.1 Recherche et développement : Des projets de recherche concertée seront menés par des fournisseurs canadiens de services scientifiques. Les résultats seront diffusés dans des sources publiées nonobstant les questions de protection de la propriété intellectuelle.
- 3.3.1 Surveillance et évaluation : Les principaux outils de surveillance et d'évaluation se composent de statistiques annuelles et de tableaux financiers, de rapports annuels, de rapports à mi-parcours et de rapports d'étape. Aux fins d'uniformité des données et d'une comparaison aisée, ces tableaux et rapports sont préparés annuellement à partir des données des réseaux à l'aide de modèles préétablis.
- 3.4.1 La propriété intellectuelle sur les renseignements originaux découlant de la recherche menée par les réseaux du PIBA sera évaluée en fonction de son potentiel de commercialisation, et des plans de transferts de technologie seront élaborés en vue de la mise en oeuvre.

### 4. Sensibilisation au développement durable

- 4.1.1 Sonder les employés d'AAC concernant leur connaissance des trois piliers du DD.
- 4.1.2 Réunions régulières du Groupe de travail sur le développement durable.
- 4.1.3 Participer régulièrement au Réseau interministériel sur les stratégies de développement durable (RISDD).
- 4.1.4 Actualiser le site Web sur le DD, au besoin.
- 4.1.5 Tenir des séances d'information au sein du Ministère.
- 4.2.1 Continuer de promouvoir le DD au sein du Ministère par le biais de divers mécanismes.
- 4.2.2 Assurer la distribution de la SDD, accompagnée d'une fiche réponse, aux intervenants internes et externes.
- 4.3.1 Surveiller l'application du questionnaire sur le DD.

## ACTIVITÉS (suite)

- 4.4.1 Participer à l'élaboration du matériel didactique du gouvernement du Canada sur le développement durable.

### 5. Information et outils

#### 5A. Évaluation environnementale stratégique

- 5A.1.1 Mettre au point et animer des séances d'information sur l'EES.
- 5A.1.2 Mettre à jour le site Web de l'EES au besoin.
- 5A.1.3 Tenir régulièrement des réunions et faire le point par le biais de courriels au Groupe de travail sur l'EES.
- 5A.1.4 Participer de façon régulière aux réunions du sous-comité sur l'EES du Conseil supérieur de l'évaluation environnementale (CSEE).
- 5A.1.5 Communication permanente par le coordonnateur de l'EES des exigences de cette dernière.
- 5A.2.1 Préparer les rapports de suivi à l'intention de la direction.
- 5A.2.2 Utilisation continue du système de suivi par le coordonnateur de l'EES.
- 5A.3.1 Orientation et examen en continu de l'EES par le coordonnateur des EES.

#### 5B. Modélisation économique et environnementale intégrée

- 5B.1.1 Mettre à jour et renforcer le modèle de politique MARAC (modèle d'analyse régionale de l'agriculture au Canada) pour améliorer la structure, la couverture spatiale et la pertinence.
- 5B.1.2 Mettre à jour et renforcer les liens existants entre le MARAC et les indicateurs agroenvironnementaux (IAE) fondés sur la science et établir la relation avec d'autres indicateurs.
- 5B.1.3 Mettre au point un modèle d'affectation de l'utilisation des terres (MAUT) pour offrir de meilleurs liens spatiaux entre les grandes régions administratives dans le MARAC et les régions plus petites basées sur l'écologie (polygones générés à l'aide de l'application Pêdo-paysages du Canada) sous-jacentes aux IAE.
- 5B.2.1 Réévaluer les objectifs environnementaux provinciaux en se fondant sur les MARAC et les MAUT mis à jour et améliorés et sur l'obtention de meilleurs renseignements sur les programmes provinciaux actuels portant sur l'environnement aux termes du CSA.
- 5B.2.2 Procéder à des analyses dont les résultats permettront de contribuer à la planification pour les prochains programmes agroenvironnementaux.
- 5B.2.3 L'analyse des changements climatiques comprend l'évaluation d'autres stratégies de réduction des GES, le soutien analytique pour le développement continu et la mise en oeuvre d'un système d'échange de crédits de carbone; l'exploration de questions relatives aux effets du réchauffement global sur le secteur agricole et l'évaluation d'options pour l'adaptation, le soutien analytique pour le processus de planification et de négociation pour le prochain cycle d'accords internationaux et l'évaluation des avantages connexes de l'atténuation des émissions de GES.
- 5B.2.4 Les évaluations environnementales stratégiques des politiques et des programmes agricoles nouveaux ou en vigueur doivent répondre aux obligations légales. Les EES seront effectuées pour le compte du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA), du Programme d'assurance-production (AP) et du cycle de Doha des négociations commerciales de l'OMC.
- 5B.2.5 Contribuer à l'analyse d'autres priorités stratégiques comme l'exploration du concept de biens et services écologiques en tant qu'assise pour l'élaboration des politiques agroenvironnementales, l'innovation et la bioéconomie et une stratégie sur l'eau pour l'agriculture.

## ACTIVITÉS (suite)

### 5C. Évaluation économique

- 5C.1.1 Tenir des réunions annuelles du comité d'experts sur l'évaluation économique des répercussions.
- 5C.1.2 Tenir un premier atelier sur l'élaboration des projets.
- 5C.1.3 Assurer la coordination des activités portant sur l'évaluation économique des répercussions agroenvironnementales et la collaboration avec d'autres agences et organismes fédéraux et provinciaux.
- 5C.2.1 Émettre une demande de propositions et la distribuer aux membres compétents du milieu de la recherche.
- 5C.2.2 Établir un processus de décision dans le but d'examiner et de sélectionner les propositions soumises.
- 5C.3.1 Mettre en oeuvre des études pilotes dans lesquelles les données sont abondantes et accessibles.
- 5C.3.2 Mettre en oeuvre des études d'évaluation fondées sur la littérature existante (avantages-transferts).
- 5C.3.3 Tenir des consultations périodiques sur les études individuelles et l'élaboration des programmes avec les chercheurs, les économistes et modélisateurs ainsi que les décideurs.

### 5D. Indicateurs sociaux

- 5D.1.1 Réunions périodiques du Groupe de travail d'AAC sur les indicateurs sociaux.
- 5D.1.2 Réunions périodiques du Groupe de travail technique d'AAC et rapports sommaires connexes.
- 5D.1.3 Fixation des priorités au chapitre des questions sociales.
- 5D.2.1 Réunions périodiques des groupes d'experts chargés de l'élaboration des indicateurs.
- 5D.2.2 Rapport sur les projets pilotes d'indicateurs sociaux.

## 6. Recherche - Programme de modèles d'exploitation agricole

- 6.1.1 Préparer et publier une étude des sciences appropriées permettant d'estimer et de réduire les émissions de GES des exploitations agricoles canadiennes. L'étude, qui sera publiée sous forme de livre, comprendra une série de chapitres, chacun rédigé par plusieurs coauteurs et résumant les résultats des recherches découlant des projets sur les fermes modèles financés au titre des services votés et du Plan d'action 2000 sur le changement climatique.
- 6.2.1 Mener des exercices de mesure sur des sites choisis afin de mieux comprendre et gérer les répercussions des pratiques agricoles sur l'environnement, en s'attardant particulièrement sur les émissions de GES et l'utilisation de l'énergie.
- 6.2.2 Recenser et évaluer de nouvelles méthodes pour réduire les émissions de GES provenant des exploitations agricoles et de l'utilisation de combustibles à la ferme.
- 6.2.3 Élaborer des méthodes améliorées (c.-à-d. des bases de données et des modèles accessibles) dans le but d'offrir une assise scientifique aux politiques d'atténuation, comme le système d'échange de crédits, les indicateurs agroenvironnementaux et les analyses économiques des pratiques d'atténuation.
- 6.3.1 Quantifier les émissions de GES par unité de production (par ex., litre de méthane [L de CH<sub>4</sub>] par kg de lait).
- 6.3.2 Élaborer et améliorer des algorithmes, fondés sur des principes scientifiques, permettant de prédire les émissions de GES nettes provenant des exploitations agricoles, et déterminer des façons de les réduire.

## ACTIVITÉS (suite)

- 6.3.3 Mettre au point un outil d'estimation des GES qui génère des données utiles permettant d'effectuer des analyses économiques des pratiques d'atténuation des GES proposées.
- 6.3.4 Évaluer et veiller à la cohérence des outils d'estimation des GES utilisés dans les exploitations agricoles grâce à des méthodes servant à effectuer les inventaires nationaux (par ex., le Système national de vérification des quantités de carbone et d'émissions de gaz à effet de serre pour l'agriculture).
- 6.3.5 Établir des liens de communication avec divers clients afin d'améliorer le calculateur de GES d'AAC et d'en accroître l'utilisation.
- 6.3.6 À l'aide de l'outil d'estimation des GES, explorer le rôle potentiel des biocarburants comme produit permettant de réduire les émissions de GES nettes.

### *7. Collaborer avec le secteur pour mettre en oeuvre et peaufiner des approches intégrées*

#### **7A. Politique sur les biens et services écologiques**

- 7A.1.1 Réunions et téléconférences du GTFPT de la politique sur les BSE.
- 7A.1.2 Réunions et comptes rendus du personnel analytique d'AAC sur le développement de la recherche.
- 7A.2.1 Participation aux réunions pertinentes des intervenants.
- 7A.2.2 Comptes rendus et présentations à des groupes d'intervenants FPT sur l'élaboration de la politique sur les BSE.
- 7A.2.3 Communication avec les ministères FPT de l'Environnement.
- 7A.3.1 Évaluation des propositions de projets pilotes et ententes avec les promoteurs.

#### **7B. Gestion intégrée des ressources en eau**

##### 7B. Gestion intégrée des ressources en eau

- 7B.1.1 Promouvoir la GIRE en tant que pratique de gestion bénéfique pour la gestion des ressources humaines et naturelles des bassins hydrographiques.
- 7B.1.2 Élaborer des outils, des protocoles, des méthodologies, des technologies, des lignes directrices ou des PGB pour les partenaires et les responsables des bassins hydrographiques afin d'assurer la collecte et l'évaluation de données liées à l'agriculture agricoles dans les bassins hydrographiques, à l'appui du processus décisionnel.
- 7B.1.3 Appuyer et faciliter l'établissement de partenariats, de réseaux, de forums, de comités et de communautés de pratiques, tant sur les plans international, national, régional que local, pouvant influencer sur la prise de décisions liées aux activités agricoles dans les bassins hydrographiques (c.-à-d. l'élaboration d'indicateurs provinciaux de la santé des bassins hydrographiques); participer à ces regroupements.
- 7B.1.4 Soutenir les activités d'éducation et de sensibilisation visant à promouvoir les programmes du CSA, notamment la planification environnementale à la ferme, la planification agroenvironnementale équivalente et le Programme national de gérance agroenvironnementale (PNGA).
- 7B.2.1 Fournir des renseignements et des évaluations sur les ressources en eau et/ou l'agriculture à l'intention des groupes ou intervenants et des partenaires dans le domaine des bassins hydrographiques.
- 7B.2.2 Déterminer les enjeux existants ou émergents ainsi que les lacunes dans les données relatives à l'agriculture, les outils et les PGB nécessaires à la planification et à la gestion des bassins hydrographiques.

## ACTIVITÉS (suite)

- 7B.2.3 Élaborer et mettre à l'essai des outils d'imagerie satellite et radar ainsi que des outils et des protocoles de collecte et d'analyse des données pour les partenaires et les responsables des bassins hydrographiques dans le but de relever et/ou de quantifier les risques liés à l'agriculture dans les bassins hydrographiques.
- 7B.2.4 Fournir de l'information sur l'analyse des tendances concernant les indicateurs canadiens de santé agroenvironnementale.
- 7B.3.1 Promouvoir l'accès aux programmes (comme le PAE, le PNGA, le PNAE), aux services et à l'expertise technique offerts dans le cadre du CSA dans le but d'améliorer la capacité financière, technique et organisationnelle des provinces et des responsables des bassins hydrographiques afin de fixer des objectifs et de mettre en application des changements liés aux activités et aux pratiques agricoles.

## 8. Programmes

### 8A. Initiative de développement coopératif

- 8A.1.1 Investir dans des services-conseils pour le secteur coopératif afin d'augmenter ses capacités pour la mise sur pied de coopératives.
- 8A.2.1 Accroître la sensibilité à l'égard des coopératives et établir une compréhension commune et nationale du rôle unique que les coopératives peuvent jouer.
- 8A.2.2 Investir dans l'innovation et les activités de recherche dans le but de mettre à l'essai les nouvelles applications du modèle coopératif.
- 8A.3.1 Établir et consolider les partenariats afin de répondre aux objectifs de programme de l'Initiative de développement coopératif.

### 8B. Programme canadien d'options pour les familles agricoles (programme Options)

- 8B. Programme canadien d'options pour les familles agricoles (programme Options)
- 8B.1.1 Mettre en oeuvre l'an 1 et l'an 2 du programme Options.
- 8B.1.2 Offrir de l'orientation sur la promotion et la communication du programme.
- 8B.1.3 Surveiller la rentabilité du programme sur le plan administratif.
- 8B.1.4 Mettre au point et tenir à jour une base de données intégrée des programmes du Renouveau et de protection du revenu agricole.
- 8B.1.5 Recueillir des données et de l'information sur les producteurs agricoles à faible revenu concernant les activités connexes du Renouveau.
- 8B.2.1 Procéder à l'examen continu du programme Options.
- 8B.2.2 Prodiguer des conseils pour appuyer le processus décisionnel en ce qui concerne l'élaboration ou l'amélioration des programmes du même genre que le programme Options.
- 8B.2.3 Mener une enquête sur les participants au programme Options et l'intégration aux programmes du Renouveau afin d'en évaluer l'efficacité et de formuler des recommandations sur l'élaboration des programmes futurs.
- 8B.2.4 Effectuer des recherches et des analyses afin de déterminer les répercussions du programme Options sur les familles agricoles à faible revenu.
- 8B.2.5 Offrir un soutien au comité consultatif.
- 8B.3.1 Apporter son concours à la prochaine politique.
- 8B.3.2 Faire rapport au ministre sur les résultats de l'examen des programmes et formuler des recommandations sur l'orientation future des programmes.
- 8B.3.3 Faire rapport au Cabinet en formulant des propositions pour le prochain programme.

# 7. Conclusion

---

**Peut-être plus que n'importe quel autre secteur au Canada, la production agricole et agroalimentaire témoigne des liens étroits entre les trois piliers – économique, écologique et social – du développement durable. La durabilité économique se concrétisera alors que le secteur continuera de se diversifier et de s'adapter aux conditions du marché en constante évolution, misera sur les percées scientifiques et technologiques pour créer de nouveaux produits et procédés, et saisira de nouveaux débouchés. Quant à la durabilité écologique, le fondement de l'agriculture durable, le secteur y contribuera en utilisant les ressources de façon judicieuse et en adoptant des pratiques de production qui limitent les effets nuisibles à l'environnement. La durabilité sociale lie étroitement la production agricole et agroalimentaire aux gens. Alors que le secteur contribue à la santé et au mieux-être des citoyens, ceux-ci en retour contribuent à leur collectivité et à la société en général.**

À Agriculture et Agroalimentaire Canada, les connaissances concernant les principes de développement durable et l'application de ceux-ci ont évolué au fil des ans. Des progrès ont été réalisés à bien des égards. Qu'il s'agisse de la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de la création de débouchés pour de nouveaux produits agroalimentaires et non alimentaires, le secteur prend des mesures pour assurer sa durabilité à long terme. Le Ministère contribue aux efforts déployés par le secteur en élaborant des politiques et des programmes efficaces, en fournissant des analyses et des renseignements pertinents, et en menant des activités de recherche et de développement utiles, entre autres.





Il y a neuf ans, Agriculture et Agroalimentaire Canada a décidé de profiter de la création des stratégies de développement durable à l'échelle fédérale pour évaluer minutieusement ses activités en tenant compte de la durabilité de l'environnement, une démarche tout à fait indiquée à l'époque. Lors de l'élaboration des stratégies subséquentes, on a accordé une plus grande attention aux liens existant entre la durabilité de l'environnement et les deux autres piliers du développement durable. L'élaboration du Cadre stratégique pour l'agriculture a permis à AAC de commencer à mieux intégrer ses activités, incorporant ainsi les principes du développement durable dans le cadre stratégique global orientant les activités ministérielles. Les leçons retenues dans le cadre de ce processus ont été mises à profit dans la présente stratégie de développement durable et serviront de nouveau dans le cadre de l'élaboration de la prochaine politique agricole. Agriculture et Agroalimentaire Canada continuera de sensibiliser le secteur en prêchant par l'exemple, donc en écologisant ses propres activités. Il collaborera également avec des partenaires afin de trouver des solutions innovatrices à des problèmes urgents. Ces partenariats permettront de conjuguer les intérêts, l'expertise et les ressources, contribuant ainsi à l'application plus efficace des principes et à l'atteinte des objectifs du développement durable dans le contexte de la production agricole et agroalimentaire au Canada et à l'étranger.

# Annexe A :

# Élaboration de la stratégie

---

## Lignes directrices

L'élaboration des stratégies de développement durable constitue une initiative pangouvernementale qui exige une orientation globale. Le Comité stratégique des sous-ministres sur l'environnement et le développement durable, mis sur pied en 2005, était chargé d'établir l'orientation pangouvernementale de la quatrième série de SDD, mais celle-ci n'a été communiquée qu'à la fin de 2005, alors que les travaux d'élaboration étaient déjà bien entamés. Lorsque AAC a commencé à élaborer la stratégie, il a donc plutôt suivi l'orientation qui prévalait pour la SDD III, ainsi que les recommandations formulées au Parlement dans le Rapport de 2005 de la commissaire. Le Ministère a reçu le document d'orientation, intitulé *Coordination de la quatrième série de stratégies ministérielles de développement durable*, durant l'élaboration de la présente stratégie. La plupart des principes directeurs énoncés dans le document d'orientation étaient conformes à ceux établis pour les stratégies précédentes et ont donc été incorporés dans la quatrième stratégie.

Agriculture et Agroalimentaire Canada a contribué aux efforts interministériels visant à uniformiser davantage la quatrième série de stratégies à l'échelle du gouvernement en établissant des buts à l'échelle fédérale en matière de développement durable, qui sont présentés dans le document *Coordination de la quatrième série de stratégies ministérielles de développement durable* ainsi que dans le présent document. Le Ministère a contribué aux priorités fédérales touchant son mandat, comme l'explique la prochaine section.

## Consultations

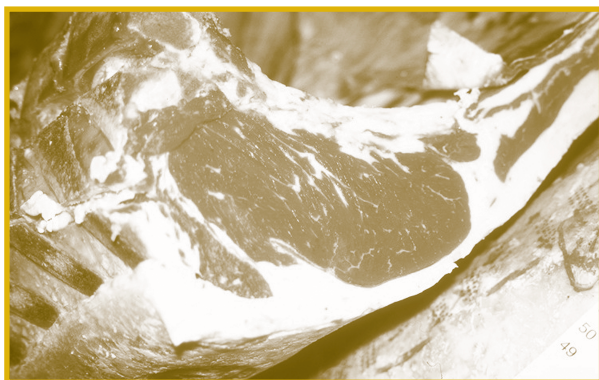
La consultation des partenaires sectoriels et gouvernementaux est essentielle au maintien de la transparence et de la collaboration durant l'élaboration d'une SDD ministérielle. De vastes consultations ont eu lieu durant l'élaboration du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA), sur lequel repose la SDD III d'AAC. Étant donné que des mécanismes d'examen du cadre sont déjà en place, le point portant sur le cadre n'était pas à l'ordre du jour de l'atelier de consultation sur la SDD. Les consultations ont plutôt porté sur le renforcement des liens entre les activités

ministérielles et l'intégration des activités touchant les trois piliers du développement durable (c.-à-d., durabilité économique, écologique et sociale).

En novembre 2005, AAC a tenu un atelier de consultation afin de recueillir les commentaires des intervenants en vue de l'élaboration de la stratégie, plus particulièrement en ce qui concerne les trois initiatives d'intégration : politique sur les biens et services écologiques, évaluation économique des répercussions environnementales et indicateurs sociaux. Parmi les participants, on comptait des représentants de divers organismes agricoles canadiens, de groupes sectoriels, du milieu universitaire et d'autres ministères. De plus amples renseignements concernant cet atelier se trouvent à l'annexe D. Par ailleurs, certaines initiatives d'intégration décrites au chapitre 4 ont fait l'objet d'une séance de consultation distincte.

## Leçons retenues de la SDD III d'AAC

La commissaire à l'environnement et au développement durable suit les efforts déployés par le gouvernement du Canada pour protéger l'environnement et promouvoir le développement durable, pour ensuite présenter au Parlement un rapport sur ses constatations et formuler des recommandations aux fins d'amélioration. Elle évalue chaque série de stratégies fédérales de développement durable, et estime les progrès réalisés par chaque ministère en ce qui concerne la mise en œuvre des plans d'action et le respect des objectifs énoncés dans leur stratégie.



## Approvisionnement écologique

**Agriculture et Agroalimentaire Canada a mis en place une politique sur l'approvisionnement écologique afin que ses activités d'achat soient conformes à ses responsabilités environnementales. Le Ministère a déterminé qu'il fallait élaborer un programme de formation pour sensibiliser le personnel à l'approvisionnement écologique afin qu'il puisse reconnaître les possibilités à cet égard. Dans sa troisième SDD, AAC a pris un engagement triennal, soit offrir une formation sur l'écologisation des approvisionnements à tous les gestionnaires des services intégrés et au personnel de gestion des immobilisations / achats dans la région de la capitale nationale à compter de 2004.**

**Dans le rapport de 2005 au Parlement, la commissaire à l'environnement et au développement durable a indiqué qu'AAC avait réalisé des progrès satisfaisants en regard de cet engagement. En 2004-2005, AAC et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ont élaboré conjointement un cours de sensibilisation à l'approvisionnement écologique en direct, une solution moins coûteuse sur le plan de l'administration et plus souple du point de vue des utilisateurs. La formation en question, qui a été offerte à tous les employés du Ministère chargés des approvisionnements, est actuellement accessible à tous les employés d'AAC.**

(Source : <http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/c20050907cf.html>)

En 2005, la commissaire a présenté au Parlement un rapport sur la qualité globale de la troisième série (2004–2006) de stratégies de développement durable en attribuant trois cotes aux divers éléments de la SDD : répond aux attentes; répond partiellement aux attentes; ne répond pas aux attentes. Agriculture et Agroalimentaire Canada s'est vu attribuer la meilleure cote pour ce qui est des critères Rôle et place (le rôle de la stratégie et sa place en regard des autres plans et stratégies du Ministère), Vision (le mandat du Ministère prévoit une vision en matière de développement durable), Buts et objectifs (axés sur des résultats à long terme) et Cibles mesurables (les dates d'échéance et réalisations attendues sont clairement énoncées). Quant au rendement du Ministère à l'égard des critères Lier les buts et les objectifs aux cibles et aux mesures, Cibles claires, Leçons apprises de 2001 et Changements apportés aux stratégies de 2004, on a jugé qu'il répondait partiellement aux attentes. L'évaluation a permis de relever les domaines qui pourraient être améliorés lors de l'élaboration de la présente SDD.

Plus de 30 ministères et organismes fédéraux ont présenté une stratégie de développement durable en 2004. Dans le cadre du rapport de 2005, la commissaire a évalué les mesures prises par neuf de ces ministères et organismes pour donner suite aux principaux engagements dans leurs deuxième et troisième stratégies. Une des trois cotes suivantes a été attribuée : progrès satisfaisants; certains progrès; pas de progrès. On a évalué Agriculture et Agroalimentaire Canada en regard de l'engagement qu'il a pris dans la SDD III, soit d'offrir à tous ses employés une formation pour les sensibiliser à l'approvisionnement écologique d'ici 2005. La commissaire a jugé satisfaisants les progrès réalisés à ce chapitre au moment de l'évaluation (*voir encadré*).

# Annexe B : Progrès du Ministère en ce qui concerne la SDD III

La troisième stratégie de développement durable d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), *Agriculture durable : la voie vers l'avenir au Canada*, a été lancée en février 2004. Cette stratégie visait une série de résultats pour chacun des cinq volets du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA). Les progrès réalisés pour chacun des résultats visés sont décrits dans les tableaux suivants et répertoriés par volet. Chaque résultat visé est énoncé et suivi de deux colonnes. La colonne de gauche indique les réalisations du Ministère pour chaque résultat visé. Étant donné que les activités s'inscrivant dans le CSA se poursuivent jusqu'en 2008, le travail planifié pour chaque résultat visé en 2006–2008 est décrit dans la colonne de droite.

## Environnement

**Priorité du Ministère : Renforcer la capacité des producteurs de gérer les risques et d'améliorer la viabilité et la rentabilité du secteur**

RÉALISATIONS	TRAVAUX PLANIFIÉS
<b>Résultat visé : Intégrer les politiques dans la politique du gouvernement du Canada portant sur les priorités nationales et internationales en matière d'environnement</b>	
<p><b>Échelle nationale</b></p> <p>Participation à l'élaboration de la Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes.</p> <p>Participation à l'examen de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i>.</p> <p>Participation à la conception du système éventuel de crédits compensatoires par le biais du Groupe de travail interministériel sur les compensations du gouvernement fédéral établi au début 2003 en vue de concevoir l'ébauche préliminaire d'un système national de crédits compensatoires.</p>	<p>Continuer à participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes.</p> <p>Continuer à examiner la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i>.</p> <p>Continuer à s'assurer que le système s'intègre dans la politique sur les changements climatiques du gouvernement fédéral par le biais du Groupe de travail interministériel sur les compensations.</p>

## RÉALISATIONS

AAC est un membre actif de l'Équipe nationale de quantification des compensations (ENQC), un groupe de coordination FPT chargé de superviser plusieurs groupes de travail techniques sectoriels, qui élaborent des protocoles normalisés de quantification des gaz à effet de serre (GES). L'ENQC veille à ce que tous les secteurs utilisent des méthodes uniformes pour les principaux projets de système de crédits compensatoires.

AAC (ARAP) est le responsable fédéral du Groupe de travail technique sur la gestion des sols qui élabore des protocoles clés sur la gestion des sols.

### Échelle internationale

Élaboration de la Stratégie agroenvironnementale internationale, une composante de la stratégie internationale plus générale d'AAC.

Le Ministère a lancé les projets suivants :

- projet de réhabilitation post-tsunami concernant l'eau souterraine contaminée au Sri Lanka;
- projets de coopération avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI) en Éthiopie, en Égypte et en Ukraine;
- coopération technique en Iran, au Chili, à Cuba et en Afrique du Sud.

Planification stratégique avancée et collaboration avec l'Équipe des marchés et du commerce international d'AAC dans le cadre de la Stratégie internationale de développement.

Participation, avec le Mexique et les États-Unis, à une initiative trinationale sur un environnement agricole durable et la qualité de l'eau, et présentation d'exposés au quatrième Forum mondial de l'eau à Mexico, en mars 2006.

Participation à l'Initiative de partenariat à l'égard de l'agriculture et du développement rural durables (ADRD), lancée au Sommet mondial pour le développement durable en 2002, en fournissant les services d'un spécialiste canadien en ressources qui peaufinera l'Initiative à l'égard de l'ADRD.

## TRAVAUX PLANIFIÉS

Continuer à s'assurer qu'on utilise une approche normalisée à l'échelle des secteurs par le truchement de l'ENQC.

Continuer à assumer les fonctions de responsable fédéral du Groupe de travail technique sur la gestion des sols dans le contexte de la politique environnementale fédérale.

Continuer à incorporer les éléments de la Stratégie agroenvironnementale internationale en vue de contribuer à la prévision et à la gestion stratégiques des questions internationales, des questions agroenvironnementales actuelles et émergentes, et de leurs liens avec d'autres domaines stratégiques.

- Opérationnaliser le projet de réhabilitation post-tsunami concernant l'eau souterraine contaminée au Sri Lanka.
- Terminer les projets en Chine, en Éthiopie, en Égypte et en Ukraine.
- Faciliter et gérer la coopération technique à Cuba, en Iran, au Chili et en Afrique du Sud.

Organiser, avec l'Équipe des marchés et du commerce international, des activités de planification stratégique avancée et de collaboration dans le cadre de la Stratégie internationale de développement.

Continuer à collaborer avec le Mexique et les États-Unis afin de régler les questions agroenvironnementales d'intérêt commun.

Début d'une deuxième affectation pour un expert canadien. Celui-ci contribuera au développement et au fonctionnement de la Structure ressource FAO/ADRD, conçue pour soutenir la transition vers l'agriculture et le développement rural durables axés sur l'élément humain et pour renforcer la

RÉALISATIONS	TRAVAUX PLANIFIÉS
<p>Cette initiative sert à renforcer la capacité des collectivités rurales, des groupes désavantagés et d'autres intervenants dans le but d'améliorer l'accès aux ressources, de promouvoir de bonnes pratiques liées à l'ADRD et de favoriser des conditions d'emploi plus équitables en agriculture.</p>	<p>participation à l'élaboration de programmes et de politiques.</p>
<p><b>Résultat visé : Harmoniser les politiques et les programmes fédéraux et internationaux avec le CSA</b></p>	
<p>Participation au Comité stratégique des sous-ministres sur l'environnement et le développement durable. Contribution à la préparation de l'ordre du jour des prochaines réunions sur les enjeux environnementaux qui sont prioritaires pour le gouvernement fédéral, y compris les espèces étrangères envahissantes et la réglementation intelligente.</p> <p>Participation à la première réunion des Parties au Protocole de Kyoto à Montréal, en novembre 2005.</p> <p>Publication d'une brochure intitulée « L'agriculture et les changements climatiques » qui expose les plans et les programmes d'AAC contribuant à la réduction des émissions de GES et à l'augmentation du nombre de puits de carbone et permettant aux producteurs de s'adapter aux incidences de changement climatique.</p>	<p>Continuer à participer au comités stratégiques qui visent à définir et à mettre en oeuvre les priorités environnementales stratégiques du gouvernement fédéral.</p> <p>AAC collaborera avec les principaux ministères en vue d'élaborer une politique nationale sur le changement climatique et la qualité de l'air qui s'harmonise avec le projet de loi sur la qualité de l'air du gouvernement fédéral.</p> <p>Élaborer la prochaine politique agricole.</p>
<p><b>Résultat visé : Évaluer et réviser les technologies environnementales novatrices destinées à être utilisées par les producteurs et les entreprises du secteur agricole</b></p>	
<p>Recherches appliquées et études sur l'application et l'utilisation de la technologie électromagnétique (EM) comme moyen économique d'évaluer la durabilité d'un site en vue d'entreposer du fumier ou d'éliminer d'urgence les carcasses.</p> <p>Recherches appliquées sur l'utilisation et l'efficacité d'un système de courant imposé pour prolonger la durée de vie des puits d'eau.</p> <p>D'autres réalisations figurent ci-dessous, sous Programme d'évaluation des technologies environnementales pour l'agriculture.</p>	<p>Poursuivre les recherches appliquées et les études sur l'application et l'utilisation de la technologie électromagnétique (EM) comme moyen économique d'évaluer la durabilité d'un site en vue d'entreposer du fumier ou d'éliminer d'urgence les carcasses.</p> <p>Poursuivre les recherches appliquées dans le cadre du Projet de puits d'eau durables afin d'étudier l'utilisation et l'efficacité d'un système de courant imposé et d'autres techniques visant à prolonger la durée de vie des puits d'eau.</p> <p>D'autres travaux planifiés sont énoncés ci-dessous, sous Programme d'évaluation des technologies environnementales pour l'agriculture.</p>

## RÉALISATIONS

## TRAVAUX PLANIFIÉS

### **Résultat visé : Programme national d'analyse et de rapport en matière de santé agroenvironnementale (PNARSA)**

Peaufinage et amélioration de douze indicateurs existants et élaboration de douze nouveaux indicateurs pour l'agriculture et de trois pour le secteur de la transformation des aliments et des boissons.

Publication du rapport *L'agriculture écologiquement durable au Canada : Série sur les indicateurs agroenvironnementaux, Rapport n° 2*, en 2005.

Affichage sur Internet de renseignements complémentaires, y compris un service de cartographie en temps réel des indicateurs environnementaux à l'adresse [http://www.agr.gc.ca/env/naharp-pnarsa/index\\_f.php](http://www.agr.gc.ca/env/naharp-pnarsa/index_f.php).

Développement continu d'outils intégrés de prévision et de modélisation économique et environnementale fondés sur les indicateurs agroenvironnementaux.

Assurer le suivi des indicateurs établis et continuer à les améliorer. Poursuivre l'élaboration des nouveaux indicateurs.

Poursuivre l'élaboration de données sur l'adoption de pratiques de gestion au moyen d'enquêtes (par ex., l'Enquête sur la gestion agroenvironnementale).

Continuer à élaborer, améliorer et appliquer des outils de prévision et de modélisation économique et environnementale afin d'informer les responsables chargés d'élaborer les politiques.

Continuer à améliorer les méthodes d'évaluation des effets de l'agriculture sur l'environnement (quantifier les coûts et les avantages, pour les agriculteurs et la société, des effets de l'agriculture sur l'environnement).

### **Résultat visé : Développer des capacités et des connaissances par le biais du Service national d'information sur l'agroclimat (SNIA)**

Développement de la capacité institutionnelle du SNIA en établissant un Comité consultatif du SNIA. Conception, distribution et utilisation de satellites et d'autres systèmes d'imagerie.

Établissement, en 2005, d'une surveillance nationale et de rapports sur les incidences du climat sur l'agriculture par le truchement du site Web « Surveillance des risques de sécheresse » (outil national d'information). Opérationnalisation du modèle canadien sur la sécheresse et responsable canadien des rapports sur les sécheresses dans le North American Drought Monitor (NADM).

Meilleure accessibilité aux données et aux renseignements climatiques à l'échelle des paysages agricoles du Canada, transmission des données quotidiennes, assurance d'une qualité contrôlée et en temps quasi réel, sur les précipitations et la température; mappage des données et des indicateurs climatiques connexes sur le site Web de la Surveillance des risques de sécheresse; négociation avec l'Alberta, le Manitoba et le Québec pour l'obtention des données provinciales.

Améliorer les capacités de surveillance de l'humidité du sol et les capacités de prévision, ainsi que les activités de recherche prévues dans le cadre du Système mondial d'observation de la Terre, du Programme d'évaluation de l'état des cultures et d'autres nouveaux systèmes de télédétection.

Continuer à surveiller le climat et à établir des rapports dans le North American Drought Monitor, puisque ces activités sont plus détaillées dans des accords bilatéraux et multilatéraux.

Accroître l'étendue de la couverture nationale des données, ainsi que celle de l'assurance et du contrôle de la qualité.

Accroître l'accessibilité aux données climatiques par le biais de sites Web, de bases de données et d'outils d'interface améliorés.

Élaborer des outils d'aide à la décision.



RÉALISATIONS	TRAVAUX PLANIFIÉS
<p>Capacité accrue de détecter rapidement les conditions climatiques saisonnières en achetant un logiciel de prévision météorologique régionale et en travaillant toujours à l'élaboration d'outils agricoles de prévision.</p> <p>Soutien technique à l'équipe responsable de l'élaboration de la stratégie d'AAC pour une meilleure compréhension de la variabilité du climat, des différentes incidences et des mesures d'adaptation. Collaboration à l'élaboration des modèles de cultures qui seront appliqués aux outils d'aide à la décision.</p>	<p>Collaborer avec les statisticiens, les climatologues et les météorologues afin de repérer les tendances dans les écarts entre les principales variations climatiques.</p> <p>Collaborer avec les bureaux régionaux afin de promouvoir la création de groupes de travail et de plans provinciaux relatifs aux sécheresses et aux autres phénomènes météorologiques ou climatiques extrêmes.</p>
<p><b>Résultat visé : Élaborer des normes nationales pour mesurer la contribution des producteurs agricoles à un environnement durable.</b></p>	
<p>Initiative sur les normes agroenvironnementales nationales (INAN) – Signature d'un protocole d'entente (PE) en décembre 2003 avec Environnement Canada (EC) et le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) pour l'élaboration d'une série de normes non réglementaires sur la qualité environnementale de l'agriculture dans quatre domaines thématiques : air, biodiversité, pesticides et eau.</p> <p>Création d'une structure de gouvernance de l'INAN composée d'un Comité directeur de DG (EC et AAC) qui supervisera le processus d'élaboration des normes, d'un Comité de direction mixte au niveau des SMA (AAC, EC, SCT sont des membres d'office) qui approuvera les plans de travail annuels et d'un Comité de SM (AAC et EC) qui approuvera et débloquera des fonds.</p> <p>Collaboration étroite entre les scientifiques d'AAC et d'EC aux fins d'élaboration des normes.</p> <p>Coanimateur d'un atelier national de consultation auprès des intervenants (mars 2006) avec EC afin d'informer et de consulter les intervenants au sujet de l'INAN, y compris l'application possible des normes et des liens dans le cadre des activités actuelles des intervenants.</p> <p><b>Certification agroenvironnementale</b> Évaluation de la certification environnementale, en explorant les facteurs possibles de certification et les options relatives à la certification agroenvironnementale et à l'intégration d'autres initiatives.</p>	<p>INAN Continuer à participer à la gouvernance du programme et à collaborer afin d'élaborer des normes ou des références environnementales.</p> <p>Poursuivre les recherches et continuer de recueillir des données scientifiques clés pour chacun des quatre domaines thématiques. Élaborer et mettre à l'essai des modèles qui aideront à élaborer des normes (2006–2007).</p> <p>Poursuivre avec EC le dialogue avec les principaux intervenants afin de discuter des progrès réalisés dans le cadre de l'INAN, des préoccupations et des emplois possibles.</p> <p>Intégrer les résultats du programme dans les évaluations scientifiques d'EC, la prestation étant assurée par AAC (d'ici mars 2008).</p> <p><b>Certification agroenvironnementale</b> Explorer davantage les systèmes de gestion de l'environnement et leur application au niveau de la ferme.</p> <p>Explorer la possibilité d'intégrer plusieurs systèmes d'assurance (c'est-à-dire, salubrité</p>

RÉALISATIONS	TRAVAUX PLANIFIÉS
<p>Évaluation de la faisabilité de fonder la certification sur le processus ou les critères du plan environnemental de la ferme (PEF).</p>	<p>des aliments, bien-être des animaux et environnement) et leur volet « certification ».</p> <p>Déterminer le rôle qui convient au gouvernement dans la certification environnementale.</p>
<p><b>Résultat visé : Développer des connaissances, des outils et des processus nouveaux dans les domaines de l'évaluation, de l'utilisation et de la santé des sols; de la qualité et de la quantité des ressources hydriques; de la qualité de l'air; de la biodiversité; et de la lutte intégrée.</b></p>	
<p>Les scientifiques du Programme scientifique national de santé environnementale (PSNSE) ont approfondi leurs connaissances sur la façon dont le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire interagit avec l'environnement, et ont élaboré de nouvelles technologies et pratiques en vue de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• réduire les effets négatifs possibles des pratiques de fertilisation sur le sol, l'eau et l'air;</li> <li>• réduire le lessivage des pesticides dans l'environnement et les effets sur les organismes non visés;</li> <li>• réduire les effets négatifs possibles de l'agriculture sur la biodiversité et les ressources biologiques et renforcer leurs avantages.</li> </ul> <p>Production annuelle de plusieurs centaines de publications et de communications. En 2005–2006 : 825 publications scientifiques, 266 revues scientifiques évaluées par les pairs; 60 nouvelles licences d'exploitation; 601 communications orales et 237 affiches destinées à des conférences scientifiques.</p> <p>Collaboration des scientifiques du PSNSE avec les producteurs et le secteur privé en élaborant 74 projets de recherche dans le cadre du Programme de partage des frais pour l'investissement en R et D.</p> <p><b>Évaluation du sol</b></p> <p>Évaluation continue des priorités pédologiques et des risques relatifs à l'érosion du sol, aux GES, aux incidences environnementales de la gestion des éléments nutritifs, à l'adaptation des sols, à la gestion de l'eau des champs, et aux PGB sur la production en culture sèche et en culture irriguée.</p>	<p>Effectuer des recherches afin d'approfondir les connaissances relatives à l'interaction entre l'agriculture et l'environnement, surtout dans les domaines suivants : qualité du sol, de l'eau et de l'air, biodiversité et lutte intégrée. Se servir de ces connaissances pour élaborer des pratiques de gestion bénéfiques (PGB) (pour de plus amples renseignements, consultez le volet Science et innovation).</p> <p>Poursuivre les activités du Programme de partage des frais pour l'investissement en R et D. Le Plan d'action 2000 sur le changement climatique (PA2000) – Programme de modèles d'exploitations agricoles, Programme de réduction des émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Procéder à une évaluation des besoins en PGB.</p> <p>Animer un atelier visant à cibler des PGB dans le but d'améliorer la gestion du phosphore.</p> <p>Consultation auprès des producteurs afin de cibler les problèmes liés à l'adoption et à la mise en oeuvre de pratiques de culture sans labour et d'autres PGB relatives au sol.</p>

RÉALISATIONS	TRAVAUX PLANIFIÉS
<p>Élaboration de protocoles de gestion du sol pour l'échange de crédits de carbone dans le cadre du système de crédits compensatoires liés au changement climatique.</p> <p>Formulation de stratégies sur l'environnement durable en vue de gérer la mise en jachère dans la zone de sol brun de l'Ouest canadien.</p> <p><b>Qualité et quantité des ressources hydriques</b></p> <p>Élaboration continue du plan stratégique du Ministère sur les ressources hydriques.</p> <p>Participation à l'élaboration de l'Indice canadien de la durabilité des ressources hydriques.</p> <p>La cible 1.2.6 de la SDD II comprend un engagement à augmenter l'adoption de meilleures pratiques en matière d'utilisation de l'eau par les exploitations agricoles et les installations de transformation des aliments. Le PNARSA élabore actuellement un indicateur de la quantité et de l'utilisation des ressources hydriques en agriculture.</p> <p><b>Qualité de l'air</b></p> <p>Élaboration et financement de 25 PGB qui ont une incidence positive importante sur l'air (particules, odeur, émissions de GES) dans le cadre du Programme national de gérance agroenvironnementale (PNGA) du CSA.</p> <p><b>Biodiversité</b></p> <p><i>Disponibilité de l'habitat</i></p> <p>Élaboration, dans le cadre du PNGA, de cinq catégories de PGB qui visent tout particulièrement la biodiversité; plusieurs autres catégories ont des avantages secondaires pour la biodiversité.</p> <p>Mise à jour et amélioration de l'indicateur de disponibilité des habitats fauniques. Élaboration d'un indice de capacité des habitats.</p> <p>Projets en matière de biodiversité financés dans le cadre du Fonds canadien d'adaptation et de développement rural/Programme pour l'avancement du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire.</p> <p><i>Espèces en péril</i></p> <p>Réalisation de 25 enquêtes sur les espèces en péril et de projets de rétablissement financés par le Fonds interministériel pour le rétablissement (FIR) et d'autres sources internes (total &gt; 900 000 \$).</p>	<p>Élaborer d'autres protocoles de gestion du sol afin de convertir des terres pour y planter des plantes fourragères vivaces et de réduire le nombre de terres en jachère.</p> <p>Mettre la dernière main au plan stratégique du Ministère sur les ressources hydriques.</p> <p>Mettre l'indice à l'essai dans six collectivités. Ensuite, la structure de l'indice sera évaluée et modifiée en conséquence.</p> <p>Continuer à élaborer un indicateur de la quantité et de l'utilisation des ressources hydriques en agriculture, conformément à la cible 1.2.6 de la SDD II.</p> <p>Continuer à collaborer avec Environnement Canada, par le biais de l'INAN du CSA, en vue d'élaborer des normes sur la qualité de l'air liées aux particules, à l'ammoniac et aux odeurs.</p> <p>Établir des partenariats afin de créer un Guide d'auto-évaluation de la conservation de la biodiversité pour les producteurs.</p> <p>Améliorer, valider et mettre à jour l'indicateur de disponibilité des habitats.</p> <p>Environnement Canada élaborera, dans le cadre d'un PE avec AAC, des normes prioritaires sur la performance environnementale de la biodiversité qui fixeront les cibles relatives à la conservation des habitats (en 2008).</p> <p>Lancer dix nouveaux projets liés aux espèces en péril (FIR) en 2006–2007 (total 300 000 \$).</p>

## RÉALISATIONS

Leadership dans le développement :

- base de données géospatiales sur les espèces en péril avec la capacité de cartographier la fréquence d'observation des espèces en péril sur les biens appartenant à AAC;
- projet pilote, le Système canadien d'information sur la biodiversité (SCIB), en donnant accès à un service de noms biologiques, à un service de cartographie en ligne, à des bases de données scientifiques spécialisées en biodiversité et à des banques d'images.

### *Dommmages causés par la faune*

Consultation afin d'élaborer un indicateur agroenvironnemental des risques associés aux dommages causés par la faune. Élaboration de modèles initiaux visant à prédire les risques de dommages causés par la sauvagine.

Financement d'un projet d'effarouchement des oies pour les producteurs du Québec afin de réduire les risques de dommages causés aux cultures par le rassemblement d'oies.

### **Lutte intégrée**

Participation à l'initiative sur les pesticides du gouvernement fédéral par le truchement d'activités de recherche sur les effets des pesticides sur les espèces non visées, le développement de pesticides à risque réduit et les pesticides biologiques; soutien à l'égard de l'introduction de pesticides à usage limité.

### **Résultat visé : Programme d'évaluation des technologies environnementales pour l'agriculture (PETEA)**

Signature de 13 accords de contribution avec l'industrie et des associations de producteurs en vue d'évaluer la performance environnementale et économique des technologies novatrices pour les aliments pour animaux, le traitement du fumier et des déchets, les nutriments cultureux, la lutte dirigée et l'énergie renouvelable.

Projets :

- 13 projets régionaux à la ferme en vue d'évaluer les technologies novatrices (de plus, sélection et approbation de six projets supplémentaires);
- cinq usines pilotes de digestion anaérobie et de gazéification du fumier et de la biomasse;
- détermination quantitative de la performance environnementale de dix projets technologiques.

## TRAVAUX PLANIFIÉS

Améliorer l'accès aux données sur la fréquence d'observation des espèces.

Possibilité d'accroître la portée du SCIB.

Enrichir la collection des Ressources phytogénétiques du Canada de manière à inclure les plantes indigènes du Canada.

En collaboration avec l'Université de la Saskatchewan, poursuivre le Programme canadien des ressources génétiques animales.

Par le biais du PNARSA, élaborer l'indicateur de biodiversité d'AAC sur les risques de dommages causés aux cultures et au bétail par la faune et le reporter à 2008.

Mener des activités d'effarouchement des oiseaux dans dix régions du Québec.

Continuer à établir des programmes visant à améliorer l'accès aux pesticides à usage limité et à risque réduit pour l'agriculture.

Terminer 13 projets établis. Établir un modèle d'analyse du cycle de vie pour au moins cinq de ces projets.

RÉALISATIONS	TRAVAUX PLANIFIÉS
<b>Résultat visé : Service national d'information sur les terres et les eaux</b>	
<p>Obtention de l'approbation définitive du Conseil du Trésor pour le projet, en mai 2005.</p> <p>Création d'un site Web et lancement public de la Phase 1 au printemps 2006, prestation du service comme un guichet unique au sein des bases de données et des applications géographiques d'AAC.</p>	<p>Lancer les trois prochaines phases du Service national d'information sur les terres et les eaux (une série de quatre phases s'échelonnant sur quatre ans). Chaque phase offre de meilleurs niveaux de service et des avantages tangibles pour les utilisateurs :</p> <p>Phase 1 : Guichet unique;</p> <p>Phase 2 : Environnement géospatial;</p> <p>Phase 3 : Source nationale d'information géospatiale agroenvironnementale;</p> <p>Phase 4 : Intégration de l'information des collaborateurs.</p>
<b>Résultat visé : Programme de planification environnementale à la ferme (PPEF)</b>	
<p>Réalisation de la première série d'analyses dans la plupart des provinces et des territoires, représentant 91,5 p. 100 des terres agricoles au Canada, afin d'aider à déterminer les domaines et les questions prioritaires.</p> <p>Mise en oeuvre de programmes de planification environnementale à la ferme dans toutes les provinces et un territoire. AAC fournit un soutien approprié, comme une aide technique et une aide relative à la gestion de programme. Plus de 43 000 producteurs ont participé au programme de planification environnementale à la ferme du CSA et 29 000 producteurs ont élaboré un plan révisé de la ferme.</p>	<p>Mettre à jour les analyses agroenvironnementales des provinces sur une base régulière au moyen des meilleurs renseignements disponibles, y compris des données sur le rendement du Programme de planification environnementale à la ferme et du PNGA.</p> <p>Continuer à élaborer et mettre en oeuvre des PEF, et à communiquer des renseignements plus efficaces aux producteurs, y compris élaborer des outils et produire des données en vue d'appuyer le processus d'évaluation (par ex., bloc-notes électroniques, modèles d'analyse).</p> <p>Promouvoir l'utilisation de plans agroenvironnementaux équivalents pour les initiatives de groupe et celles relatives aux bassins hydrographiques.</p>
<b>Résultat visé : Pratiques de gestion bénéfiques (PGB)</b>	
<p>Appui, dans le cadre du PNGA, de 3 491 projets visant à établir des PGB à la ferme (à l'exception des zones critiques et des PGB à l'échelle des brise-vent).</p> <p>Fourniture de renseignements et de connaissances techniques en vue d'appuyer le PNGA (par ex., aider à décrire les PGB, à rédiger des fiches de renseignements et à concevoir des projets).</p> <p>Démonstration de PGB, journées champêtres et autres activités de transfert de technologie.</p>	<p>Poursuivre les activités de recherche sur les PGB établies et les mettre à l'essai. Promouvoir ces pratiques au moyen de la recherche, du transfert de technologie et de mesures incitatives.</p>

RÉALISATIONS	TRAVAUX PLANIFIÉS
<p>Évaluation des PGB à l'échelle des bassins hydrographiques (EPBH) – Évaluation des effets environnementaux et économiques de plusieurs PGB en agriculture sur la qualité de l'eau à sept micro-bassins hydrographiques sélectionnés par région à l'échelle du Canada. L'EPBH s'échelonna de 2004 à 2008 et est principalement financée par le volet « Aide technique » du Programme de couverture végétale du Canada.</p>	<p>Poursuivre l'EPBH – Évaluation des effets environnementaux et économiques de PGB sélectionnées en agriculture sur la qualité de l'eau à sept bassins hydrographiques à l'échelle du Canada.</p>
<p><b>Résultat visé : Programme de couverture végétale du Canada</b></p>	
<p>Approbation relative à la conversion de plus de 592 000 acres de terres agricoles vulnérables en couverture végétale vivace. Achèvement de 1 834 projets visant à conserver des zones critiques et à planter des brise-vent. Financement et achèvement de 17 projets visant à fournir aux producteurs et aux partenaires des connaissances sur les parcours naturels, les zones riveraines et les brise-vent.</p>	<p>Continuer à soutenir la conservation des paysages agricoles vulnérables.</p>
<p><b>Résultat visé : Programme national d'approvisionnement en eau (PNAE) et Programme d'aménagement hydraulique rural</b></p>	
<p>Mise en oeuvre de 3 807 projets d'ouvrages hydrauliques et réalisation de 164 études stratégiques à ce jour.</p> <p>Jusqu'à maintenant, signature d'accords de contribution avec neuf provinces (toutes les provinces sauf Terre-Neuve-et-Labrador) et le Yukon.</p> <p>Financement accordé à 5 692 producteurs pour des ouvrages hydrauliques en 2005–2006.</p> <p>Communication de renseignements techniques aux producteurs sous la forme de publications, de rapports de recherche, d'ateliers, de journées champêtres et de consultations privées.</p>	<p>Poursuivre la prestation du PNAE. Étant donné que le programme est désormais en place à l'échelle du pays, on s'attend à une augmentation du nombre de demandes.</p> <p>Continuer à mettre l'accent sur les sciences appliquées afin de favoriser une utilisation durable de l'eau, la planification et la gestion des ressources hydriques, la conservation de l'eau et la protection de la qualité de l'eau.</p> <p>Réaliser des travaux prioritaires sur l'irrigation en raison des liens avec la gestion du risque et le changement climatique.</p> <p>Continuer à exploiter et à entretenir le barrage Junction (dans le Sud-Est de la Saskatchewan), et à améliorer les grands projets d'immobilisations pour une gestion sûre et efficace des ressources hydriques.</p>
<p><b>Résultat visé : Projets hydrauliques particuliers</b></p>	
<p>Mise en oeuvre de 27 projet de perfectionnement des connaissances, y compris 18 projets sur la qualité de l'eau.</p>	<p>Continuer, avec ses partenaires, à mettre l'accent sur les sciences appliquées afin de favoriser l'utilisation durable, la conservation et la protection de la qualité de l'eau. Mettre l'accent sur les initiatives qui donnent des résultats au niveau des paysages agricoles. Utiliser les programmes du CSA pour renforcer ces efforts. Continuer à mettre l'accent sur l'irrigation en fonction de la gestion du risque et du changement climatique.</p>

RÉALISATIONS	TRAVAUX PLANIFIÉS
<p>Entretien continu et mises à niveau importantes du barrage Duncairn dans le but d'assurer des approvisionnements en eau sûrs pour les municipalités et pour l'irrigation dans le Sud-Ouest de la Saskatchewan.</p>	<p>Continuer à exploiter et à entretenir le barrage Junction (Saskatchewan), et à améliorer les grands projets d'immobilisations dans le but d'assurer la sécurité et la gestion efficace des ressources hydriques.</p>
<p><b>Résultat visé : Programme des brise-vent des Prairies</b></p>	
<p>21 projets de recherche axés sur les systèmes d'agroforesterie dans les régions agricoles du Canada.</p> <p>Résultats : 4,1 millions de plants expédiés à 14 930 clients; 29 557 hectares de terres cultivées protégées par des brise-vent; habitats fauniques améliorés sur 303 hectares; cultures profitant de brise-vent établis au cours de la période; 5,33 millions de tonnes de terres végétales conservées.</p>	<p>Continuer à promouvoir des pratiques agroforestières bénéfiques pour les paysages canadiens.</p>
<p><b>Résultat visé : Plan d'action 2000 du gouvernement du Canada sur le changement climatique (PA2000) – Programme de mise en valeur des brise-vent (PMVBV)</b></p>	
<p>Développement de technologies et de modèles visant à mesurer et vérifier les émissions de GES des agroécosystèmes dans le cadre de différentes pratiques de gestion, et création subséquente d'une liste de 28 PGB prometteuses pour réduire les émissions de GES des agroécosystèmes.</p> <p>Création d'un calculateur informatique et convivial d'émissions de GES (GHGFarm), qui peut évaluer les émissions de GES des exploitations agricoles à l'échelle du Canada dans le cadre de différentes pratiques de gestion. On peut désormais télécharger gratuitement ce programme en ligne.</p> <p>Échange d'information avec les producteurs et le public par le biais de plus de 2 800 démonstrations et séances de formation qui ont attiré plus de 125 000 participants; diffusion de 1 260 communiqués; et participation aux activités publiques parallèles à la Conférence des Nations Unies de 2005 sur les changements climatiques.</p> <p>PMVBV :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 365 projets de plantation terminés avec 647 315 plants expédiés; 660 projets de plantation additionnels approuvés pour 2006;</li> <li>• 50 p. 100 des sites du PMVBV évalués et rapports établis sur la réussite des projets de plantation;</li> <li>• la séquestration du carbone prévue est de 0,01 MT de CO<sup>2</sup> par année en 2010.</li> </ul>	<p>Améliorer les connaissances associées aux pratiques des agroécosystèmes par le biais de la recherche et de mises à l'essai, et fournir ces renseignements aux clients de diverses façons.</p> <p>Surveiller davantage les émissions de GES et continuer à élaborer des modèles fondés sur le processus permettant d'évaluer les émissions de GES et favorisant les protocoles d'échange de crédits.</p> <p>Enrichir le programme GHGFarm de manière à inclure de nouvelles pratiques agricoles novatrices (par ex., la production de biocarburants) et un volet économique.</p>

## Salubrité et qualité des aliments

**Priorité du Ministère : Réduire les risques d'origine alimentaire et leur incidence sur la santé humaine, rehausser la confiance des consommateurs et accroître la capacité du secteur de répondre aux exigences du marché à l'égard des produits alimentaires ou de dépasser ces exigences.**

Les travaux dans le cadre de ce volet du CSA ont été modifiés au cours de la période couverte par la SDD III. Au départ, le Système national intégré pour l'assurance de la qualité et de la salubrité des produits agroalimentaires a été conçu comme un outil permettant de réaliser l'objectif d'AAC qui consiste à favoriser un système alimentaire novateur dans le but d'assurer un approvisionnement alimentaire sain et nutritif. Le système devait d'abord mettre l'accent sur la salubrité des aliments, la qualité des aliments et la traçabilité. Les programmes de salubrité des aliments et l'élaboration d'un système de traçabilité répondaient aux priorités et aux besoins immédiats, alors que les activités portant sur la qualité des aliments permettaient de répondre à l'intérêt de plus en plus marqué des consommateurs à l'égard de la qualité et de la valeur nutritive des aliments.

À la suite de recherches et de discussions plus poussées, ainsi que d'un intérêt marqué à l'égard des liens entre l'agriculture et la santé, il est devenu évident qu'un cadre stratégique était nécessaire pour coordonner ces trois intérêts et

assurer leur cohérence. Nous avons donc commencé à travailler au Cadre national de la politique alimentaire (CNPA) comme mécanisme de gouvernance qui permettra de mieux coordonner et de fixer les priorités en matière d'élaboration des politiques et de prise de décisions relatives au système alimentaire canadien. Ce cadre créera un environnement plus prévisible et propice à la planification et à l'élaboration de politiques, permettant ainsi aux gouvernements et à l'industrie de prévoir les problèmes et les risques, et de canaliser les ressources et les investissements dans les domaines qui en ont besoin.

La santé et le bien-être des animaux, de même que leurs liens étroits avec un système national de traçabilité des animaux d'élevage (faisant partie d'un système national de traçabilité pour le secteur agroalimentaire), sont devenus d'autres éléments du CNPA. La salubrité des aliments n'est donc plus considérée comme un volet distinct, mais plutôt comme faisant partie intégrante de chacun des volets.

### RÉALISATIONS

### TRAVAUX PLANIFIÉS

#### **Système national intégré pour l'assurance de la qualité et de la salubrité des produits agroalimentaires**

**Résultat visé : Élaboration et mise en oeuvre, par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, d'un cadre décisionnel pour résoudre les problèmes de salubrité alimentaire au Canada**

Création de groupes de travail composés de représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, de l'industrie et d'autres intervenants afin de faciliter la prise de décisions en matière de traçabilité et de qualité des aliments. Établissement d'un groupe de travail chargé de définir la portée de la politique sur la santé et le bien-être des animaux et d'élaborer une stratégie de participation.

Accroître les activités afin d'élaborer une stratégie agricole, alimentaire et sanitaire intégrée.

La prochaine politique agricole mettra l'accent sur ces liens. La prochaine série de consultations permettra notamment d'examiner les initiatives et les investissements futurs qui seront appuyés dans le cadre de la nouvelle politique.



## RÉALISATIONS

## TRAVAUX PLANIFIÉS

**Résultat visé : Créer un cadre stratégique fédéral-provincial-territorial pour assurer la qualité et la salubrité des aliments au Canada**

L'élaboration du Cadre national de la politique alimentaire est à l'étape de l'analyse. Le Cadre comprend les volets suivants :

- Politique nationale sur la santé et le bien-être des animaux;
- Système national de traçabilité des animaux d'élevage;
- Politique nationale sur la qualité des aliments.

L'élaboration du Cadre national de la politique alimentaire est à l'étape de l'analyse. Le Cadre comprend les volets suivants :

- Élaboration de systèmes, volet lancé en décembre 2003, comprenant :
  - les projets de salubrité des aliments à la ferme administrés par la Fédération canadienne de l'agriculture;
  - les projets de salubrité des aliments en aval de la ferme et projets multi-associations administrés par AAC;
- Mise en place de systèmes à la ferme, volet lancé en avril 2004;
- Initiative de salubrité des aliments, avec des accords collatéraux en place depuis décembre 2005 avec l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Ontario et la Nouvelle-Écosse.

**Élaboration des politiques**

Continuer à faire preuve de leadership dans l'élaboration de politiques alimentaires intégrées et coordonnées, et de mécanismes de prise de décisions, ainsi que dans la mise en oeuvre d'outils permettant d'assurer l'utilisation de pratiques durables à l'échelle de la chaîne alimentaire.

Continuer à faire preuve de leadership en élaborant des principes et des critères menant à une politique nationale sur la qualité des aliments et en aidant les décideurs à traiter les questions de qualité des aliments.

Continuer à examiner le cadre législatif et réglementaire actuel régissant la santé et le bien-être des animaux au Canada; les options visant à améliorer la détection des maladies animales et la capacité d'intervention; les besoins en renseignements qui appuient une politique nationale et l'intégration des saines pratiques de gestion du risque de l'industrie dans le processus d'élevage d'animaux destinés à l'alimentation humaine.

**Programme canadien de salubrité et de qualité des aliments**

Continuer à améliorer et à renforcer tous les volets du programme.

Discuter et travailler afin de créer un Système national de traçabilité pour le secteur agroalimentaire, en commençant par le bétail et la volaille.

**Résultat visé : Mettre sur pied des mesures incitatives visant à encourager l'ajout de composantes stratégiques particulières à la stratégie nationale en matière de qualité et de salubrité des aliments, en collaboration avec l'industrie**

En date du 31 mars 2006, approbation de 70 projets – 68 dans le cadre du volet Élaboration de systèmes et deux dans le cadre du volet Mise en place de systèmes à la ferme. Ces projets mettent surtout l'accent sur la salubrité des aliments.

Les 19 associations à la ferme admissibles à une aide financière ont élaboré des systèmes; dix associations nationales sur 40 sont admissibles à une aide financière dans le secteur en aval de la ferme ont élaboré des systèmes.

Continuer à collaborer avec l'industrie (surtout les organisations en aval de la ferme) en vue d'encourager la participation au Programme canadien de salubrité et de qualité des aliments.

Mettre en oeuvre les modifications du programme approuvées en avril 2006 dans le but d'améliorer la souplesse du programme et l'accès au financement.

Conclure de nouveaux accords collatéraux avec davantage de provinces et modifier les accords existants de manière à élargir la portée des

## RÉALISATIONS

Activités menées par quatre des cinq provinces dans le but d'élaborer et de mettre en oeuvre leur système HACCP et des programmes de sensibilisation dans le cadre d'accords collatéraux.

## TRAVAUX PLANIFIÉS

activités qui peuvent être accomplies par les provinces dans le cadre des accords.

Les groupes de travail évalueront la faisabilité et formuleront des recommandations relatives à la mise en oeuvre de divers mécanismes favorisant les activités relatives à la traçabilité et à la qualité des aliments. Le groupe de travail sur la santé des animaux élaborera un plan et commencera à collaborer avec les principaux partenaires et intervenants.

### **Technologies et processus novateurs qui contribuent à la fabrication de produits alimentaires plus sains et de qualité supérieure**

***Résultat visé : Mettre sur pied et concevoir avec l'industrie des méthodes de détection, d'identification et de caractérisation pour atténuer les risques liés à la salubrité des aliments à la ferme et à l'échelle du processus de production des aliments***

Création d'un groupe de travail sur la traçabilité composé des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture. Réalisation de progrès dans l'élaboration de la structure décisionnelle du Système national de traçabilité pour le secteur agroalimentaire, en commençant par un Système national de traçabilité des animaux d'élevage.

Projets de recherche sur le sort des contaminants au cours de la production, de la transformation et de la distribution des aliments.

Recherche afin d'élaborer et d'évaluer des stratégies de prévention et de correction.

Recherche visant à élaborer et à valider des procédés alimentaires sûrs.

Collaboration avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et Santé Canada afin d'élaborer la première méthode officielle de détection des virus d'origine alimentaire, maintenant acceptée dans le Compendium de méthodes d'analyse de Santé Canada.

Résultats de recherche, y compris l'utilisation d'huiles essentielles et d'extraits d'herbes comme substituts aux antibiotiques pour animaux.

D'ici 2008, mettre en oeuvre à tous les niveaux le Système national de traçabilité des animaux d'élevage pour le bétail et la volaille.

Terminer deux des trois principaux volets du Système national de traçabilité pour le secteur agroalimentaire – identification des animaux et identification des installations. Mettre en oeuvre des projets pilotes en vue de comprendre les exigences relatives aux déplacements des animaux.

Poursuivre les activités de recherche afin d'améliorer la détection, la caractérisation et la maîtrise des risques biologiques et chimiques d'origine alimentaire dans la production, la transformation, l'entreposage et la distribution des aliments.

RÉALISATIONS	TRAVAUX PLANIFIÉS
<b>Résultat visé : Connaissances et stratégies visant à améliorer la qualité des aliments pour répondre aux attentes des consommateurs</b>	
<p>Création d'un groupe de travail sur la qualité des aliments, composé de représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, de l'industrie et d'autres intervenants afin de faciliter la prise de décisions.</p> <p>Résultats de recherche, y compris le développement de formulations laitières pour traiter les allergies alimentaires, d'indicateurs de la qualité pour les nouvelles variétés de blé de force blanc vitreux du Canada et de méthodes de conservation des fruits et légumes frais.</p>	<p>Le groupe de travail sur la qualité des aliments évaluera la faisabilité et formulera des recommandations relatives à la mise en oeuvre de divers mécanismes favorisant les activités relatives à la qualité des aliments.</p> <p>Élaborer des stratégies afin de comprendre les besoins et les attentes des consommateurs à l'égard de la valeur nutritive et de la qualité sensorielle des aliments et d'y répondre.</p>
<b>Résultat visé : Connaissances visant à améliorer et conserver la valeur nutritive à l'échelle de la chaîne alimentaire</b>	
<p>Résultats de recherche, y compris un modèle in vitro du tube digestif humain afin de mieux comprendre les fonctionnalités des protéines et les changements apportés à celles-ci, et une méthode permettant d'optimiser la biodisponibilité des fibres alimentaires solubles dans l'avoine.</p>	<p>Élaborer des méthodes de transformation visant à enrichir la composition des aliments et à améliorer leurs propriétés fonctionnelles à l'échelle de la chaîne de valeur.</p>
<b>Résultat visé : Base de connaissances pour la création de nutraceutiques et d'aliments fonctionnels au Canada</b>	
<p>Résultats de recherche, y compris l'identification et la caractérisation des éléments bioactifs dans les aliments, l'amélioration et la conservation de leur bioactivité, et l'optimisation d'un mode d'ingestion efficace au moyen d'approches de recherche intégrées.</p>	<p>Optimiser la stratégie d'extraction et de transformation des éléments bioactifs et améliorer leur biodisponibilité afin d'obtenir des bénéfices pour la santé.</p> <p>Recueillir les commentaires de l'industrie et des utilisateurs finaux en vue d'élaborer des suppléments alimentaires et d'autres produits chimiques bénéfiques pour la santé (nutraceutiques, antioxydants, probiotiques).</p>
<b>Résultat visé : Nouvelles technologies de transformation afin d'améliorer l'efficacité de la production et d'offrir aux consommateurs des aliments sains, nutritifs et de qualité</b>	
<p>Développement d'indicateurs d'efficacité pour l'industrie canadienne des aliments et des boissons. Conception et mise à l'échelle d'un dispositif de déshydratation osmotique continue pour les petits fruits. Transfert de technologie d'une chaîne de séchage de bleuets.</p>	<p>Améliorer la conception et la surveillance des processus de production, de transformation et de distribution d'aliments sains, y compris les systèmes d'assurance de la salubrité des aliments à la ferme et en aval de la ferme fondés sur le modèle HACCP et la validation du processus de salubrité. Élaborer des outils de modélisation afin de valider le processus de salubrité.</p>

RÉALISATIONS	TRAVAUX PLANIFIÉS
<p><b>Résultat visé : Élaborer et mettre en oeuvre un plan élaboré par les scientifiques d'AAC afin de s'assurer que les connaissances, les outils et les technologies sont présentés en temps opportun à l'industrie</b></p>	
<p>Transfert des connaissances et des technologies par le biais de publications évaluées par les pairs, de rapports de l'industrie, de rencontres de l'industrie et d'ateliers [Conseil des viandes du Canada (CVC), Conseil canadien des volailles (CCV)].</p>	<p>Le Bureau de la propriété intellectuelle et de la commercialisation (BPIC) examine les procédures visant à transférer les outils ou la technologie à l'industrie et proposera des solutions de rechange plus efficaces et opportunes.</p>
<p><b>Conserver et gagner la confiance des consommateurs à l'égard de la salubrité et de la qualité des aliments au Canada</b></p>	
<p><b>Résultat visé : Élaborer et mettre en oeuvre une stratégie de communication sur les progrès des gouvernements et de l'industrie afin de gagner la confiance des consommateurs canadiens et des acheteurs étrangers à l'égard de la salubrité et de la qualité des produits agricoles et agroalimentaires fabriqués au Canada</b></p>	
<p>Collaboration, avec les partenaires, afin d'élaborer une stratégie agricole, alimentaire et sanitaire intégrée qui met l'accent sur la réalisation des objectifs agricoles et sanitaires, tout en permettant à l'industrie de répondre à l'évolution de la demande des consommateurs à l'échelle internationale qui réclament des aliments plus sains. Ce cadre stratégique entraînera l'élaboration de stratégies nationales et internationales qui gagneront la confiance des consommateurs canadiens et étrangers.</p> <p>Réflexion sur les expériences récentes en matière de salubrité des aliments et intégration des leçons retenues, à mesure que le Ministère élaborera des approches stratégiques et créera des partenariats avec des intervenants du système alimentaire.</p>	<p>Accroître les activités afin d'élaborer une stratégie agricole, alimentaire et sanitaire intégrée.</p> <p>Continuer à établir des rapports en fonction des indicateurs de rendement en vue de communiquer les progrès réalisés par les gouvernements et l'industrie.</p>

## Renouveau

**Priorité du Ministère : Doter le secteur de nouvelles compétences en affaires et en gestion, de bioproduits, de systèmes de production fondés sur la connaissance et de stratégies pour saisir les occasions et gérer le changement.**

RÉALISATIONS	TRAVAUX PLANIFIÉS
<p><b>Sensibilisation accrue</b></p>	
<p><b>Résultat visé : Mieux faire connaître les programmes de renouveau (site Web sur le renouveau)</b></p>	
<p>Établissement d'un site Web sur le renouveau comportant de l'information sur les programmes de base et autres services fédéraux, provinciaux et territoriaux en agriculture.</p>	<p>Améliorer le site Web sur le renouveau pour en améliorer l'information et la facilité d'utilisation.</p>

RÉALISATIONS	TRAVAUX PLANIFIÉS
<p>Réunions trimestrielles du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur le renouveau pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• préparer des plans de communication;</li> <li>• cerner les lacunes dans les programmes; revoir et rajuster la conception des programmes;</li> <li>• établir une démarche pour saisir les occasions (partage de l'information);</li> <li>• profiter des compétences de Ressources humaines et Développement social (RHDS), de Financement agricole Canada, des provinces et territoires, des collèges communautaires, du Conseil canadien de gestion d'entreprise agricole (CCGEA) et des associations de l'industrie.</li> </ul> <p>Transmission large de l'information sur les programmes à l'industrie des services financiers.</p>	<p>Continuer la tenue régulière de réunions du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur le renouveau en s'attachant aux priorités suivantes pour le reste de la période de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• application des plans de communication,</li> <li>• mesure de la performance,</li> </ul> <p>Examiner les possibilités de diffusion conjointe de l'information sur les programmes relatifs au renouveau et à l'environnement.</p>
<b>Résultat visé : Mieux faire connaître les services consultatifs dans le secteur privé (SCEAC)</b>	
<p>Mise en œuvre des Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes (SCEAC) et de Planification et évaluation pour les entreprises à valeur ajoutée (PEEVA) afin d'aider les agriculteurs à avoir accès aux consultants du secteur privé et ainsi faire évaluer leurs finances et leur plan d'expansion, de diversification, de valeur ajoutée, de gestion des risques, de commercialisation, des ressources humaines ou de succession.</p>	<p>Diffuser des témoignages de producteurs qui ont utilisé les services consultatifs.</p>
<b>Résultat visé : Améliorer l'accès à l'information sur les meilleures pratiques, aux réseaux et au mentorat afin de changer les attitudes et les comportements au sujet des conseils et de la planification d'entreprise (site Web de référence, soutien du CCGEA pour les clubs de gestion)</b>	
<p>Grâce au site Web sur le renouveau, accès électronique à des renseignements de référence sur les finances et la production, aux instruments de gestion agricole, aux articles sur les meilleures pratiques de gestion ainsi qu'à l'information sur le mentorat et le réseautage.</p> <p>Analyse de l'information de base, extraite de l'Enquête nationale de 2004 sur le renouveau, au sujet des pratiques d'apprentissage et de gestion des entreprises agricoles.</p> <p>Financement des associations de l'industrie pour la dissémination de l'information (Conseil canadien de gestion d'entreprise agricole [CCGEA], Association canadienne de sécurité agricole) et les activités relatives aux jeunes agriculteurs (Conseil canadien des 4-H, Table pancanadienne de la relève agricole, Jeunes agriculteurs d'élite du Canada).</p>	<p>Poursuivre l'analyse portant sur les exploitations agricoles en tête de peloton et diffusion des résultats dans le secteur.</p> <p>Analyser les attitudes des agriculteurs envers les programmes axés sur les priorités du Renouveau et l'utilisation par les agriculteurs de compétences non agricoles, de l'apprentissage continu et des pratiques bénéfiques de gestion pour soutenir la planification des programmes à venir, en particulier dans le contexte de la prochaine politique agricole. Cette analyse tirera profit des enquêtes nationales sur le renouveau (2004, 2007), des enquêtes sur les finances agricoles, d'une enquête d'évaluation des répercussions sur la clientèle et des groupes de discussion informels.</p>

RÉALISATIONS	TRAVAUX PLANIFIÉS
<p>Le CCGEA fournit, sur son site Web, un guide d'une trentaine de pages sur les étapes à suivre pour créer un club de gestion.</p> <p>Aide pour des projets propres à certaines provinces :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Alberta : information sur la gestion,</li> <li>• Manitoba : éducation sur la gestion des risques,</li> <li>• Ontario : information sur la gestion,</li> <li>• Québec : conseillers dans le domaine des entreprises agricoles.</li> </ul>	<p>Appuyer les nouvelles initiatives provinciales en Alberta et au Manitoba.</p>
<b>Analyse comparative</b>	
<b>Résultat visé : Rendre disponible de l'information – de référence, sur la gestion et la commercialisation – pour aider les agriculteurs à améliorer leur rentabilité [site Web de référence].</b>	
<p>Préparation d'un CD de référence et établissement d'un site Web qui permet aux producteurs de comparer la performance financière de leur exploitation agricole à celle d'autres fermes de taille similaire et de spécialisation comparable.  <a href="http://www.agr.gc.ca/ren/BenchmarkApp/apps_e.cfm">http://www.agr.gc.ca/ren/BenchmarkApp/apps_e.cfm</a></p>	<p>Mettre à jour le CD de référence et le site Web pour inclure cinq années de données historiques comparatives.</p>
<b>Services-conseils aux exploitations agricoles</b>	
<b>Résultat visé : Augmenter et améliorer l'accès aux services de gestion et de consultation publics et privés fournissant de l'information sur les affaires et la succession, au moyen d'experts-conseils à contrat ou de conseillers du secteur public ou de n'importe quelle combinaison des deux, pour la prestation des services (SCEAC)</b>	
<p>Mise en œuvre de services-conseils (SCEAC; Planification et évaluation pour les entreprises à valeur ajoutée [PEEVA]), fournissant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des évaluations financières des exploitations agricoles, des plans d'action et un suivi,</li> <li>• des évaluations de faisabilité,</li> <li>• des plans d'activités pour l'expansion, la diversification et la valeur ajoutée,</li> <li>• des plans de relève.</li> </ul> <p>Préparation et réalisation d'enquêtes de rétroaction (satisfaction et rapport qualité-prix).</p> <p>Élaboration d'une stratégie d'évaluation.</p> <p>Administration du Service de médiation en matière d'endettement agricole (SMMEA).</p>	<p>Poursuivre l'exécution et la mise au point des programmes de base pour l'évaluation financière, l'évaluation de faisabilité et la planification d'entreprise.</p> <p>Enquête de 2007 sur les répercussions sur la clientèle.</p> <p>Enquête de 2007 sur le renouveau.</p> <p>Évaluation provisoire de 2007.</p> <p>Poursuivre la prestation des services de médiation.</p>

RÉALISATIONS	TRAVAUX PLANIFIÉS
<b>Résultat visé : Préparer des options pour réagir aux situations où des agriculteurs pourraient, sinon, ne pas se qualifier pour, ou être adéquatement couverts par, les programmes de gestion des risques (évaluations financières, plans d'action)</b>	
<p>Mise en œuvre de services financiers (SCEAC) aidant à l'évaluation des finances, la définition des options et la préparation de plans d'action.</p> <p>Prestation d'aide pour le perfectionnement et l'apprentissage destinée aux familles d'agriculteurs à faible revenu (Service canadien de développement des compétences en agriculture [SCDCA]).</p>	<p>Poursuivre la prestation et la mise au point des SCEAC et du SCDCA.</p>
<b>Résultat visé : Rendre disponible un service de suivi pour aider les agriculteurs à prendre des décisions sur leur avenir (service de suivi des SCEAC)</b>	
<p>Dans le cadre du volet Évaluation de l'exploitation agricole (EEA) des SCEAC, mise en œuvre d'un suivi par un consultant auprès du producteur pour discuter des progrès réalisés par rapport au plan élaboré et fournir d'autres conseils au besoin.</p>	<p>Poursuivre l'exécution et la mise au point du service de suivi du volet EEA des SCEAC.</p>
<b>Occasions mises à profit</b>	
<b>Résultat visé : Soutenir et développer des réseaux se rapportant à des progrès scientifiques de manière à créer de nouvelles occasions économiques pour les agriculteurs</b>	
<p>Grâce à une collaboration entre AAC et les provinces et les territoires, réalisation de partenariats dans l'industrie et d'études de faisabilité pour concrétiser les occasions commerciales créées par des avancées scientifiques.</p>	<p>Continuer d'explorer d'éventuelles possibilités pour de nouveaux programmes dans ce domaine.</p>
<b>Résultat visé : Promouvoir la recherche pour augmenter le transfert de technologie résultant d'avancées scientifiques et d'innovations</b>	
<p>Réalisation d'études sur le transfert de technologie, l'information relative aux marchés et les contraintes réglementaires</p>	<p>Continuer d'explorer d'éventuelles possibilités pour de nouveaux programmes dans ce domaine.</p>
<b>Résultat visé : Améliorer la diffusion de l'information se rapportant à la science et à l'innovation</b>	
<p>Appui au site Web du CCCGEA (farmcentre.com), qui comprend une partie sur la science et l'innovation ainsi que des articles hebdomadaires portant sur la saisie des occasions qu'offrent la science et l'innovation.</p>	<p>Continuer d'explorer d'éventuelles possibilités pour de nouveaux programmes dans ce domaine.</p>

## RÉALISATIONS

## TRAVAUX PLANIFIÉS

**Résultat visé : Établir ou développer davantage des programmes, comme PEEVA ou les services spécialisés des SCEAC, pour favoriser la progression de nouvelles occasions économiques jusqu'au stade de la faisabilité commerciale**

Mise en œuvre des Services spécialisés de planification d'entreprise (SSPE) des SCEAC pour faciliter la planification d'entreprise de diversification, et de PEEVA pour aider à la planification d'entreprises à valeur ajoutée.

Aide pour des initiatives provinciales :

- Alberta : évaluation de la faisabilité;
- Ontario : information sur la gestion;
- Québec : stratégies régionales.

Promouvoir et mettre au point les SSPE et PEEVA pour mieux les faire adopter par les agriculteurs.

Continuer d'explorer d'éventuelles possibilités pour de nouveaux programmes dans ce domaine.

### Compétences et perfectionnement

**Résultat visé : Favoriser les occasions d'apprentissage en gestion d'entreprise, en gestion de l'environnement, en salubrité des aliments et en qualité des aliments (site Web du CCGEA; Instruments d'évaluation des compétences)**

Amélioration du site Web du CCGEA par l'ajout d'information sur les occasions d'apprentissage et l'établissement d'entreprises agricoles (pour les agriculteurs débutants).

Accès, par le truchement des SCDCA, à une évaluation des compétences fournie par des spécialistes du perfectionnement professionnel.

Soutien d'initiatives provinciales pour l'acquisition de compétences en gestion des risques en Alberta, au Manitoba et en Ontario.

Continuer de développer la page Web du CCGEA sur la formation et l'acquisition de compétences, page comportant des liens vers des cours, des ateliers et autres occasions d'apprentissage.

**Résultat visé : Donner accès à des programmes de formation et d'aide à l'intention des agriculteurs qui, après avoir examiné des options non agricoles, choisissent de se perfectionner et d'appliquer leurs compétences à d'autres activités axées sur la carrière (PAEA)**

Mise en œuvre des SCDCA (que l'on proposait d'appeler à l'origine Programme d'aide aux entreprises agricoles [PAEA]). Exécuté par les provinces et Service Canada, ce programme donne accès à de la formation portant sur :

- les occasions qui s'offrent en agriculture et ailleurs,
- la gestion d'entreprises,
- les domaines prioritaires du CSA.

Préparation et mise en œuvre d'enquêtes de rétroaction (sur la satisfaction de la clientèle et le rapport qualité-prix).

Élaboration d'une stratégie d'évaluation.

Poursuivre l'exécution et la mise au point des SCDCA.

Enquête de 2007 sur les répercussions sur la clientèle.

Enquête de 2007 sur le renouveau.

Évaluation provisoire de 2007.



RÉALISATIONS	TRAVAUX PLANIFIÉS
<p><b>Résultat visé : Établir un processus conjoint public-privé pour faire le consensus sur le type de compétences qui sont nécessaires pour le développement futur du secteur agricole, là où un tel processus n'existe pas déjà (recommandation à DRH C sur un conseil sectoriel)</b></p>	
<p>Appui d'office à l'initiative de RHDS visant à créer un conseil sectoriel. Le 18 novembre 2005, des représentants de l'agriculture des diverses régions et des différents secteurs de production au Canada ont voté à l'unanimité pour la création d'un conseil sectoriel sur les ressources humaines en agriculture.</p> <p>Appui à la réalisation, par l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC), de cinq études sur les compétences et l'apprentissage.</p> <p>Préparation et réalisation de l'Enquête nationale de 2004 sur le renouveau au sujet des pratiques de gestion et d'apprentissage.</p> <p>Production d'un rapport sur la détermination des compétences.</p>	<p>Poursuivre le travail avec les associations de l'industrie, le CCGEA et RHDS pour la création d'un conseil sectoriel.</p> <p>En ce qui concerne le CCGEA, aider à l'établissement d'un consensus national sur les types de compétences dont les agriculteurs ont besoin pour le développement futur du secteur agroalimentaire.</p> <p>Préparer et réaliser l'Enquête nationale de 2007 sur le renouveau concernant les pratiques de gestion et d'apprentissage.</p>
<p align="center"><b>Accès au capital</b></p>	
<p><b>Résultat visé : Rendre plus accessibles et connus les services qui aident les agriculteurs à obtenir du financement pour les exploitations agricoles et d'autres entreprises agroalimentaires (SCEAC, PEEVA)</b></p>	
<p>Mise en œuvre de l'aide à la planification d'entreprise des SCEAC (SSPE) et de PEEVA pour faciliter l'accès au capital, assortie de services de suivi pour les agriculteurs débutants.</p> <p>Achèvement d'une étude de référence sur l'accès au capital.</p> <p>Participation à l'examen du programme d'application de la <i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative</i> (LPAACFC) pour inclure la possibilité de fournir des garanties d'emprunt aux agriculteurs débutants.</p>	<p>Mettre au point et faire connaître les SCEAC (SSPE) et PEEVA afin d'inciter plus d'agriculteurs à y adhérer.</p> <p>Continuer de participer à l'examen de ce programme.</p>
<p><b>Résultat visé : Encourager les investisseurs privés à embrasser les occasions qui s'offrent en agriculture et ailleurs en agrinégocce</b></p>	
<p>Collaboration avec les provinces et les territoires au travail qu'ils font pour préparer et disséminer de l'information sur les occasions d'investissement dans le secteur agricole.</p>	<p>Continuer de collaborer dans ce domaine.</p>

## Science et innovation

**Priorité du Ministère : Donner au secteur de nouveaux bioproduits, de nouveaux systèmes de production basés sur la connaissance et de nouvelles stratégies permettant de saisir les occasions et de gérer les changements.**

RÉALISATIONS	TRAVAUX PLANIFIÉS
<p><b>Résultats visés : La politique, les règlements et les processus doivent créer un environnement propice à l'innovation pour les divers intervenants.</b></p>	
<p>Mise en oeuvre du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) d'AAC (2003-2008)</p> <p>La stratégie de science et d'innovation a été présentée publiquement par le ministre Strahl le 30 mai 2006.</p>	<p>Arrêter et élaborer de nouveaux projets de science et d'innovation, tout particulièrement dans le contexte de la prochaine génération du CSA, afin d'accroître la capacité d'innover du secteur.</p>
<p><b>Résultat visé : Programme stratégique d'innovation</b></p>	
<p>Il y a eu harmonisation des efforts de recherche d'AAC avec les priorités du CSA et répartition de ces efforts dans les quatre domaines que sont Santé de l'environnement, Régimes de production durables, Bioproduits et bioprocédés et Salubrité et qualité des aliments.</p> <p>Mise sur pied d'un conseil consultatif des sciences dont le mandat est de conseiller le sous-ministre sur des questions d'ordre scientifique et les orientations d'intérêt stratégique en matière d'agriculture.</p> <p>Parachèvement à l'automne 2005 d'une vaste consultation en science et innovation auprès des collectivités, des producteurs, des transformateurs, des universitaires, des ministères et organismes fédéraux et d'autres intervenants.</p>	<p>La stratégie de science et d'innovation comporte sept objectifs stratégiques d'après lesquels la Direction générale de la recherche d'AAC organise son travail. Ces objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• maintenir la santé publique et améliorer le bien-être de la population par la nutrition, l'alimentation et des produits nouveaux;</li> <li>• accroître la qualité des aliments et la sécurité du système alimentaire;</li> <li>• accroître la sécurité et la protection de l'approvisionnement alimentaire;</li> <li>• augmenter les avantages économiques pour tous les intervenants;</li> <li>• accroître la performance environnementale du système agricole canadien;</li> <li>• renforcer la compréhension des bioressources canadiennes et de la protection de la conservation de la diversité génétique;</li> <li>• développer de nouvelles possibilités pour l'agriculture à partir des bioressources.</li> </ul> <p>Ces objectifs stratégiques se traduisent par le développement et la mise en oeuvre d'un plan d'activités de science et d'innovation.</p>
<p><b>Résultat visé : Formation, recrutement et rétention d'étudiants de troisième cycle, d'étudiants de post-doctorat et d'autres recrues</b></p>	
<p>Participation de scientifiques d'AAC à des conférences scientifiques (environ une par personne par année)</p> <p>Contribution de plusieurs boursiers de recherches post-doctorales et d'étudiants diplômés à la recherche d'AAC.</p>	<p>Cours et autres activités de formation afin d'assurer la compétence du personnel scientifique.</p>

RÉALISATIONS	TRAVAUX PLANIFIÉS
<p><b>Résultat visé : Divers accords, protocoles d'entente (PE), co-locations, co-parrainages, collaborations, comités internationaux, normes et programme de partage des frais pour l'investissement destinés aux groupements, associations et instituts des secteurs public et privé.</b></p>	
<p>Travail continu de développement d'une formule novatrice pour les mécanismes de financement de recherche concertée, permettant la souplesse et la latitude nécessaires au soutien d'initiatives à grande échelle nécessitant la contribution d'équipes de recherche intégrée multidisciplinaires, multi-gouvernementales et multi-organisationnelles.</p>	<p>Déploiement de la nouvelle stratégie de partenariat, notamment en ce qui a trait à la recherche concertée et à la commercialisation.</p>
<p><b>Résultat visé : La protection de la propriété intellectuelle (PI) (brevets, conception, processus ou systèmes) permet de faire bénéficier la communauté de l'innovation du Canada (par ex., les bureaux de transfert de technologie).</b></p>	
<p>Élaboration et mise en place de formules de services d'agent de brevets et de services d'administration de brevets. Cinq équipes d'affaire ont été formées pour le soutien des programmes de recherche d'AAC.</p> <p>Établissement d'une équipe de partenariat pour le soutien à l'identification, à la protection, à la gestion et au déploiement de droits de propriété intellectuelle découlant d'activités ministérielles, particulièrement celles ayant trait à la recherche scientifique interne menée à l'appui du secteur agroalimentaire du Canada</p>	<p>Évaluation du portefeuille de brevets d'AAC, y compris 150 technologies, et élaboration d'un plan d'action pour chaque brevet.</p> <p>Formation du personnel des sciences et de la technologie pour que le bureau nouvellement établi compte des agents de commercialisation.</p> <p>Dotation de postes prédominants.</p> <p>Établissement d'une stratégie de commercialisation / partenariat.</p>
<p><b>Résultat visé : Les publications et les revues (revues à comité de lecture, livres, chapitres, rapports d'enquête ou non publiés, comptes rendus), les présentations (présentations de conférence), et les symposiums (nationaux ou internationaux) permettent de partager les connaissances avec la communauté scientifique.</b></p>	
<p>Production annuelle de plusieurs milliers de publications et de communications scientifiques. En 2005-2006 : 2 381 publications scientifiques (865 dans des revues scientifiques à comité de lecture); 286 nouveaux brevets de produit; 1 729 communications orales et 795 affiches à des conférences scientifiques.</p>	<p>Poursuite de la recherche dans quatre programmes scientifiques nationaux (Santé de l'environnement, Régimes de production durable, Bioproduits et bioprocédés et Salubrité et qualité des aliments), au soutien de la nouvelle stratégie de science et d'innovation et du prochain plan d'activités.</p> <p>Transfert continu de résultats de recherche à la communauté scientifique et au secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire par le biais de publications et de revues (revues à comité de lecture, livres, chapitres, rapports d'enquête ou rapports non publiés, des comptes rendus), de présentations de</p>

RÉALISATIONS	TRAVAUX PLANIFIÉS
	conférence, et de symposiums nationaux et internationaux et produits issus du transfert de technologie.

## Gestion des risques de l'entreprise

**Priorité du Ministère : Améliorer la capacité des producteurs à gérer le risque et augmenter la viabilité et la rentabilité du secteur**

RÉALISATIONS	TRAVAUX PLANIFIÉS
<b>Résultat visé : Amélioration des outils dont disposent les producteurs pour gérer une entreprise à risque</b>	
Remplacement en 2003 des programmes précédents de gestion des risques de l'entreprise (GRE) par un nouveau programme basé sur les marges – le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) – afin de procurer aux producteurs la stabilisation du revenu et une couverture contre les catastrophes.	Poursuivre le travail visant à transformer le PCSRA de manière à améliorer les programmes de GRE destinés aux producteurs, en séparant, entre autres, la stabilisation du revenu de la protection contre les catastrophes.
<b>Résultat visé : Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) restructuré</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>PCSRA : stabilisation du revenu assortie d'un programme permanent et prévisible de protection contre les catastrophes</b></li> <li>• <b>PCSRA : procédure de demande simplifiée pour les agriculteurs</b></li> <li>• <b>Liens entre le PCSRA et l'Assurance-production (AP)</b></li> </ul>	
<p>Élaboration et mise en oeuvre du PCSRA, qui remplace le programme Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) [stabilisation du revenu] et le Programme canadien du revenu agricole (PCRA) [protection contre les catastrophes].</p> <p>Travail fait avec les provinces et l'industrie pour définir des options à soumettre à l'attention des ministres lors de la conférence annuelle fédérale-provinciale-territoriale en juin. Mise en application des changements pour l'année 2007.</p> <p>Réalisation de l'ajustement des primes de l'Assurance-production dans le cadre du PCSRA afin d'indemniser les producteurs qui reçoivent moins d'aide parce qu'ils adhèrent aux deux programmes. Prise en compte dans les marges négatives des indemnités</p>	<p>Pour ce qui est des agents fédéraux, provinciaux et territoriaux, travailler avec l'industrie sur des options visant à transformer le PCSRA de même que sur de nouveaux programmes distincts de protection contre les catastrophes.</p> <p>Appliquer des mesures visant à remplir les engagements du budget de 2006 (c.-à-d. évaluation des stocks et meilleure couverture des marges négatives) sur l'efficacité des programmes actuels. Dans la foulée de l'entente conclue par les ministres en juin 2006, faire finaliser par les agents fédéraux, provinciaux et territoriaux la nouvelle structure des programmes en vue de son application pour 2007. Faire approuver par le Cabinet les programmes restructurés de stabilisation du revenu et les nouveaux programmes anti-catastrophes pour répondre sans délai aux situations de crise.</p>

RÉALISATIONS	TRAVAUX PLANIFIÉS
<p>présumées d'Assurance- production pour bien faire en sorte que le PCSRA ne couvre pas les pertes assurables par celle-ci.</p>	
<p><b>Résultat visé : Assurance-production</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Couverture plus étendue</b></li> <li>• <b>Choix élargi de programmes</b></li> </ul>	
<p>Accroissement de la protection offerte par l'Assurance-production (plus grand nombre de produits couverts, choix élargi de programmes et exécution plus efficace des programmes).</p>	<p>Poursuivre l'analyse en vue de quantifier les principales pertes économiques et définir la protection fournie par l'Assurance- production pour les maladies dans les secteurs du porc et de la volaille.</p>
<p><b>Résultat visé : Partenariat avec le secteur privé pour la gestion des risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Assurance contre les pertes d'exploitation</b></li> <li>• <b>Fonds accordés à des groupes sectoriels ou d'agriculteurs pour préparer une analyse de cas portant sur des catégories d'assurance bien précises par des assureurs potentiels</b></li> </ul>	
<p>Élaboration et mise en œuvre du programme Partenariat avec le secteur privé pour la gestion des risques (PSPGR), qui apporte une aide financière et technique à des groupes sectoriels ou d'agriculteurs pour la préparation d'une analyse de cas visant l'obtention de nouveaux instruments de gestion des risques financiers dans le secteur privé.</p>	<p>Continuer de surveiller les progrès accomplis en ce qui concerne les projets existants.</p> <p>Maximiser le degré d'efficacité des programmes et des projets en harmonisant les activités qui y sont prévues.</p> <p>Déterminer de nouvelles alliances stratégiques entre les projets, les organisations de producteurs et les représentants de l'industrie canadienne et internationale des services financiers pour la conception, la mise au point et l'application de nouveaux instruments de gestion des risques.</p> <p>Préparer des options pour que le programme se poursuive au-delà de mars 2008.</p>
<p><b>Résultat visé : Avances de fonds restructurés</b></p>	
<p>Retard de la fusion du Programme de paiements anticipés (PPA) et du Programme d'avances printanières (PAP) à cause de l'enlisement des modifications législatives prévues à la <i>Loi sur les programmes de commerce agricole</i> (LPCA). (Voir aussi Résultat visé « Réaligner le PAP et la LPCA sur les objectifs du Cadre stratégique pour l'agriculture [CSA] ».)</p> <p>Le 18 mai 2006, annonce ministérielle du nouveau Programme d'avances printanières bonifié (PAPB) pour préparer l'application du projet de loi C-15. Autorisation du financement</p>	<p>Achever l'application du PAPB assortie de la mise en place de mécanismes d'exécution à l'intention des producteurs.</p> <p>Modifier le <i>Règlement sur les programmes de commercialisation agricole</i> à la lumière de la nouvelle LPCA.</p> <p>Mettre en oeuvre un nouveau Programme de paiements anticipés (PPA) conforme à la nouvelle LPCA.</p> <p>Adapter les modules du système en ligne d'exécution des programmes PPA/PAP au PAPB et au nouveau PPA.</p>

RÉALISATIONS	TRAVAUX PLANIFIÉS
<p>le 26 mai 2006. La mise en œuvre du programme est en cours.</p> <p>Le 1<sup>er</sup> mars 2006, mise en place du système en ligne d'exécution des programmes PPA/PAP en prévision de l'application du PAPB en 2006.</p>	
<b>Résultat visé : Programme d'investissements</b>	
<p>Exclusion par des points prioritaires du PCSRA.</p>	<p>Aucun travail planifié.</p>
<b>Résultat visé : Restructuration du programme appliquant la LPAACFC</b>	
<p>Achèvement d'une évaluation de la <i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative</i> (LPAACFC) en octobre 2004, à la suite de quoi le programme a été suspendu, puis aboli.</p> <p>Prolongation ultérieure du programme jusqu'en mars 2006 devant des préoccupations des parties intéressées, rétablissement en mars 2006 et prolongation proposée jusqu'en mars 2007.</p> <p>Poursuite des consultations avec les institutions prêteuses et d'autres parties intéressées pour bien s'assurer de répondre aux besoins en capitaux des agriculteurs débutants et des coopératives agricoles ainsi qu'à ceux qui se posent dans le cas des cessions intergénérationnelles d'exploitations agricoles.</p>	<p>Poursuivre les consultations et l'analyse en vue de proposer des options visant à remédier aux lacunes constatées dans l'accès au crédit.</p>
<b>Résultat visé : Réalignement du PAP et de la LPCA sur les objectifs du CSA</b>	
<p>Les modifications législatives prévues à Loi sur les programmes de commercialisation agricole (LPCA) destinées à permettre la fusion du Programme de paiements anticipés (PPA) et le Programme d'avances printanières (PAP) ont été annoncées au Parlement en octobre 2005, mais la dissolution ultérieure de celui-ci a mis fin au processus. Ces modifications ont été déposées à nouveau aux Communes en mai 2006.</p>	<p>Faire approuver et réaliser par le Parlement les modifications législatives prévues à la LPCA.</p>

RÉALISATIONS	TRAVAUX PLANIFIÉS
<b>Résultat visé : Séances d'information et troussees d'information sur les nouveaux programmes et services de GRE</b>	
<p>Exécution d'un programme global de communication à l'appui du PCSRA par envois postaux directs, paiement d'avis publics et tenue de séances d'information. Entre juillet 2003 et mars 2005, plus de 400 séances d'information ont permis de rejoindre plus de 28 000 producteurs.</p>	<p>Tenir des séances d'information au printemps 2007 selon les particularités des nouveaux programmes.</p>
<b>Résultat visé : Signature de protocoles d'entente, de contrats ou d'accords avec les partenaires et les coexécutants</b>	
<p>Poursuite du travail en vue de réexaminer la nécessité de négocier de nouveaux accords qui entreraient en vigueur après l'expiration de l'actuel Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) en mars 2008.</p>	<p>Négocier et appliquer des protocoles d'entente et des accords de mise en œuvre après entente sur la prochaine politique agricole.</p>
<b>Résultat visé : Évaluation des programmes inclus dans la priorité GRE</b>	
<p>Poursuite du travail portant sur un programme « évolutif », assorti d'un examen des politiques et des programmes dans le contexte de la GRE.</p>	<p>Poursuivre l'examen des programmes actuels et leur amélioration, et prendre en compte les leçons apprises au moment d'élaborer de nouveaux programmes pour la prochaine politique agricole.</p>
<b>Résultat visé : Évaluations de l'impact des situations d'urgence pour veiller à ce qu'AAC et d'autres ministères prennent en compte les besoins spéciaux du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans la gestion des crises</b>	
<p>Exécution, avec l'ACIA et l'Ontario, du Programme d'éradication du virus de la sharka du prunier.</p> <p>Aide apportée à l'ACIA pour l'estimation des taux d'indemnisation et des plafonds prévus par la Loi sur la santé des animaux, surtout en rapport avec les foyers d'influenza aviaire en Colombie-Britannique.</p> <p>Élaboration et exécution, avec les provinces, du Programme de redressement de l'industrie bovine dans le sillage de l'ESB, du Programme de retrait des bovins gras et du Programme de retrait des veaux d'engraissement.</p> <p>Contribution à l'examen par Sécurité publique et Protection civile Canada des mesures d'atténuation et des accords d'aide financière en cas de catastrophe.</p>	<p><b>Biosécurité</b></p> <p>Suivre les progrès réalisés dans les projets pilotes et examiner la possibilité d'en faire un programme avicole dans le cadre de l'Initiative nationale de biosécurité à la ferme.</p> <p><b>Mesures touchant l'ESB</b></p> <p>Surveiller la capacité d'abattage sous inspection fédérale et restructurer le secteur de la transformation.</p> <p>Continuer d'investir dans l'infrastructure de traçabilité afin que l'industrie bovine soit dotée de l'équipement nécessaire pour participer pleinement à l'initiative du système de suivi et de retraçage des bovins.</p> <p>Aider à l'expérimentation de systèmes allant dans le sens de la réalisation de la traçabilité des ruminants dans toute la filière.</p>

RÉALISATIONS	TRAVAUX PLANIFIÉS
<p>Exécution d'un programme pilote de biosécurité à la ferme visant l'industrie de la volaille, qui est exécuté par les conseils du Programme pour l'avancement du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire (PASCAA) de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec.</p>	<p>Améliorer le système servant à l'identification électronique individuelle des animaux et au retraçage en temps réel de leurs déplacements le long de la chaîne alimentaire (base de données de l'Agence d'identification des bovins).</p> <p>Aider l'industrie du boeuf et des bovins à appliquer les exigences que l'on propose d'apporter pour l'élimination de la matière à risque spécifiée.</p> <p>Évaluer l'efficacité de la réponse globale d'AAC à la crise de l'ESB.</p>
<p><b>Résultats visés : Rapports découlant des examens annuels des politiques et des programmes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Analyse des manques dans les panoplies d'instruments de GRE et dans les divers programmes</b></li> <li>• <b>Recommandations au ministre pour l'amélioration continue des politiques et des programmes de GRE</b></li> <li>• <b>Recommandations pour restructurer les politiques et les programmes en consultation avec les parties intéressées (provinces, industrie)</b></li> </ul>	
<p>Poursuite de l'analyse en réponse aux préoccupations des ministres et des organisations de producteurs.</p> <p>À la réunion annuelle de juin 2006, les ministres ont convenu de créer un nouveau programme d'aide en cas de catastrophe qui répondrait mieux aux besoins et qui serait distinct des programmes de stabilisation du revenu. Des mesures seront prises pour mettre en œuvre un nouveau système fondé sur les marges et partant d'éléments éprouvés dans les programmes de GRE existants .</p> <p>Poursuite des consultations avec les parties intéressés (par ex., Comité national du PCSRA, Comité consultatif national sur les programmes de protection du revenu, Comité consultatif de GRE, Groupe de travail sur la GRE) au sujet de la restructuration des politiques et des programmes.</p>	<p>Établir un indicateur de rendement se rapportant à la GRE, au PCSRA et à l'Assurance-production comme le prévoient les accords du CSA.</p> <p>Pour les agents des deux ordres du gouvernement, établir un cadre pour cette nouvelle approche.</p> <p>Poursuivre les consultations sur une base régulière.</p>
<p><b>Résultat visé : Mise à jour de la Loi sur la protection du revenu agricole</b></p>	
<p>Des modifications à la LPRA n'ont pas été proposées étant donné la transformation prévue du PCSRA.</p>	<p>Pas d'autre travail planifié, car aucun changement n'est prévu.</p>



## Marchés et commerce international

**Priorité du Ministère : Multiplier les débouchés internationaux pour le secteur agroalimentaire canadien**

RÉALISATIONS	TRAVAUX PLANIFIÉS
<b>Faire reconnaître nos produits et conquérir des marchés</b>	
<b>Résultat visé : Campagne de promotion de l'image de marque du Canada</b>	
<p>Acceptation de la promesse liée à l'image de marque par les principaux dirigeants de l'industrie et les ministres fédéral et provinciaux de l'Agriculture.</p> <p>Achèvement des éléments visuels liés à l'image de marque (logos, combinaison de couleurs pour le matériel d'image de marque) et des messages destinés au public.</p> <p>Achèvement de la recherche liée à l'image de marque pour les principaux marchés agricoles.</p> <p>Création du Groupe de travail sur la promotion de l'image de marque à l'échelle internationale comme moyen de collaboration industrie-gouvernement.</p>	<p>Lancer des activités de sensibilisation afin d'informer l'industrie et de l'encourager à participer à l'initiative de promotion de l'image de marque du Canada, et de s'assurer que tous les bureaux d'AAC au Canada et à l'étranger mettent en oeuvre la stratégie.</p> <p>Élaboration d'outils supplémentaires pour aider l'industrie et le gouvernement à promouvoir l'image de marque du Canada.</p> <p>Terminer le guide de promotion de l'image de marque et le site Web connexe; lancer une campagne de sensibilisation en vue d'offrir ces outils à l'industrie.</p> <p>Mener des projets de recherche sur les acheteurs et les consommateurs dans les principaux marchés.</p>
<b>Résultat visé : Analyse comparative de la réputation du Canada</b>	
<p>Achèvement de l'analyse comparative de la réputation du Canada au moyen d'enquêtes menées auprès des consommateurs et des acheteurs du Japon, du Mexique, des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Allemagne; analyse comparative par rapport aux consommateurs de Singapour et de la Corée.</p>	<p>Aucun travail n'est planifié.</p>
<b>Résultat visé : Partenariats solides entre l'industrie et le gouvernement au moyen des tables rondes sur la chaîne de valeur</b>	
<p>Création de tables rondes sur la chaîne de valeur pilotées par l'industrie (TRCV) et auxquelles participe l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour les secteurs du boeuf, du porc, des oléagineux, des céréales à grains, des cultures spéciales, de l'horticulture et des produits de la mer.</p> <p>La Table ronde sur les oléagineux et le Groupe de travail sur les aliments fonctionnels appuient un projet d'orientation de Soyfoods Canada concernant des allégations relatives à la santé</p>	<p>Renforcer les alliances stratégiques avec l'industrie au moyen des TRCV et d'activités de promotion du commerce et des investissements.</p> <p>Continuer à collaborer avec l'industrie et les provinces / territoires afin de mettre en oeuvre la stratégie de promotion de l'image de marque.</p> <p>Collaborer avec les TRCV afin de mieux comprendre la position concurrentielle de</p>

## RÉALISATIONS

qui associent la consommation de produits de soja à une baisse des maladies cardiovasculaires.

Préparation d'un rapport pour la Table ronde sur la chaîne de valeur de l'industrie horticole et recommandation de mesures qui permettront à Santé Canada et à AAC d'aider les agriculteurs canadiens à se procurer des pesticides qui sont uniquement offerts dans d'autres pays.

## TRAVAUX PLANIFIÉS

chacune et d'élaborer des stratégies propices à la réussite commerciale.

Appuyer les initiatives de promotion de l'image de marque propres aux secteurs.

### **Résultat visé : Partenariats avec des organismes de développement nationaux et internationaux oeuvrant dans les principaux marchés en émergence afin de faire la promotion de l'image de marque du Canada**

La reconnaissance de l'image de marque du Canada sur les marchés émergents a été accomplie par le truchement de missions de promotion du commerce et des investissements dans d'autres pays, de formation destinée aux exportateurs et de foires commerciales. Le Ministère n'a jamais créé, à cette fin, de partenariats avec des organismes de développement.

Aucun travail n'est planifié.

### **Résultat visé : Augmentation des services offerts à l'industrie canadienne au chapitre des marchés étrangers, notamment :**

- **Promotion du commerce et des investissements, missions dans d'autres pays**
- **Aide technique pour la commercialisation \_par ex., Institut international du Canada pour le grain (IICG), Centre technique canadien pour l'orge brassicole (CTCOB), Centres virtuels**
- **Conseils, ateliers, séminaires et formation sur les exportations**

Établissement de partenariats d'investissement entre des entreprises étrangères et canadiennes dans les secteurs traditionnels de l'agroalimentaire et des produits biologiques.

Participation aux principales foires commerciales canadiennes et internationales, notamment :

- Foodex;
- Taipei International Food Show;
- Food and Hotel Asia;
- Alimentaria - Mexique;
- SIAL - Paris;
- Anuga - Allemagne;
- PLMA - Chicago;
- SIAL - Montréal.

Missions réussies dans d'autres pays, notamment :

- mission 2004 au Japon, en Corée et aux États-Unis (liée à l'ESB);
- mission 2004 au Japon et en Corée;

Mettre en oeuvre une approche globale permettant de déterminer les cibles liées aux investissements et aux partenariats dans les pays qui sont des sources principales d'investissement; participer aux principales missions (représentants d'AAC travaillant dans les ambassades du Canada à l'étranger, comme les délégués commerciaux) afin d'élaborer des plans de travail propres aux possibilités d'investissement.

Fournir aux secteurs de l'industrie une aide technique pour la commercialisation.

Poursuivre le programme de promotion du commerce auquel participent le réseau de spécialistes en agriculture et en alimentation qui travaillent dans nos bureaux à l'étranger pour promouvoir le Canada et les produits canadiens.

## RÉALISATIONS

- mission 2005 au Japon et en Corée;
- mission 2005 en Chine;
- missions 2005 en Afrique du Nord, au Venezuela et au Mexique (liées à l'ESB);
- mission 2006 à Tokyo.

Signature du Protocole d'entente (PE) sur la coopération scientifique et technologique avec des organismes scientifiques situés notamment en Chine, au Brésil, en Israël, en Russie et au Chili.

Activités de promotion des marchés qui tiennent compte des lignes directrices relatives à la promotion de l'image de marque du Canada, y compris :

- les livres de recettes du Canada « L'excellence à votre table »;
- le nouvel aspect du pavillon du Canada;
- le matériel promotionnel sur la vente au détail en magasins.

Établissement d'un fonds permanent pour le CTCOB, qui sera proportionnel à l'augmentation du nombre de membres et qui appuiera les activités d'expansion.

Participation au Groupe de travail sur l'agro-industrie du partenariat Canada-Mexique.

Présentation d'exposés au forum international au Chili en vue de soutenir l'industrie canadienne de la biotechnologie agricole.

Achèvement de deux projets nationaux, un examen et une évaluation des services d'exportation actuels afin de repérer les écarts et les meilleures pratiques, et une analyse comparative visant à évaluer les niveaux de préparation des clients, les besoins en renseignements et la connaissance des services d'exportation actuels.

Élaboration d'un modèle pour la Stratégie de mobilisation intégrée des pays.

Nomination d'agents régionaux qui seront chargés d'offrir aux clients les services-conseils en matière d'exportation du Délégué commercial virtuel.

Séminaires ciblés et conseils visant à combler les écarts identifiés.

## TRAVAUX PLANIFIÉS

Mettre l'accent sur les marchés émergents comme l'Inde et la Chine par le biais d'activités de recherche, d'analyses et d'activités promotionnelles.

Continuer à collaborer avec les exportateurs canadiens afin de fournir des services d'expansion du commerce et d'exportation, y compris le site Web du Service d'exportation agroalimentaire, des séminaires, des ateliers et les bulletins du Service d'exportation agroalimentaire.

Élaborer des stratégies de mobilisation intégrées avec l'Inde, l'Union européenne et les États-Unis, y compris une évaluation globale des pays.

Le ministre dirigera une mission au Mexique à l'automne 2006 et le sous-ministre participera à des missions en Europe occidentale et/ou en Afrique du Sud.

RÉALISATIONS	TRAVAUX PLANIFIÉS
<b>Résultat visé : Cadre législatif et stratégique intégré</b>	
<p>AAC travaille toujours afin de s'assurer que les cadres ministériels internes sont intégrés dans le CSA et il fait la promotion de l'intégration des cadres du gouvernement fédéral applicables dans le CSA.</p>	<p>Poursuivre les activités visant à s'assurer que les cadres ministériels internes sont intégrés dans le CSA et à promouvoir l'intégration des cadres du gouvernement fédéral applicables dans le CSA et la prochaine politique agricole.</p>
<b>Résultat visé : Rapports sur les études de marché, données / bases de données commerciales, profils de pays, survol de marché, études sur les possibilités d'investissement et questions pour l'industrie</b>	
<p>Analyse comparative des écarts du rendement à l'exportation de tous les pays à l'exception des pays asiatiques, par rapport au rendement des États-Unis.</p> <p>Préparation de rapports d'analyse économique, y compris les rapports des compétiteurs, les analyses des écarts à l'exportation, les notes concernant l'incidence des valeurs monétaires sur le commerce et les analyses de l'approvisionnement alimentaire et de la demande sur les marchés étrangers.</p> <p>Préparation de profils de pays et de nombreux rapports sur la santé et le mieux-être et sur les produits alimentaires emballés pour les équipes de développement de marchés et le site Web du Service d'exportation agroalimentaire.</p> <p>Gestion de la sélection et de l'acquisition des données commerciales et des bases de données sur les recherches portant sur les marchés (Euromonitor, Global Trade Atlas), y compris l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan de formation continue pour tous les employés, en collaboration avec la Bibliothèque canadienne de l'agriculture.</p> <p>Enquêtes, acquisition de données et réseautage en vue de communiquer à l'Équipe des marchés et du commerce et aux TRCV des renseignements sur les consommateurs canadiens et américains, qui peuvent mener à des débouchés.</p>	<p>Continuer à préparer des profils de pays et des rapports de recherche à mesure que des débouchés s'ouvrent.</p> <p>Continuer à gérer et à promouvoir les bases de données sur le commerce à l'interne.</p>
<b>Programme de contribution dans le cadre du programme international</b>	
<p>Mise en oeuvre du Programme international du Canada pour l'agriculture et l'alimentation (PICAA) permettant d'offrir une aide financière aux secteurs agricole, agroalimentaire et des produits de la mer pour les activités visant à prendre conscience de la demande des marchés mondiaux et des débouchés.</p>	<p>Continuer à financer les stratégies à long terme et les projets à court terme approuvés.</p> <p>Promouvoir l'image de marque du Canada sur les marchés ciblés.</p>

RÉALISATIONS	TRAVAUX PLANIFIÉS
<p>Aide financière à plus de 60 associations et entreprises en 2003–2004, à plus de 55 en 2004–2005 et à environ 50 entre 2005 et février 2006.</p> <p>Parmi les réalisations du PICAA, notons : amélioration de l'accès au marché pour les produits comme les bovins de reproduction, le canola, le vin de glace canadien; promotion d'une boîte de conserve exempte d'époxyde pour la mise en conserve du saumon; reconnaissance des pratiques canadiennes d'élevage d'animaux à fourrure.</p>	<p>Mobiliser l'industrie afin qu'elle élabore des stratégies permettant de répondre à la demande du marché.</p> <p>Intégrer la capacité du secteur en vue de répondre à la demande d'aliments sains, de qualité et respectueux de l'environnement.</p> <p>Continuer à financer les projets qui favorisent l'établissement de normes supérieures relatives à l'agriculture durable, surtout parmi la nouvelle génération d'agriculteurs.</p> <p>Promouvoir des méthodes, des normes et des pratiques de culture et de production qui sont conformes au « code de durabilité ».</p> <p>Continuer à financer des stratégies qui favorisent l'utilisation réduite des pesticides, la culture sans labour, la consommation réduite de carburants et l'atténuation de l'érosion du sol.</p>
<b>Améliorer l'accès au marché</b>	
<b>Résultat visé : Solide réseau en place pour appuyer les activités internationales de défense des intérêts du Canada aux échelons national et international</b>	
<p>Lancement du programme de défense des intérêts commerciaux afin de protéger et d'améliorer l'accès au marché et de réduire les obstacles au commerce.</p> <p>Réalisation de progrès dans les négociations visant à éliminer les subventions à l'exportation et à réduire considérablement le soutien interne à effet de distorsion sur les échanges.</p>	<p>Déployer des efforts en vue de défendre les intérêts commerciaux du Canada à l'étranger.</p> <p>Poursuivre le programme de promotion du commerce auquel participe le réseau de spécialistes en agriculture et en alimentation qui sont affectés à l'étranger pour promouvoir le Canada et les produits canadiens.</p>
<b>Résultat visé : Mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada–Chili, de l'Accord de libre-échange Canada–Costa Rica et du Comité de l'agriculture à l'OMC</b>	
<p>Le Canada a mis en oeuvre ses engagements dans le cadre de l'Accord de libre-échange Canada–Chili, de l'Accord de libre-échange Canada–Costa Rica et du Comité de l'agriculture à l'OMC.</p>	<p>Les engagements du Canada dans le cadre de l'Accord de libre-échange Canada–Chili, de l'Accord de libre-échange Canada–Costa Rica et du Comité de l'agriculture à l'OMC nécessiteront un suivi continu et une mise en oeuvre. Le Canada poursuivra ses négociations commerciales au niveau multilatéral ainsi que ses autres négociations commerciales aux niveaux régional et bilatéral.</p>
<b>Résultat visé : Communication avec les intervenants afin de les sensibiliser au processus de négociation</b>	
<p>AAC a entrepris des consultations régulières auprès des provinces et des intervenants de l'industrie sur les objectifs du Canada concernant la participation aux négociations de l'OMC et aux négociations commerciales aux niveaux régional et bilatéral.</p>	<p>Consulter les provinces et les intervenants de l'industrie en vue de soutenir les efforts visant à défendre vigoureusement les objectifs du Canada dans les négociations commerciales de niveau multilatéral, régional et bilatéral.</p>

RÉALISATIONS	TRAVAUX PLANIFIÉS
<b>Résultat visé : Analyse de la position d'autres pays et repérage d'alliés potentiels</b>	
<p>Le Canada collabore toujours avec différents pays afin de traiter les questions particulières soulevées sur les marchés internationaux. Il n'y a cependant pas d'analyse ou de désignation officielle des alliés.</p>	<p>Continuer à collaborer avec différents pays afin de traiter de questions précises sur le marché international.</p>
<b>Résultat visé : Protocole d'entente (PE) avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) afin d'envoyer d'autres spécialistes commerciaux et techniques dans d'autres pays</b>	
<p>PE en place avec le MAECI concernant les spécialistes en agriculture affectés à des bureaux canadiens à l'étranger.</p>	<p>Défendre vigoureusement les intérêts du Canada aux États-Unis par le biais de l'Initiative de représentation accrue.</p>
<b>Négociations commerciales générales</b>	
<p>Avancement de la position du Canada dans les négociations de l'OMC sur l'agriculture, y compris en participant à la 6e conférence ministérielle de l'OMC en décembre 2005.</p> <p>Réalisation d'importants progrès concernant la politique commerciale des États-Unis dans les domaines du bioterrorisme, de la mention du pays d'origine sur l'étiquette et de l'ESB.</p> <p>Gestion continue des questions actuelles et émergentes, y compris le Farm Bill de 2007 des États-Unis et l'influenza aviaire. Planification continue du redressement à la suite de l'ESB afin d'intensifier, en collaboration avec l'industrie, les efforts visant à développer de nouveaux marchés pour les bovins, le boeuf et d'autres produits de ruminants.</p> <p>Surveillance des conditions d'accès au marché en vue de repérer et de régler les irritants potentiels avant qu'ils ne mènent à l'imposition de restrictions commerciales.</p> <p>Le Canada a fait des progrès à l'égard de ses objectifs dans les négociations de l'OMC sur l'agriculture, notamment en participant à la 6e conférence ministérielle de l'OMC en décembre 2005.</p> <p>Lancement par le Canada de négociations bilatérales avec la Corée en vue de conclure un accord de libre-échange.</p> <p>Progrès du Canada dans les négociations visant à conclure des accords de libre-échange avec quatre pays de l'Amérique centrale (Le Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua), Singapour et les quatre pays de l'Association européenne de libre-échange.</p>	<p>Meilleure intégration des activités liées aux politiques nationales et internationales.</p> <p>Établir une présence Web ciblée destinée aux consommateurs étrangers qui songent à acheter et à consommer de la viande de boeuf et des produits de bovins canadiens.</p> <p>Continuer à déployer des efforts pour conclure les négociations du cycle de Doha engagées par l'OMC afin d'éliminer les subventions à l'exportation, de réduire considérablement le soutien interne à effet de distorsion sur les échanges et d'améliorer considérablement l'accès au marché.</p> <p>Sur le plan régional/bilatéral, le Canada continuera à participer aux négociations sur les accords de libre-échange avec la Corée, quatre pays de l'Amérique centrale, Singapour et les quatre pays de la Zone européenne de libre-échange et à tenter d'arriver à un consensus. AAC et d'autres ministères évalueront d'autres possibilités de négociations possibles avec les partenaires commerciaux du Canada en vue de conclure des accords de libre-échange.</p> <p>Établir une présence Web ciblée destinée aux consommateurs étrangers qui songent à acheter et à consommer de la viande de boeuf et des produits de bovins canadiens. Meilleure intégration des activités liées aux politiques nationales et internationales.</p>

RÉALISATIONS	TRAVAUX PLANIFIÉS
<b>Aplanir les obstacles techniques</b>	
<b>Résultat visé : Décision favorable découlant des actions en justice à l'encontre du Canada</b>	
<p>Contribution importante aux efforts de préparation des présentations du Canada devant les groupes spéciaux de l'OMC sur la question des organismes génétiquement modifiés (OGM) et des indicateurs géographiques, qui défendaient les intérêts du secteur canadien de l'agriculture et de l'alimentation.</p>	<p>Continuer à contester les obstacles techniques au commerce par le truchement du processus de règlement des différends de l'OMC.</p> <p>Mettre l'accent sur la façon d'aborder les obstacles bilatéraux au commerce.</p>
<b>Résultat visé : Accords entre les pays en vue d'éliminer/de réduire les obstacles commerciaux et de réduire les abaissements tarifaires étrangers en matière d'agriculture</b>	
<p>Négociation d'un accord avec les pays qui exportent des organismes génétiquement modifiés (OGM) dans le but de déterminer les documents qui doivent accompagner les envois de produits.</p> <p>D'après cet accord, signature et élargissement d'un accord trilatéral entre le Canada, les États-Unis et le Mexique afin de régir le commerce des OGM.</p> <p>Contribuer à élaborer des normes et de politiques techniques internationales et à influencer les négociations de plusieurs comités de l'OMC et organismes internationaux de normalisation.</p>	<p>Poursuivre les activités visant à influencer les normes et les politiques techniques internationales en vue de défendre les intérêts du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire, comme les indicateurs géographiques, le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, l'accès à des ressources génétiques et le partage des bénéfices liés à celles-ci.</p>
<b>Résultat visé : Améliorer la capacité de négociation pour les protocoles d'accès au marché (PAM)</b>	
<p>Négociations avec les pays de l'Amérique du Nord (voir les résultats visés susmentionnés</p>	<p>Négocier les PAM avec les pays prioritaires afin de s'assurer que les exportations régulières de produits en vrac ne sont pas compromises par la mise en oeuvre du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques.</p>
<b>Résultat visé : Conseils en matière de commerce et de politique sur des questions techniques correspondant aux tendances internationales émergentes et à l'orientation du CSA</b>	
<p>Conseils sur les politiques commerciales en vue d'appuyer l'élaboration de politiques agricoles et alimentaires nationales.</p>	<p>Continuer à collaborer avec l'industrie et les partenaires gouvernementaux afin de traiter les questions émergentes comme l'étiquetage des produits génétiquement modifiés, les limites maximales des résidus, les caractéristiques des produits, le bien-être des animaux, l'accès et le partage des bénéfices.</p>

## RÉALISATIONS

## TRAVAUX PLANIFIÉS

### *Résultat visé : Diffusion auprès des intervenants nationaux d'un système d'avertissement précoce portant sur les nouveaux obstacles techniques au commerce*

Collaboration étroite avec les missions et les autres ministères dans le but de déterminer les obstacles au commerce et d'utiliser les TRCV pour communiquer l'information aux intervenants nationaux.

Élaborer un système plus traditionnel permettant de déterminer les irritants commerciaux possibles et d'avertir l'industrie.

Travailler avec Pulse Canada afin de sensibiliser davantage les producteurs de cultures spéciales aux modifications apportées à la réglementation sur les limites maximales des résidus de pesticides dans les produits alimentaires sur les principaux marchés d'exportation (par ex., l'Union européenne et le Japon).

### *Résultat visé : Position claire du Canada dans les forums techniques multilatéraux*

Énoncer la position du Canada dans les forums internationaux sous l'égide de l'OMC, de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies, du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques et de la Commission du Codex Alimentarius (Codex).

Mettre de l'avant une position claire et bien définie dans les forums internationaux.

## Améliorer le développement international

### *Résultat visé : Progrès réalisés par des projets d'aide technique internationale par ex. les projets de l'ARAP et de l'ACDI en Égypte, en Éthiopie et en Chine*

Doubler la portée du Programme de développement agricole Canada-Chine financé par l'ACDI de manière à inclure deux projets : le Projet des petits exploitants agricoles sur les marchés mondiaux et le Projet de développement durable en agriculture.

Appuyer les projets de coopération agricole avec l'ACDI en Égypte, en Éthiopie et en Ukraine.

Animation et gestion de la coopération technique des projets agricoles à Cuba, au Chili et en Afrique du Sud.

Mettre l'accent sur les priorités plus générales de développement du gouvernement, décrites dans l'Énoncé de politique internationale.

Aide technique ciblée.

Programme de développement agricole Canada-Chine : intégrer le Projet de développement durable et le Projet des petits exploitants agricoles sur les marchés mondiaux.

Fournir des connaissances spécialisées sur le développement agricole au Canada afin de trouver des solutions aux problèmes agricoles qui franchissent les frontières nationales, comme la désertification et les maladies d'origine alimentaire.

Continuer à collaborer avec les pays en développement afin de traiter les questions d'intérêt commun par l'entremise d'organismes comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA).



RÉALISATIONS	TRAVAUX PLANIFIÉS
<b>Résultat visé : Élaboration de nouveaux projets d'aide approuvés et prêts à être mis en oeuvre</b>	
<p>La mise en oeuvre, en collaboration avec l'ACDI, des projets de renforcement des capacités agricoles à l'échelle internationale est terminée. Trois modules de formation sur le renforcement des capacités en GRE, SQA et en politique agroenvironnementale ont été élaborés dans le cadre du projet.</p>	<p>Tenir des consultations régulières avec l'ACDI afin d'assurer le financement de la mise en oeuvre des modules de formation sur le renforcement des capacités élaborés récemment dans certains pays d'Afrique, d'Europe, d'Asie et d'Amérique latine.</p> <p>Tenir des consultations régulières avec la FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA), la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque asiatique de développement et la Banque africaine de développement afin d'assurer le financement des projets de renforcement des capacités au Vietnam, en Afrique du Sud, en Ukraine, en Algérie et en Égypte.</p>
<b>Résultat visé : Stratégie de développement international</b>	
<p>Approbation et mise en oeuvre de la Stratégie de développement international.</p>	<p>Continuer à mettre en oeuvre et à gérer la Stratégie de développement international.</p>
<b>Résultat visé : Détermination des débouchés potentiels</b>	
<p>Évaluation des besoins en missions dans les pays en développement qui sont prioritaires pour AAC. Préparation de protocoles d'entente.</p>	<p>Assurer le suivi de l'évaluation des besoins en missions dans les pays en développement qui sont prioritaires pour AAC.</p> <p>Verser une aide financière supplémentaire pour les nouveaux projets d'aide qui fourniront un soutien technique similaire aux autres projets susmentionnés.</p>

# Annexe C : Engagements pris au titre de la SDD III relativement à l'écologisation des activités d'AAC - Progrès

---

**Dans sa troisième Stratégie de développement durable (SDD), Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) prévoit réaliser des initiatives de DD dans sept domaines principaux du cadre fixé pour le DD dans les opérations gouvernementales :**

- **Préparation aux situations d'urgence et intervention d'urgence**
- **Gestion des terres**
- **Efficacité énergétique des bâtiments**
- **Gestion du parc automobile**
- **Gestion des déchets**
- **Gestion de l'eau et gestion des eaux usées**
- **Approvisionnement**

Des progrès appréciables ont été faits concernant les engagements d'écologiser les activités d'AAC qui ont été pris au titre de la Stratégie de développement durable (SDD) III, mais certains projets très ambitieux n'ont pas encore été achevés. La mise en oeuvre de certaines initiatives a été reportée en raison de la révision d'objectifs. Par exemple, la SDD III comprenait l'engagement à élaborer et établir un programme de conservation des eaux. À cause des problèmes liés à la qualité de l'eau qui ont surgi durant la période de mise en oeuvre de la stratégie, il a fallu affecter le gros des ressources à l'amélioration de la qualité de l'eau potable. À moins d'indication contraire, le travail non

terminé se poursuivra durant la période d'exécution de la SDD IV.

Les engagements principaux, leurs objectifs et l'état de ces objectifs sont résumés dans le tableau qui suit.

Date butoir	Engagement aux termes de la SDD	État
<b>Approvisionnement</b>		
38076	Fournir une formation sur l'approvisionnement écologique aux gestionnaires de service intégré et à tout le personnel de gestion des immobilisations / d'approvisionnement de la RCN.	Terminé.
38441	Fournir une formation sur l'approvisionnement écologique à tout le personnel d'approvisionnement d'AAC.	Terminé.
<b>Efficacité énergétique des bâtiments – Émissions de GES</b>		
31 mars 2010	Réduire les émissions de GES d'AAC libérées par la consommation d'énergie dans nos bâtiments à hauteur de 8,5 p. 100, en deça du taux d'émissions prévu pour 2010, d'après les pratiques courantes en 1998.	Progrès appréciables. À la période de rapport 2004-2005, les émissions de GES libérées par les opérations liées aux bâtiments d'AAC se situaient à 2 p. 100 en deça du niveau cible qu'AAC s'est fixé pour 2010.
<b>Réservoirs de stockage</b>		
31 mars 2005	Évaluer, déclasser et éliminer les réservoirs abandonnés, conformément aux lois fédérales applicables.	Presque terminé. Vingt des 22 réservoirs identifiés dans la SDD III ont été déclassés et enlevés.
31 mars 2005	Mettre en oeuvre des plans d'intervention d'urgence environnementale et mettre au point des procédures de rapport d'accident de pollution pour toutes les installations d'AAC où il y a des réservoirs de stockage contenant des hydrocarbures.	Fait partiellement. Des trousse de décontamination ont été distribuées à tous les sites où il y a des réservoirs contenant des hydrocarbures. Voir plus loin l'information sur les plans d'intervention d'urgence.
31 mars 2007	S'assurer que tous les réservoirs de stockage d'AAC sont entièrement conformes aux normes.	Progrès appréciables. Le niveau de conformité s'accroît à mesure que progressent les activités de surveillance et les activités de remplacement de réservoirs inscrites au calendrier de 2006. Durant le reste du présent exercice, le Ministère poursuivra ses efforts pour atteindre taux de conformité plus élevé.
<b>Gestion des déchets</b>		
31 mars 2007	AAC aura procédé à la vérification de la gestion des déchets à ses principales installations.	Progrès appréciables. Onze des 19 vérifications de la gestion des déchets sont terminées. Les leçons tirées de ces vérifications permettront d'accroître la qualité des autres vérifications.

Date butoir	Engagement aux termes de la SDD	État
31 mars 2007	D'après les résultats des vérifications, élaborer et mettre en oeuvre des plans de réduction des déchets pour chaque installation désignée.	Progrès appréciables. Onze des 19 plans de réduction des déchets ont été mis en oeuvre.
<b>Gestion du parc automobile</b>		
31 mars 2010	Réduire les émissions de GES libérées par la consommation de carburant des véhicules du parc automobile d'AAC et du matériel non automobile à hauteur de 8,5 p. 100 en deça du taux d'émission prévu pour 2010, d'après les pratiques en 1998.	Il y a eu une réduction de 3,3 p. 100 des émissions en 2004-2005 par rapport à l'année précédente. Le taux d'émission devrait être encore moins élevé avec la réduction de la taille des véhicules, l'évaluation adéquate de la taille du parc automobile, l'utilisation de carburants de remplacement et les programmes de formation.
<b>Gestion des terres – Sites contaminés</b>		
31 mars 2008	Parachever toutes les phases applicables de l'évaluation environnementale pour toutes les terres d'AAC qui risquent d'être contaminées, y compris évaluer, au besoin, le degré de contamination.	Progrès appréciables. Le gros du travail d'évaluation a été fait. Comme on constate, depuis les trois dernières années, une hausse des exigences de rapport pour les sites contaminés, il devrait y avoir plus de travail que prévu.
31 mars 2008	Décontaminer ou traiter autrement tout site de catégorie 1 ou 2 reconnu comme étant contaminé, ou encore les sites reconnus comme ayant besoin de mesures de réduction des risques.	Terminé pour tous les sites identifiés à l'origine. Une évaluation supplémentaire peut résulter d'un changement de la catégorie de risque de sites.
<b>Système de gestion de l'environnement (SGE)</b>		
31 mars 2004	On a approuvé une politique de gestion de l'environnement et un plan d'action stratégique pour l'application du SGE	Terminé. La politique a été approuvée en août 2005. Le plan d'action stratégique pour l'application du SGE a été élaboré et approuvé en 2006.
31 mars 2005	Pour ce qui est de la gestion de ses immobilisations, AAC doit établir une base de données complète pour le Système de gestion de la performance et de l'information environnementales (SGPIE), afin de pouvoir surveiller son rendement environnemental et de faire rapport là-dessus.	Achevé en grande partie. Le système a été développé et configuré pour les modules identifiés à l'origine. Un examen interne du système a été fait en 2006 pour que l'on puisse réviser les objectifs fixés à l'origine et fixer l'ordre de priorité des changements et des modules demandés par les utilisateurs. On décidera de modifier ou d'élargir le système pour l'inclusion d'autres modules d'après les objectifs et les priorités résultant de l'examen.

Date butoir	Engagement aux termes de la SDD	État
31 mars 2005	Mettre en place un SGE conforme aux exigences de la norme ISO 14001.	Achevé partiellement. On a décidé des éléments requis d'après une recommandation de la vérification interne et d'un plan d'action approuvé. Plusieurs éléments ont été achevés conformément au plan. Le SGE ministériel inclura tous les éléments de la norme ISO, mais le Ministère ne prévoit pas faire une demande de certification ISO.
<b>Préparation aux situations d'urgence et intervention d'urgence</b>		
31 mars 2005	Mettre en oeuvre des plans d'intervention d'urgence environnementale et mettre au point des procédures de rapport d'accident de pollution pour toutes les installations d'AAC.	Achevé partiellement. Des textes de directives ont été envoyés à toutes les installations. Aucun plan d'intervention d'urgence environnementale n'a encore été mis en place. Un groupe de travail est chargé du développement de plans intégrés d'intervention d'urgence qui permettront de traiter tous les types d'urgences (santé et sécurité, sécurité, environnement). Le plan modèle à élaborer à l'hiver 2006-2007 fera l'objet d'un projet pilote, puis il sera distribué et mis en oeuvre.
<b>Halocarbures</b>		
	Par rapport aux niveaux de 2003, réduire chaque année le potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PAO) et le potentiel de réchauffement de la planète (PRP).	Achevé partiellement (il n'y avait pas de date butoir pour cet engagement). Il s'agissait principalement, durant cette période, de garantir que le Règlement fédéral sur les halocarbures soit bien compris et que le taux de conformité soit à la hausse. Comme l'inventaire précis des équipements utilisant des halocarbures n'a été disponible qu'en 2006, une ligne de base n'a pu être établie. Il a cependant été possible d'effectuer certaines tâches visant à réduire le PAO et le PRP, dont le remplacement de bon nombre de vieilles unités et l'amélioration du stockage. Les rapports annuels permettront de retracer les changements d'après les données disponibles.
<b>Gestion de l'eau et gestion des eaux usées</b>		
31 mars 2006	AAC a effectué la vérification de la gestion de l'eau et de la gestion des eaux usées à ses principales installations.	Eaux usées – Achevé partiellement. Cinq vérifications des eaux usées sont terminées. À cause de la non-uniformité de la qualité des vérifications, ainsi que de l'expérience acquise d'après la

Date butoir	Engagement aux termes de la SDD	État
		<p>première série de vérifications, il a fallu réexaminer les modalités de contrat. Les calendriers ont été prolongés. Gestion des eaux – Réorientation des activités.</p> <p>En raison d'une réévaluation des risques et de l'émission de directives par Santé Canada, AAC déploie maintenant le gros de ses efforts non pas pour la conservation de l'eau, mais pour l'amélioration de la qualité de l'eau. L'information acquise concernant les systèmes d'alimentation en eau fournira des données de base sur les systèmes d'AAC. Il y aura ainsi un avantage environnemental : moins de pertes d'eau résultant de fuites et d'opérations de traitement inefficaces.</p>
39171	D'après les résultats de ces vérifications, élaborer et mettre en oeuvre des plans de réduction de la consommation de l'eau et de la production des eaux usées pour chacune des installations principales ayant fait l'objet d'une vérification.	Achevé partiellement / réorientation des activités (voir ci-dessus).

# Annexe D : Consultations

---

**Le 2 novembre 2005, des agents d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) ont mené, auprès d'intervenants du secteur agricole, une consultation d'une journée sur la quatrième Stratégie de développement durable (SDD) du Ministère. Cet atelier comportait des rencontres avec des représentants d'organismes agricoles canadiens, de producteurs spécialisés, d'universités et d'autres ministères fédéraux (voir la liste ci-après).**

Il s'agissait de tenter de connaître les points de vue des intervenants sur les principaux éléments du plan du Ministère concernant la SDD IV, tout particulièrement sur les possibilités de relier et d'intégrer les trois piliers du développement durable (économique, écologique et social) dans les travaux d'AAC. On a traité notamment de trois initiatives d'intégration, soit la politique sur les biens et les services écologiques, l'évaluation agroenvironnementale et les indicateurs sociaux. Des consultations séparées ont aussi porté sur diverses initiatives expliquées au chapitre 4.

L'exercice de consultation a permis à AAC d'apprendre que même si les participants accueillent bien l'initiative concernant la politique sur les biens et services écologiques, ils se demandaient qui allait en assumer les coûts d'élaboration et de mise en oeuvre. Les participants ont souligné que le meilleur moyen de favoriser la mise en oeuvre des initiatives agroenvironnementales consistait à procurer des avantages tant pour l'environnement que pour

les consommateurs. Ils ont aussi fait remarquer que les indicateurs sociaux doivent servir à faire rapport des progrès dans le secteur et non pas à « mesurer simplement pour mesurer ».

La SDD IV porte également sur la mise en oeuvre continue du CSA. Cependant, le CSA n'était pas le thème de l'atelier étant donné que de vastes consultations avaient été entreprises lors de l'élaboration du Cadre et que le Ministère a entretenu une collaboration constante avec les parties intéressées tout au long de sa mise en oeuvre. De plus, un examen du CSA est présentement en cours.

Après cette consultation, divers intervenants ont pu examiner la version provisoire de la stratégie et faire part de leurs observations.

## **Organismes représentés aux consultations**

Canadian Cattlemen's Association  
Canadian Co-operative Association  
Conseil canadien de la gestion d'entreprise agricole  
Crop Life Canada  
Environnement Canada  
Fédération canadienne de l'agriculture  
Fédération canadienne des municipalités  
Institut international du développement durable  
Projet de recherches sur les politiques  
Université de la Saskatchewan, Département d'économie agricole  
Université McGill, département d'économie agricole

AAC a aussi consulté les membres du Groupe de travail sur le développement durable et divers experts du Ministère tout au long de la période d'élaboration de la stratégie.